



REPUBLIQUE DU MALI
UN PEUPLE – UN BUT – UNE FOI

**SCHEMA DIRECTEUR
DE LA STATISTIQUE**

2006 - 2010

REGISSANT LE SYSTEME STATISTIQUE NATIONAL.

- Extraits -

Article 2 : Au sens de la présente loi, le Système Statistique National est l'ensemble des moyens institutionnels, humains et financiers mis en oeuvre pour la production, la diffusion et l'utilisation des statistiques comme outils d'aide à la décision publique et privée.

Article 3 : Le Système Statistique National a pour objectif de fournir aux administrations publiques, aux entreprises, aux organisations, aux médias, aux chercheurs, aux partenaires au développement, au public et à tout autre utilisateur, les données statistiques se rapportant notamment aux domaines économique, financier, social, démographiques et environnemental ainsi qu'aux ressources naturelles.


Article 4 : Les travaux et les activités statistiques menés dans le cadre du Système Statistique National se basent sur les principes et règles fondamentaux suivants :

- le secret statistique ;
- l'obligation de réponse aux questionnaires statistiques ;
- la transparence ;
- le respect de la périodicité et des délais de diffusion des statistiques ;
- l'harmonisation avec les méthodes et les concepts internationaux utilisés dans le domaine de la statistique.

Article 12 : Les structures du Système statistique National jouissent de l'indépendance scientifique et accomplissent leurs missions conformément aux concepts, aux règles méthodologiques et aux techniques communément admises dans ce domaine. La Collecte, le traitement, le stockage et la diffusion des données sont effectués conformément aux normes et aux exigences de la production d'une information statistique de qualité et ce en toute impartialité et objectivité.

Bamako, le .6 JUIIN 2005

Le Président de la République,



Amadou Toumani TOURE

**REPUBLIQUE DU MALI
UN PEUPLE – UN BUT – UNE FOI**

SCHEMA DIRECTEUR DE LA STATISTIQUE

2006 - 2010

Novembre 2005

PREFACE

Dans la mise en œuvre des politiques actuelles de développement axées sur les résultats, la statistique est au cœur du dispositif de réforme institutionnelle dans les pays en voie de développement. A cet effet, Le Gouvernement du Mali vient d'adopter pour la première fois le Schéma Directeur de Développement de la Statistique.

Le système statistique national (SSN) du Mali souffrent de plusieurs maux, notamment l'irrégularité et l'insuffisance dans la production des statistiques de base du fait des faibles moyens matériels et humains dont ils disposent et les retards importants dans la production de certains indicateurs indispensables au suivi de la pauvreté dans notre pays.

Après de nombreuses réformes pour adapter la production statistique à l'évolution des politiques économiques et sociales, le système semble avoir atteint la limite de ses capacités. Le diagnostic du SSN a mis en évidence les lacunes institutionnelles, les dysfonctionnements des structures nationales et sectorielles ainsi que les raisons qui les sous tendent. Pour assurer une production statistique en continuelle adaptation à des besoins changeants et promouvoir le partage de l'information statistique avec le maximum d'utilisateurs, il est indispensable de mener une restructuration institutionnelle profonde et une réorganisation de l'activité statistique au Mali.

En 2005, un consultant a été commis par la Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique (DNSI), avec l'appui financier du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) à travers le PRECAGED, pour l'élaboration dudit schéma. Le consultant a diagnostiqué le SSN en rapport avec les différentes structures nationales et a proposé un programme de développement statistique pour le pays sur la période 2006-2010. Le processus d'adoption de ce schéma a regroupé à différents niveaux, les producteurs, les utilisateurs et les différents partenaires au développement présents au Mali.

Le présent schéma directeur donne les grandes orientations du développement futur du SSN et décrit les activités à mettre en œuvre pendant la période 2006-2010. Il s'articule autour des cinq objectifs stratégiques suivants :

- produire les statistiques nécessaires dans le respect des normes de qualité définies ;
- assurer le partage de l'information statistique par sa valorisation et sa diffusion selon des vecteurs appropriés pour garantir une meilleure accessibilité ;
- réformer le Système Statistique National (SSN) au plan institutionnel ;
- élaborer et mettre en place une politique de gestion rationnelle des ressources humaines ;
- élaborer et mettre en place une politique rationnelle de financement du SSN.

La mise œuvre de ce schéma permettra de doter le pays d'un système statistique performant et adapté au besoin de suivi de tous les secteurs de développement de notre pays et des objectifs de développement du millénaire (OMD) et de lutte contre la pauvreté.

Je voudrais au nom du Gouvernement du Mali, remercier les différents partenaires qui apportent constamment leur soutien au développement de la statistique au Mali, notamment les organismes des Nations Unies, la Banque Mondiale, l'Union Européenne, PARIS 21, AFRISTAT, les organismes sous régionales et bilatéraux de coopération.

J'ose espérer que ce document contribuera à mieux faire connaître le système statistique national par les différents partenaires publics et privés et servir de référence pour les actions de développement futures.

Le Ministre du Plan et de l'aménagement du Territoire,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Marimantia', with a long horizontal stroke extending to the right.

Dr. Marimantia DIARRA.

AVANT PROPOS

Le présent rapport, qui présente le Schéma Directeur de développement des statistiques au Mali, est à sa deuxième édition. Fin de 2000, une première version a été rédigée, présentée et validée en atelier national en Avril 2001. Pour être d'application effective, la proposition de Schéma Directeur devait être adoptée en conseil des Ministres. Des raisons tant administratives que techniques n'ont pas permis cette officialisation.

Depuis, les insuffisances révélées du Système Statistique National (SSN) se sont de plus en plus affirmées, mettant quelquefois le Gouvernement face à des situations de profonde incertitude, quant à l'utilisation des statistiques disponibles. C'est ainsi que courant 2005, décision a été prise d'actualiser la première version du rapport pour être soumise à l'appréciation du Gouvernement.

Etant donné les évolutions constatées depuis 2000, on ne peut plus se contenter d'une simple actualisation de la première proposition. Certes les conclusions du diagnostic de la situation du SSN demeurent pour l'essentiel, mais les solutions préconisées doivent tenir compte non seulement des réalisations récentes, mais également des nouveaux besoins dans leurs nouvelles formes d'expression. Au regard de cela, l'engagement du Gouvernement qui se manifeste particulièrement par la mise à jour des textes réglementaires régissant le SSN ainsi que par des efforts budgétaires conséquents d'une part et l'encouragement de ses partenaires au développement d'autre part, autorisent la recherche des solutions optimales et durables.

C'est ainsi qu'au-delà des activités de production et d'utilisation des statistiques, un accent particulier sera mis sur les aspects qui consacrent la pérennisation d'un SSN rénové : gestion du personnel technique du SSN particulière en matière de formation, recherche appliquée en matière d'explication des phénomènes économiques et sociales, pérennité du financement du SSN.

SOMMAIRE

Préface	(iii)
Avant-propos	(v)
Sommaire	(vii)
Sigles et Abréviations	(ix)
 Introduction générale	 1
PREMIERE PARTIE : ETAT DU SYSTEME STATISTIQUE NATIONAL	3
<hr/>	
1.1. Introduction	4
1.2. Organisation institutionnelle du Système Statistique National	4
1.2.1. Fondements juridiques du SSN	5
1.2.1.1. Les structures de production, d'analyse et de coordination statistique	5
1.2.1.1.1. Les structures centrales de production statistique	5
1.2.1.1.2. Les structures sectorielles	10
1.2.1.1.3. Les organes consultatifs	13
1.2.1.1.4. Les organes consultatifs spécifiques	14
1.2.1.1.5. Organisation de la profession de statisticiens et d'informaticiens	16
1.3. Situation des structures statistiques du SSN	17
1.3.1. La DNSI	18
1.3.1.1. Moyens mobilisés pour la statistique à travers la DNSI :	18
1.3.1.2. Analyse de la fonction de production statistique :	21
1.3.1.3. Analyse de la fonction de diffusion :	22
1.3.1.4. Analyse de la fonction d'orientation et de coordination :	24
1.3.1.5. Analyse de la fonction de promotion de l'utilisation des statistiques	26
1.3.1.6. Analyse de la fonction de promotion de l'utilisation rationnelle de l'outil informatique	27
1.3.2. Situation des Cellules de Planification et de Statistique	28
1.3.2.1. Cellule de Planification et de Statistique du Ministère de l'Agriculture	28
1.3.2.2. Cellule de Planification et de Statistique du Ministère de l'Education Nationale	31
1.3.2.3. Cellule de Planification et de Statistique du Ministère de la Santé	32
1.3.2.4. Cellule de Planification et de Statistique du Ministère de l'Equipement et des transports	34
1.3.2.5. Cellule de Planification et de Statistique du Ministère des Mines de l'Energie et de l'Eau	35
1.4. Analyse de la demande de statistiques	36
1.4.1. Catégories actuelles de demande de statistiques	36
1.4.1.1. Types d'expression des besoins en données statistiques au niveau national	36
1.4.1.2. Les engagements extérieurs en matière de statistique	38
1.4.2. Analyse de la demande	40
1.5. Exposé des problèmes du Système Statistique National	41
1.5.1. Persistance de lacunes institutionnelles	41
1.5.2. Absence d'une stratégie concertée rendant difficile la coordination	42
1.5.3. Absence d'une véritable politique de ressources humaines	44
1.5.4. Valorisation insuffisante des données	46
1.5.5. Inadéquation des moyens financiers mis en œuvre	47

DEUXIEME PARTIE : POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT DES STATISTIQUES **49**

2.1.	Introduction	50
2.2.	Énoncé de principes :	50
2.2.1.	Principe de la double optique (Production/utilisation) :	51
2.2.2.	Principe d'adaptation continue :	51
2.2.3.	Principe de la norme de qualité définie :	51
2.2.4.	Principe de la cohérence optimale et de la concordance de sources :	52
2.2.5.	Principe de ressources minimales	52
2.3.	Les orientations générales et les objectifs	52
2.3.1.	Les Objectifs :	53
2.3.2.	Stratégie de réalisation des objectifs :	55
2.4.	Plan d'actions de développement statistique	58
2.4.1.	La normalisation statistique :	58
2.4.1.1.	Structure logique du plan de normalisation :	59
2.4.1.2.	Modalités de mise en œuvre :	60
2.4.2.	L'adaptation et l'amélioration de la production statistique :	60
2.4.2.1.	Structure logique du plan d'adaptation et d'amélioration	61
2.4.2.2.	Modalités de mise en œuvre :	64
2.5.	Plan d'actions de développement de l'utilisation des statistiques	66
2.5.1.	Le plan d'actions d'analyses et de recherches	66
2.5.1.1.	Structure logique du plan de développement de l'utilisation des statistiques	67
2.5.1.2.	Modalités de mise en œuvre	68
2.5.2.	Plan d'actions de diffusion	68
2.5.2.1.	Structure logique du plan de diffusion	70
2.5.2.2.	Modalités de mise en œuvre :	70
2.6.	Plan d'actions de développement institutionnel	71
2.6.1.	Le plan d'actions de gestion des ressources humaines :	71
2.6.1.1.	Structure logique du plan de renforcement des capacités humaines	72
2.6.1.2.	Modalités de mise en œuvre :	73
2.6.2.	Plan d'actions de renforcement des structures statistiques	74
2.6.2.1.	Structure logique du plan d'actions de renforcement des structures statistiques	77
2.6.2.2.	Modalités de mise en œuvre	78
2.6.3.	Plan d'actions de financement du SSN	78
2.6.3.1.	Logique du plan d'actions de financement	80
2.6.3.2.	Modalités de mise en œuvre	80
2.7.	Gestion de la mise en œuvre du Schéma Directeur	81
2.7.1.	Le suivi de la mise en œuvre	81
2.7.2.	Les instances du suivi de la mise en œuvre	81
2.7.3.	Coût et financement du Schéma Directeur	82

ANNEXES **85**

Annexe A1: Demandes statistiques par domaine	86
Annexe A2 : Cadre de gestion des ressources humaines (filière de carrière et grade dans la filière)	88
Annexe B: Budget et chronogramme des activités des plans d'actions	89

SIGLES ET ABREVIATIONS

AFRISTAT	Observatoire économique et statistique d'Afrique Subsaharienne
AMSTAT	Association Malienne de Statistique
ANPE	Agence Nationale pour l'Emploi
BCEAO	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BSI	Budget Spécial d'Investissement
BSSE	Bureau de Statistique et de Suivi Evaluation
CCSI	Comité de Coordination Statistique et Informatique
CDI	Commissariat au Développement Institutionnel
CEA	Commission Economique pour l'Afrique
CILSS	Comité Inter-état de Lutte contre la Sécheresse au Sahel
CMDT	Compagnie Malienne de Développement du Textile
CNBP	Comité National de la Balance des Paiements
CNC	Conseil National de la Comptabilité
CNPE	Comité National de Politique Economique
CPS	Cellule de Planification et de Statistique
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
DAF	Direction Administrative et Financière
DNA	Direction Nationale de l'Agriculture
DNAER	Direction Nationale d'Aménagement et d'Equipement Rural
DNI	Direction Nationale des Industries
DNP	Direction Nationale de la Population
DNPD	Direction Nationale de la Planification du Développement
DNSI	Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique
DRPSIAP	Direction Régionale du Plan, de la Statistique et de l'Informatique, de l'Aménagement du Territoire et de la Population
EAC	Enquête Agricole de Conjoncture
EBC	Enquête Budget Consommation
EDM	Energie du Mali
EDS	Enquête Démographique et Santé
ELIM	Enquête Légère Intégrée auprès des Ménages
EMEP	Enquête Malienne d'Evaluation de la Pauvreté
ENA	Ecole Nationale d'Administration
ENI	Ecole Normale des Ingénieurs
ERETES	Equilibre – Ressources – Emploi, Tableau – Entrée - Sortie
FAO	Organisation des Nations Unis pour l'alimentation et l'Agriculture
FBCF	Formation Brut du Capital Fixe
GARE	Gestion Axée sur les Résultats
IHPC	Indice Harmonisé des Prix à la Consommation
IPR	Institut Polytechnique Rurale de Katibougou
MMEE	Ministère des Mines, de l'Energie et de l'Eau
ODHD	Observatoire du Développement Humain Durable
OEF	Observatoire de l'Emploi et de la Formation professionnelle
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
OHVN	Opération Haute Vallée du Niger
OMA	Observatoire des Marchés Agricoles

ON	Office du Niger
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ORM	Opération Riz Mopti
ORS	Opération Riz Ségou
PDF	Portable Data File
PIB	Produit Intérieur Brut
RGA	Recensement Général de l'Agriculture
RGPH	Recensement Général de la Population et de
SCN	Système de Comptabilité Nationale
SSN	Système Statistique National
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

Introduction générale

Le rôle instrumental de l'information statistique dans le processus de développement économique et social est fondamental. Ce rôle s'inscrit dans la démarche qui veut que la prise de décision se fasse sur la base d'informations pertinentes. Il prend une signification particulière dans un monde de compétitivité économique de plus en plus farouche. La globalisation des économies exige une plus grande rationalité au niveau national, les situations particulières de rente tendant à disparaître. Cette rationalisation passe, en ce qui concerne le Mali, par une plus grande libéralisation de l'économie et une décentralisation de la gestion du développement.

Pour les privés, la société civile et les collectivités, il s'agit de se donner les moyens de saisir les opportunités en matière économique, à partir d'un environnement social bien évalué, en vue de promouvoir leurs intérêts respectifs. A l'Etat, qui doit fixer les règles du jeu et arbitrer dans le sens de l'intérêt général, il faut des données crédibles et objectives. Les besoins en informations statistiques pertinentes en sont d'autant augmentés.

Face à cette situation, il faut un engagement résolu tant en ce qui concerne la production statistique qu'au niveau de la mise à disposition et de l'utilisation des statistiques. Il ne suffit plus de savoir produire des données mais il faut aussi savoir le type de statistique à produire pour une utilisation effective dans les processus de prise de décision. Ce sont donc des exigences nouvelles et renouvelées, des besoins multiformes, évalués à l'aune des politiques économiques et sociales en vigueur, pour satisfaire des utilisateurs divers.

Le système statistique actuel est-il apte à répondre à ces exigences nouvelles ? Après avoir subi des phases successives d'ajustement pour tenir compte de l'évolution des politiques économiques et sociales mises en œuvre par le Gouvernement, le système semble avoir atteint la limite de ses capacités. Une analyse de la situation institutionnelle et opérationnelle du système permet de s'en convaincre. Cette analyse, en mettant en évidence les lacunes institutionnelles ainsi que les dysfonctionnements et les raisons qui y conduisent, fait comprendre combien le temps des ajustements est passé. Elle amène à poser d'emblée la problématique du nécessaire développement des statistiques en des termes d'orientations stratégiques. Il faut en effet assurer une production statistique en continuelle adaptation à des besoins changeants et promouvoir le partage de l'information statistique pour que le maximum d'utilisateurs publics et privés y accède. Ceci ne peut aller sans une restructuration institutionnelle profonde et une réorganisation de l'activité statistique. Des objectifs stratégiques en découlent :

- produire les statistiques nécessaires dans le respect des normes de qualité définies ;
- assurer le partage de l'information statistique par sa valorisation et sa diffusion selon des vecteurs appropriés pour garantir une meilleure accessibilité ;

- reformer le Système Statistique National (SSN) au plan institutionnel ;
- élaborer et mettre en place une politique de gestion rationnelle des ressources humaines ;
- élaborer et mettre en place une politique rationnelle de financement du SSN.

Les actions permettant de réaliser ces objectifs doivent être définies et leurs conditions de mise en œuvre déterminées.

PREMIERE PARTIE :
ETAT DU SYSTEME STATISTIQUE NATIONAL

1.1. Introduction

Il faut entendre par Système Statistique National (SSN) :

- l'ensemble des besoins et utilisations de statistiques (objectifs du système) ;
- l'ensemble des moyens mis en œuvre pour les satisfaire :
 - textes, règlements et procédures,
 - institutions (attributions, ressources humaines, ressources matérielles),
- l'ensemble de la production statistique (résultat du système)

Pour répondre aux nouvelles exigences en matière d'information statistique, le SSN doit être restructuré. En vue de trouver les voies de cette restructuration, l'analyse de la situation de la production et de l'utilisation des statistiques répond au besoin d'identification des dysfonctionnements du système. Contrairement à une pratique ancienne, la demande en statistiques n'est pas traitée ici comme un facteur exogène au système national statistique. Elle en est une composante pleine et entière, qui du reste est facteur de son dynamisme. Aussi l'évaluation de cette demande fait-elle partie de l'analyse de la situation.

Dans la perspective de faire des propositions d'ordre institutionnel et opérationnel pour le développement harmonieux des statistiques et pour que celles-ci puissent jouer pleinement leur rôle d'éclairage pour la prise de décision, l'analyse du SNS se doit de faire :

- l'examen du cadre institutionnel de la demande et de la production de statistiques pour vérifier sa pertinence dans le contexte actuel du Mali ;
- l'inventaire et l'examen critique de la production et de la diffusion de statistiques, ceci à travers l'analyse de l'état des structures statistiques ;
- l'identification des besoins comme demande déclinant des politiques en vigueur.

Au terme de cette analyse, on pourra identifier les grands problèmes dont souffre le SSN en vue de faire des propositions pour y remédier.

1.2. Organisation institutionnelle du Système Statistique National

L'analyse organisationnelle vise à mettre en évidence les imperfections et dysfonctionnements du système afin d'identifier les solutions permettant de lui assurer une plus grande performance. Le SSN dans son état actuel réalise certes des performances dans bien de domaines ; ces performances apparaissent de façon implicite au travers de l'analyse du système mais le but ici n'est pas tant de les mettre en évidence que de poser un diagnostic permettant d'identifier les maux dont souffre le système.

Pour ce faire la démarche a consisté à exploiter la documentation existante notamment les textes législatifs, à réaliser une enquête par correspondance en vue

de dégager le profil général des structures de production et d'enregistrer les besoins des utilisateurs, à réaliser des interviews de spécialistes exerçant dans le domaine de la production et de l'utilisation des statistiques. Il y a lieu de signaler que le traitement des questionnaires de l'enquête par correspondance a été davantage qualitatif, en raison du faible taux de réponse (25%).

1.2.1. Fondements juridiques du SSN

Le texte fondamental qui régit la statistique est la **LOI n° 5 026 du 6 juin 2005** qui abroge l'**ORDONNANCE N° 91-029 / P-CTSP** du 29 juin 1991 portant obligation de réponse aux enquêtes statistiques officielles et confidentialité des informations individuelles collectées à des fins de statistiques officielles. Cette LOI régit le SSN en définissant :

- l'objet, les principes et règles fondamentaux ;
- la composition, le caractère scientifique de la mission statistique ainsi que l'exigence d'impartialité et d'objectivité de l'activité statistique ;
- les instruments de coordination ;
- le caractère confidentiel des renseignements individuels recueillis lors d'une enquête officielle en contrepartie de l'obligation de réponse dans les normes et délai ;
- les sanctions prévues pour les contrevenants ;
- l'obligation aux agents de la statistique de prêter serment devant le tribunal ;
- les sources de financement du SSN.

1.2.1.1. Les structures de production, d'analyse et de coordination statistique

L'activité officielle statistique est instituée et réglementée par des textes fondamentaux de création et d'organisation de structures officielles et d'instances de coordination.

Elle est organisée autour d'une structure centrale : la Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique (DNSI) avec ses démembrements, les Directions Régionales de la Planification, de la Statistique, de l'Informatique et de l'Aménagement du Territoire et de la Population (DRPSIAP). Y contribuent, les structures sectorielles que sont les Cellules de Planification et de Statistique (CPS), les Observateurs ainsi que des services particuliers des ministères.

1.2.1.1.1. Les structures centrales de production statistique

La Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique (DNSI) :

Elle est créée par l'**ORDONNANCE N°04-008/P-RM du 25 mars 2004** qui abroge l'**ordonnance n° 77-30 / C.M.L.N.** du 30 mars 1977. Cette ordonnance crée la DNSI comme un service central dont la mission est l'élaboration des éléments de la

politique nationale dans les domaines de la statistique et de l'informatique. A cet effet, elle est chargée de :

- concevoir une méthodologie scientifique de collecte et de traitement des statistiques résultants des enquêtes et recensements ;
- élaborer les normes statistiques et réaliser les recensements et enquêtes statistiques nationales ;
- collecter et analyser les statistiques courantes issues du fonctionnement des administrations ;
- coordonner le Système Statistique et apposer le visa statistique sur toute demande d'enquête officielle, élaborer les comptes nationaux, analyser et assurer le suivi de la conjoncture économique et financière du pays ;
- participer à la formation du personnel chargé de la production et du traitement des statistiques ;
- promouvoir les relations de coopération avec tous les services et organismes nationaux et étrangers de statistiques ;
- assurer la publication périodique des informations statistiques ;
- concevoir et développer des applications informatiques ;
- élaborer et veiller à la mise en œuvre d'un schéma directeur national informatique ;
- veiller à l'harmonisation des standards technologiques, matériels et logiciels.

Le DECRET N° 04-227 P-RM du 21 juin 2004 fixant l'organisation et le fonctionnement de la DNSI et qui abroge le Décret n°144 / PG-RM du 24 juin 1984 portant organisation et fonctionnement de la D.N.S.I., structure celle-ci en cinq (5) divisions et un centre de documentation :

- le Centre de documentation est chargé de :
 - constituer un fond documentaire sur les études démographiques, statistiques et économiques ;
 - mettre à la disposition des organismes publics et privés les informations statistiques et informatiques ;
 - procéder à la publication des bulletins périodiques et revues statistiques ;
 - centraliser les statistiques produites par les départements sectoriels et les services statistiques étrangers ;
 - procéder à la diffusion des informations statistiques.
- la Division Synthèse Economique et suivi de la Conjoncture est chargée de :
 - entreprendre toutes les études et recherches méthodologiques sur la comptabilité nationale et les agrégats macro-économiques ;
 - élaborer les comptes nationaux ;

- suivre l'évolution de la conjoncture économique et élaborer les prévisions des comptes économiques ;
- participer à toutes enquêtes dans les domaines de l'industrie, du commerce et des services ;
- centraliser l'information sur les prix.

Elle comprend trois sections : la section comptes économiques et prévisions, la section conjoncture économique et la section études macro-économiques et synthèse.

- La division méthodes et analyse statistique est chargée de :
 - élaborer les méthodes et outils de collecte et d'exploitation des enquêtes statistiques ;
 - entreprendre toutes études et recherches en vue d'améliorer les outils et méthodes statistiques ;
 - réaliser toutes enquêtes statistiques agricoles, socio-économiques, industrielles, commerciales et de services ;
 - veiller à l'harmonisation des techniques utilisées ;
 - traiter et analyser les résultats des enquêtes statistiques ;
 - contribuer à la formation et au recyclage du personnel du système statistique dans le domaine de la production et de l'analyse statistique ;
 - promouvoir des relations de coopération avec les services et organismes nationaux et étrangers de statistiques pour la conception des méthodes statistiques ;
 - examiner les demandes d'enquêtes et délivrer le visa statistique.

Elle comprend deux sections : la Section Etudes et Recherches et la Section Méthodes.

- la Division Statistiques Démographiques est chargée de :
 - préparer et réaliser le recensement général de la population et de l'habitat ;
 - appuyer les Cellules de Planification et de Statistique dans les enquêtes sectorielles ;
 - préparer et réaliser des enquêtes démographiques ;
 - actualiser la base de sondage issue des recensements ;
 - centraliser et analyser les statistiques de l'état civil.

Elle comprend deux sections : la Section Recensement et Enquêtes Démographiques et la Section Etat Civil.

- la Division statistiques courantes est chargée de :
 - veiller à la cohérence des informations statistiques produites par les services statistiques nationaux ;
 - suivre l'évolution des revenus et dépenses des ménages ;

- collecter, vérifier et mettre à la disposition des utilisateurs des informations statistiques sur les activités des administrations et des entreprises ;
- procéder à l'établissement des bulletins et annuaires statistiques et des statistiques douanières ;
- participer à l'immatriculation des personnes physiques et morales ;
- procéder à l'établissement de l'indice des prix.

Elle est organisée en deux sections : la Section Etudes et Informations Sociales, la Section Suivi des Conditions de Vie des Ménages.

- la Division Informatique est chargée de :
 - élaborer et mettre en œuvre le Schéma Directeur Informatique ;
 - concevoir et développer des applications informatiques ;
 - veiller à l'harmonisation des standards technologiques, matériels et logiciels ;
 - effectuer toutes études et analyses informatiques pour les services et organismes publics et privés ;
 - participer à la mise en place de systèmes automatisés ;
 - appuyer les services et organismes publics pour la mise en place de système informatique ;
 - gérer le parc informatique, les bases de données et les réseaux INTRANET et INTERNET de la Direction ;
 - contribuer à l'exploitation des données issues des enquêtes et recensements ;
 - appuyer les services publics pour la conception, la réalisation et la gestion de leurs bases de données.

Elle comprend trois sections : la Section Etudes, Méthodes Informatiques et Organisation, la Section Exploitation et Maintenance et la Section Formation et Assistance.

La Direction Nationale de La Population :

L'ORDONNANCE N°04-010/P-RM du 25 mars 2004 crée la Direction Nationale de la Population (DNP) en lui donnant comme mission l'élaboration de la politique nationale de population et le suivi de sa mise en œuvre. A cet effet, elle est chargée de :

- identifier et analyser périodiquement les problèmes nouveaux et émergents de population en vue de l'actualisation de la Politique Nationale en la matière ;
- veiller à la prise en compte des questions de population dans les projets et programmes de développement ;
- coordonner, suivre et évaluer la mise en œuvre de la Politique Nationale de population ;
- initier, mener ou participer à l'exécution des études et recherches dans le domaine de Population et Développement, en vue de réaliser des

projections démographiques et de suivre les indicateurs de mouvement de la population ;

- élaborer les programmes d'actions en matière de population ;
- élaborer une stratégie nationale de communication pour la mise en œuvre de la Politique Nationale de Population ;
- mettre en place et gérer un système d'information pour le suivi de la mise en œuvre de la Politique Nationale de Population ;
- centraliser la documentation en matière de Population et Développement ;
- participer à l'élaboration des politiques et programmes sectoriels, des programmes de coopération avec les partenaires bilatéraux et multilatéraux interviennent dans le domaine de sa compétence ;
- initier des actions de collaboration technique avec des institutions similaires d'autres pays.

Les Directions Régionales de la Planification, de la Statistique, de l'Informatique, de l'Aménagement du territoire et de la Population (DRPSIAP).

Le DECRET N^o 04 341/P-RM du 18 août 2004 qui abroge le décret 188/ PG -RM du 3 août 1984, crée dans chaque région et dans le District de Bamako, la Direction Régionale de la Planification, de la Statistique, de l'Informatique, de l'Aménagement du Territoire et de la Population (DRPSIAP). Placée sous la direction technique du Directeur National de la Statistique et de l'Informatique pour ce qui concerne les activités statistiques et informatiques, la DRPSIAP a pour mission, au plan statistique et de l'informatique, pour sa circonscription administrative de :

- appuyer la mise en œuvre du Schéma Directeur de statistique au niveau régional ;
- veiller à l'application au niveau régional du Schéma Directeur national de l'informatique ;
- collecter, centraliser, interpréter, traiter et diffuser les données économiques, démographiques et sociales ; procéder aux projections nécessaires aux besoins de la planification ;
- contribuer à la promotion de l'informatique au sein des services publics et du secteur privé ;
- apporter un appui-conseil aux Collectivités territoriales, aux entreprises et aux projets industriels en matière d'équipement informatique et de logiciels informatiques ;
- aider les Collectivités Territoriales à mettre en place leurs services propres de statistique et d'informatique.

De l'édifice juridique général

La LOI n° 5 026 du 6 juin 2005 est l'acte fondamental de la statistique qui en définit les règles de production et d'utilisation, tout comme il en existe réglementant le transport et la profession de transporteur, la santé et la profession du personnel de la santé.

De la mission et des attributions de la DNSI

L'ORDONNANCE N° 04-008/P-RM du 25 mars 2004 crée la DNSI en tant que service central dont la mission est l'élaboration des éléments de la politique nationale dans le domaine de la statistique et de l'informatique. Cependant, en examinant ses attributions, on note que beaucoup sont des tâches d'exécution :

- conception de méthodologie statistique ;
- élaboration de normes statistique ;
- collecte et analyse des données ;
- délivrance du visa statistique ;
- élaboration des comptes nationaux ;
- publication des données etc.

Ainsi la DNSI élabore la politique statistique dont elle fait elle-même la mise en œuvre. Il ne fait pas de doute que :

i) de telles tâches d'exécution conviennent mieux à un service personnalisé tel que défini à l'article 39 de la «Loi N°94-009 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation, de la gestion et du contrôle des services publics, modifiée par la Loi N° 02-048 du 22 juillet 2002 » ;

ii) par ailleurs, la fonction d'élaboration de la politique statistique peut, plus avantageusement, être confiée au Secrétariat Général du département en charge de la Statistique.

1.2.1.1.2. Les structures sectorielles

Les Cellules de Planification et de Statistique (CPS) :

- L'ORDONNANCE NO 92-052 / P-CTSP du 5 juin 1992 crée au sein des départements ministériels en tant que service rattaché, la Cellule de Planification et de Statistique (CPS). Les départements ministériels concernés initialement sont ceux chargés : de l'agriculture, de l'élevage et environnement ;
- des transports, des travaux publics et de l'habitat ;
- de l'éducation ;
- des mines, de l'hydraulique et de l'énergie ;
- de la santé publique, de l'action sociale et de la promotion de la femme.

Une sixième CPS a vu le jour pour le compte du Ministère de l'Industrie et du Commerce.

La CPS est chargée en matière de statistique :

- d'identifier et de formuler les besoins en matière de statistique et d'études de base ;
- d'assurer la coordination de la production d'informations statistiques et d'études de base en vue de leur diffusion sur proposition du Ministère chargé du département concerné.

Les décrets fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement des CPS prévoient que "les activités de planification et de statistique soient orientées et évaluées par un comité de pilotage présidé par le Ministre de tutelle ou son représentant et composé des structures et organismes intervenant dans le secteur".

Des CPS et des missions de programmation et d'orientation statistiques

Les CPS sont chargées en matière statistique de :

- identifier et de formuler les besoins en matière de statistique de base ;
- assurer la coordination de la production d'informations statistiques et d'études de base en vue de leur diffusion sur proposition du Ministre de tutelle.

Ceci est stipulé sans égard pour l'ordonnance portant création de la D.N.S.I. et qui donne à celle-ci la fonction de coordonner l'ensemble du Système Statistique National. L'ordonnance 92-052 / P-CTSP qui crée les CPS ne fait pas explicitement référence ni à la DNSI et à l'ordonnance qui la crée, ni même au comité de coordination statistique. Les CPS dont la mission est d'organiser et de coordonner en matière de statistique dans leur domaine sont ainsi créées en faisant fi de toutes autres structures ou instances de coordination existantes.

Tout est ainsi pensé comme si la coordination se faisait à travers les « assises des instances » et uniquement à travers elles. Ainsi cette coordination est-elle censée s'exprimer en donnant à certaines CPS la présidence du sous-comité statistique du CCSI, du domaine de leur ressort. Ainsi la coordination par la DNSI ne peut que s'exercer de façon très indirecte, à travers le comité de coordination.

Les observatoires :

Dans des domaines particuliers, des structures d'élaboration et d'analyse statistiques ont été créées sous l'appellation d'observatoire.

- l'Observatoire de l'Emploi et de la Formation professionnelle (O.E.F.) :

Placé au sein de l'Agence Nationale pour l'Emploi (ANPE), l'O.E.F. fait le bilan de l'emploi dans le secteur moderne, établit les statistiques des besoins en formation en ce qui concerne le secteur moderne. Il produit annuellement les paramètres du marché de travail à partir des enquêtes ménages. Il produit aussi les paramètres du marché du travail à partir des enquêtes de ménages.

- l'Observatoire des Transports :

L'observatoire est chargé de la collecte, du traitement et de la diffusion de données statistiques sur les transports. Pour cela, il fait des enquêtes sur les coûts et prix des transports auprès des transporteurs et des commerçants et exploite les rapports des

Directions régionales des Transports ainsi que ceux des entrepôts du Mali dans les ports.

- l'Observatoire des Marchés Agricoles (OMA) :

Il a pour mission de collecter, traiter et diffuser des informations statistiques, réglementaires sur tous les facteurs qui influencent la formation des prix pratiqués sur le marché agricole. A ce titre, il est chargé de :

- Produire et diffuser les informations statistiques auprès des utilisateurs ;
- Analyser l'évolution des prix et autres indicateurs permettant d'apprécier la situation du marché agricole ;
- Mener sur sa propre initiative ou à la demande, des activités d'études et de recherches concernant les facteurs qui influent sur la formation des prix agricoles ;
- Favoriser les échanges d'information entre producteurs, commerçants, transformateurs de produits agricoles à l'intérieur et à l'extérieur du pays.

- l'Observatoire du Développement Humain Durable (ODHD) :

Il a pour missions l'analyse, le traitement et la diffusion des informations existantes en vue d'améliorer la définition et l'évaluation des politiques, programmes et projets centrés sur le Développement Humain Durable et la Lutte contre la Pauvreté au Mali. A ce titre, il est doté d'une unité chargée du suivi et de l'évaluation de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté. Cette unité doit définir et produire les indicateurs pertinents de suivi de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté.

Du rôle des Observatoires

Les observatoires sont principalement des structures à vocation d'analyse, dans un domaine bien spécifié pour chacun. Pour cela, elles se fondent sur d'autres sources d'information. Ce qui n'empêche pas qu'un observatoire réalise une enquête complémentaire pour éclairer des points précis de son domaine d'analyse. Ceci doit cependant se faire en étroite collaboration avec la CPS du département dont il relève et dans le cadre d'un programme national d'activités statistiques. Les observatoires n'ont nullement vocation à se substituer aux CPS.

Autres services statistiques sectoriels :

La plupart des Départements et Directions techniques produisent pour leur propre compte des statistiques ; il s'agit généralement de production de statistiques administratives. Il en est de même pour les unités importantes de production ou de gestion agricoles et non agricoles. On cite à titre d'exemple :

- Structures de la Direction Nationale de l'Agriculture (DNA) du Ministère de l'Agriculture : le Bureau de Statistique et de Suivi Evaluation (BSSE) de la

DNA et Le Bureau de Statistique de la Direction Nationale du Génie Rural (DNGER), la Direction Nationale de la Pêche, la Direction Nationale des Services Vétérinaires, la Direction Nationale des Productions et des Industries Animales ;

- Les Offices, les Compagnies et les Opérations agricoles : Compagnie Malienne de Développement du Textile (CMDT), Office du Niger (ON), Opération Riz Ségou (ORS), Opération Riz Mopti (ORM), Opération Haute Vallée du Niger (OHVN).
- Autres services statistiques de structures techniques : Service statistique de l'Office du Tourisme et de l'Hôtellerie, Service statistique de l'Energie du Mali (EDM), Service statistique de la Division Epidémiologie, Cellule Informatique et Statistique de la Direction Nationale des Impôts, Service des Etudes de la Banque Centrale des Etats d'Afrique de l'Ouest (BCEAO), Division statistique de la Direction Générale des Douanes, Division Programmation et Financement de la Direction Nationale de la Planification, Service de statistique de la Direction Nationale du Commerce et de la Concurrence, etc.

1.2.1.1.3. Les organes consultatifs :

Le Comité de Coordination Statistique et Informatique (CCSI) :

Le DECRET NO 05 267/P-RM du 14 juin 2005 crée sous l'autorité du Ministre chargé de la statistique et de l'informatique, un organe technique de gestion et d'exécution dénommé Comité de Coordination Statistique et Informatique (CCSI). Il a pour mission d'assurer pour ce qui concerne la statistique et l'informatique, la coordination et la concertation entre les utilisateurs et les services producteurs de statistiques et toutes les structures de traitements informatiques et sociétés privées informatiques.

Comme producteur de statistique, le décret fait référence spécifiquement aux structures suivantes : la Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique, les services statistiques des départements ministériels, les autres administrations ou organismes publics et parapublics et les organismes privés agissant pour le compte de l'Etat, les collectivités territoriales et autres acteurs. Le CCSI est chargé d'élaborer sous le contrôle du Directeur National de la Statistique et de l'Informatique :

- le projet de programmes annuel et pluriannuel de statistique et d'informatique, prenant en compte les priorités des différents travaux et les possibilités de leur financement ;
- le rapport annuel sur l'exécution du programme statistique et informatique ;
- l'état du système statistique et informatique et les besoins à satisfaire ;
- les normes uniformes dans l'établissement des différentes séries statistiques eu égard aux normes internationales et régionales ;
- les propositions d'amélioration des statistiques diffusées par les services publics ;

- la politique de diffusion des données et des analyses statistiques dérivées des opérations de collecte ;
- les rapports sur l'avancement des travaux prévus au programme annuel statistique et informatique ;
- tout autre dossier à la demande du Système Statistique National ;
- le rapport d'évaluation et de suivi de la politique nationale informatique.

Il est présidé par le Ministre en charge de la statistique et de l'informatique. Il comprend les membres suivants :

au titre du Ministre chargé de la statistique et de l'informatique, tous les Directeurs des services centraux et rattachés au dit Ministère ;
au titre des autres Ministères, tous les Directeurs des services producteurs et utilisateurs de statistique et d'informatique ;
 au titre du secteur privé et de la société civile :

- Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Mali ;
- le Président de l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali ;
- le Président du Conseil National du Patronat du Mali ;
- le Président de la Fédération Nationale des Artisans du Mali ;
- les représentants des sociétés de services de Conseil en Informatique ;
- le représentant de la Maison de la Presse ;
- le représentant du Conseil Malien des Chargeurs ;
- le représentant du Conseil Malien des Transporteurs Routiers ;
- le représentant du Département de la Chambre des Mines ;
- le représentant de la Chambre des Métiers ;
- les représentants des centrales syndicales ;
- les représentants du CCA- ONG, SECO-ONG, CAFO ;
- le représentant des Anciens Directeurs de la Statistique.

Le CCSI est représenté dans chaque région et le district de Bamako par un Comité de Développement Régional et Local. Le Comité de Coordination Statistique et Informatique comprend quatre sous - comités :

- sous - comité des statistiques démographiques et sociales ;
- sous - comité des statistiques agricoles, d'élevage, de la pêche, et des ressources naturelles ;
- sous - comité des statistiques économiques et financières ;
- sous - comité des traitements informatiques.

1.2.1.1.4. Les organes consultatifs spécifiques :

Ces organes ont un double rôle : un rôle d'utilisateur spécialisé et un rôle de normalisation et de coordination de la production statistique de leur ressort. Parmi ces organes, on peut citer :

le Comité National de la Balance des Paiements (CNBP) :

Il a été institué par Arrêté no 89-345 / MFC- CAB du 12 décembre 1989 portant application de la loi no 89-12 / AN- RM du 9 février 1989, organisant les relations financières du Mali avec l'étranger et l'établissement de la balance des paiements extérieurs ;

le Comité National de Politique Economique (CNPE) :

Institué par le Décret n° 94-065/P-RM du 4 février 1994 modifié par le Décret n°96-156/P-RM du 16 mai 1996 modifié par le Décret 219/P-RM du 30 mai 2003, pour les besoins de la surveillance multilatérale, le CNPE a pour vocation d'assister la Commission de l'UEMOA dans la collecte, le traitement et l'analyse des informations relatives au Mali. A ce titre, il est chargé de la gestion d'une base de données statistiques nécessaires à l'exercice de la surveillance multilatérale, de la rédaction d'un rapport trimestriel sur l'évolution de la situation économique et du suivi de la politique économique en recensant les décisions récentes et en évaluant leur impact sur le pays. Il s'intéresse particulièrement aux statistiques des finances publiques, de la dette publique, des prix et des coûts, de la monnaie et du crédit, du Commerce extérieur et de la balance des paiements et des comptes de la nation ;

le Conseil National de la Comptabilité (CNC) :

Il a été créé par le Décret n° 95-319/PM - RM du 12 septembre 1995. C'est un organe consultatif ayant pour mission d'aider à la normalisation comptable (proposition méthodologique et vulgarisation du droit, du plan et des normes comptables).

Des sous-comités du Comité de Coordination Statistique et Informatique (CCSI)

Le DECRET N° 05 267/PRM de création du CCSI l'organise en quatre sous-comités :

- sous - comité des statistiques démographiques et sociales ;
- sous - comité des statistiques agricoles, d'élevage, de la pêche, et des ressources naturelles ;
- sous - comité des statistiques économiques et financières ;
- sous - comité traitements informatiques.

On doit préciser que le sous comité des statistiques économiques et financières doit couvrir les statistiques du commerce, de l'industrie, de l'énergie et de l'eau, ainsi que les statistiques hôtelières et touristiques. L'arrêté d'application du décret N° 05 267/PRM devrait être plus explicite à ce sujet.

1.2.1.1.5. Organisation de la profession de statisticiens et d'informaticiens :

Les Statuts des statisticiens et des informaticiens :

Les textes organisent les statisticiens en :

- le corps des ingénieurs comprenant les ingénieurs de conception (ingénieurs statisticiens économistes et ingénieurs statisticiens démographes) et les ingénieurs d'application ;
- le corps des ingénieurs informaticiens ;
- le corps des techniciens de la statistique ;
- le corps des techniciens de l'informatique.

Ce statut est qui date des années 70 est obsolète du fait des implications des modifications de l'environnement dans lequel exercent les statisticiens et les informaticiens. Une relecture s'impose.

Association professionnelle :

L'Association Malienne de Statistique (AMSTAT) est une association non gouvernementale à but non lucratif, reconnue suivant le récépissé n° 0074/MAT-DB-DNICT/DAC du 22 janvier 1988. Elle a comme objectifs spécifiques de :

- promouvoir le développement de la discipline statistique au Mali et de ses applications ainsi que la diffusion des connaissances statistiques ;
- instaurer et développer des relations entre personnes, organismes et institutions concernés et intéressés par la discipline statistique ;
- promouvoir la recherche méthodologique en relation avec d'autres disciplines ;
- stimuler l'intérêt porté à l'information statistique et à ses applications dans divers domaines de la vie économique et sociale ;
- contribuer à l'amélioration des conditions d'exercice de la profession de statisticien.

Y adhèrent les statisticiens et les non-statisticiens des disciplines connexes qui veulent œuvrer pour la réalisation des objectifs de l'association.

L'AMSTAT aide la DNSI, techniquement et matériellement à l'organisation de la journée de la statistique ; elle édite la revue "Le courrier du statisticien". Dans son agenda élaboré en 2000, elle a prévu des actions de formation / sensibilisation des décideurs, à l'utilisation des statistiques officielles usuelles qu'elle n'a pas cependant pu réaliser.

1.3. Situation des structures statistiques du SSN

Le SSN a une architecture complexe qu'il est difficile de qualifier. Au départ il a été pensé comme un système très centralisé avec la DNSI comme pôle central. Ainsi la DNSI a été créée avec les attributions de productrice universelle avec d'une part la fonction de coordination nationale et de promotion de l'utilisation généralisée de l'usage des statistiques, d'autre part la fonction de promotion de l'utilisation rationnelle de l'outil informatique. La DNSI n'a cependant pas été correctement dotée pour faire face à l'évolution des besoins, surtout sectoriels. Les mutations de la société et de l'économie ont amené le législateur à rendre le système multipolaire sans toutefois modifier textuellement les missions et attributions de la DNSI. Cette évolution s'est faite non pas à partir d'un plan consensuel bien établi mais au gré des besoins du moment et de la capacité de négociation plus ou moins grande du département ayant en charge la statistique. Les structures sectorielles sont en l'occurrence les CPS, les observatoires, les services statistiques de départements techniques ainsi que les services statistiques des unités production, notamment agricoles telles que la CMDT, l'O.N. etc. Parallèlement et toujours au gré des nécessités et des opportunités, les services tant publics que privés se sont informatisés, pas seulement pour le traitement des données statistiques, mais également pour la gestion et la bureautique.

On en arrive à un schéma d'organisation hybride du SSN, où coexistent à la fois une structure centrale à vocation nationale et multisectorielle en l'occurrence la DNSI et des structures sectorielles sans lien organique avec la structure centrale. Ce n'est pas tant l'existence de ces structures sectorielles qui pose problème que l'absence de lien textuel et organique avec la DNSI. Des liens fonctionnels ont été tissés au gré des nécessités ; le comité de coordination statistique et informatique doit être perçu comme instance de promotion de tels liens.

Au plan informatique, par manque de stratégie, faute de ressources humaines et en raison de l'évolution spectaculaire dans ce domaine, la structure centrale (DNSI) s'est vue marginalisée ; elle s'est repliée sur elle-même pour ne s'occuper que de ses propres activités informatiques.

La question est de savoir de quels maux souffrent actuellement un tel système dans son fonctionnement quotidien ? Pour répondre à cette question, on essaiera de donner le profil de situation des structures statistiques au plan de la production, de la diffusion et de la coordination statistique. On examinera les ressources mises à dispositions de ces structures et on analysera leur fonction de production et leur rôle dans la coordination pour celles dont cette fonction, fait partie des attributions.

Cette démarche ne peut pas être une revue exhaustive de toutes les structures, ce qui du reste n'est pas nécessaire car bien de problèmes leur sont communs, avec toutefois des incidences différentes. L'étude présentera des cas typiques permettant de mettre en évidence les problèmes récurrents les plus importants. On présentera l'état de fonctionnement de la DNSI, structure centrale de statistique. Comme structures de gestion et de coordination statistique, on examinera les cas des CPS du Ministère de l'Agriculture, du Ministère de l'Education, du Ministère de la Santé, du Ministère des Mines, Energie et Eau ainsi que celle du Ministère de l'Equipement

et des Transports. Comme structures particulières sectorielles de production, on verra le cas de l'Observatoire des Transports, ainsi que le cas du Bureau Statistique et suivi Evaluation de la DNA.

1.3.1. La DNSI

Elle est textuellement et de fait la structure statistique centrale, même si on constate présentement l'existence de structures décentralisées de plus en plus influentes. La DNSI est organisée en 5 divisions et une documentation en staff qui a rang de division. Elle s'appuie, pour les travaux de collecte de terrain, sur 9 structures déconcentrées (dont celle du District de Bamako) qui sont les Directions Régionales de la Planification, de la Statistique et de l'Informatique, de l'Aménagement du Territoire et de la Population (DRPSIAP).

1.3.1.1. Moyens mobilisés pour la statistique à travers la DNSI :

Ressources financières :

Les ressources financières de la DNSI sont de deux origines : le Budget national et les ressources mises à disposition par des projets pour des opérations spécifiques. Le budget annuel de fonctionnement de la DNSI a évolué de 6,7% entre 1998 et 1999 puis de 6,3 % entre 1999 et 2000, au rythme ou grâce à l'évolution de la masse salariale. Il s'agit du budget de fonctionnement de la structure ; le financement spécifique des opérations statistiques prévues se fait sur le Budget Spécial d'Investissement (BSI). Ceci fait que les opérations statistiques courantes telles que les enquêtes sur les prix régionaux, le recueil et le collationnement de statistiques courantes sont, lourdement pénalisées.

A partir de 2001, on constate une nette augmentation du budget. Ainsi en 2001 il a augmenté de 21,5 %. De 2001 à 2004, l'augmentation du budget a été régulière : 21% entre 2002 et 2003, 25% entre 2003 et 2004 et 20% entre 2004 et 2005. L'effort du gouvernement dans le financement au niveau de la structure centrale tend à devenir régulier.

Tableau 1 : Evolution du budget de la DNSI (en 1000 F CFA)

Poste	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Personnel	74.263	79.170	85.562	88615	111488	115946	179705
Fourniture	32.678	34.968	35.843	171965	207608	284187	299022
Total	106.941	114.138	121.405	260580	319096	400133	478727

Le niveau des ressources mises à disposition pour les opérations statistiques et le degré d'engagement du Gouvernement varient beaucoup d'une opération à l'autre. On examine ici le cas des principales opérations spéciales [Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGHP), Enquête Démographique et Santé (EDS), Enquête Malienne d'Evaluation de la Pauvreté (EMEP) tenant lieu d'Enquête Budget-Consommation, Enquête Légère Intégrée auprès des Ménages (ELIM), le

Recensement Général de l'Agriculture (RGA)] ainsi que celui de l'une des opérations statistiques courantes maîtresses du SSN, à savoir l'Enquête Agricole de Conjoncture (EAC).

Tableau 2 : Coût récurrent par origine de financement des principales opérations spéciales (en millions de FCFA)

Opérations	Ressources nationales			Ressources extérieures			Ensemble		
	Fonctionnement	Equipe-ment	Total	Fonctionnement	Equi-Pe-ment	Total	Fonc-Tion-nement	Equi-pe-ment	Total
Opérations spéciales									
RGPH 1998	639,8	24,0	663,9	1.591,9	336,0	1.591,9	2231,7	360,0	2.591,8
EDS 00/01	190,7		190,7	432,4	178,2	610,6	623,1	178,2	801,3
EMEP1/02	178,3	7,5	185,8	487,2	372,9	860,1	665,5	380,4	1.045,9
RGA2004 /05 et EAC 99/2000 à 2005/2006	1356,0	475,0	1831,0	407,0	47,0	454,0	1763,0	522,0	2285,0
ELIM	26,0		26,0	60,5	6,0	66,5	86,5	6,0	92,5

S'agissant du financement des opérations spéciales, la couverture des besoins par les ressources nationales varie de 17% à 24% pour des opérations statistiques aussi capitales que le RGPH, l'EMEP et l'EDS ; pour le RGA, elle atteint tout de même 80%. La faible couverture par les ressources nationales ne manque pas de poser un problème de programmation du fait des délais de mobilisation des fonds mais surtout rend la statistique nationale extrêmement tributaire des conditionnalités de bailleurs de fonds dont la vision pourrait être très sectorielle ou de court terme.

Ressources humaines :

Les ressources humaines sont au niveau central et au niveau régional. L'appréciation qui peut en être faite est de comparer l'existant à ce qui est prévu par les cadres organiques de la DNSI.

Tableau 3 : Personnel statistique et informatique de la DNSI (août 2005)

Catégories de personnel		Existant	Prévu par le cadre organique
Statisticiens	Cadre A	27	23
	Cadre B	16	18
	Cadre C	10	14
	Total	53	55
Informaticiens	Cadre A	5	10
	Cadre B	8	9
	Cadre C	4	18
	Total	17	37
Ensemble	Cadre A	32	33

On note globalement un équilibre en cadre « A » tandis que le déficit est très accentué en cadre « A » dans le domaine de l'informatique. De façon générale, le déficit est important pour les cadres moyens. Il est très prononcé pour les cadres C, particulièrement dans le domaine de l'informatique.

D'autre part, le cadre organique n'est plus approprié pour la nouvelle organisation de la DNSI. Cette nouvelle organisation nécessite plus de 130 cadres techniques A, B et C sur la base de l'évaluation ci-après (tableau 4), contre 92 prévus par le cadre organique.

Tableau 4 : Estimation de l'effectif du personnel nécessaire de la DNSI

Structures organiques	Effectif cadres A	Effectif cadres B	Effectif cadres C	Ensemble
Direction				
Directeur	1			
Directeur Adjoint	1			
<i>S/Total</i>	2	0	0	2
Documentation				
Chef documentation	1			
Archive	1	2	3	
Bibliothèque	1	2	3	
<i>S/Total</i>	3	4	6	13
Division synthèse et suivi				
Chef division	1			
Section 1	2	3		
Section 2	2	3		
Section 3	2	3		
<i>S/Total</i>	7	9	0	16
Division Méthode et Analyse				
Chef division	1			
Section 1	2	3		
Section 2	2	3		
<i>S/Total</i>	5	6	0	11
Divisions statistiques démographiques				
Chef division	1			
Section 1	5	10	20	
Section 2	2	5	10	
<i>S/Total</i>	8	10	20	38
Division des statistiques courantes				
Chef division	1			
Section 1	2	3	5	
Section 2	2	2	5	
<i>S/Total</i>	5	5	10	20
Division Informatique				
Chef division	1			
Section 1	2	3	5	
Section 2	4	5	5	
Section 3	5	2		
<i>S/Total</i>	12	10	10	32
<i>Total Général</i>	42	44	46	132

1.3.1.2. Analyse de la fonction de production statistique :

La production statistique se fait principalement à travers des opérations statistiques c'est à dire un ensemble d'actions méthodologiques cohérentes mises en œuvre pour aboutir à la production d'un ensemble de statistiques préalablement spécifiées.

Les statistiques démographiques et de santé :

- Le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) : il a lieu en principe tous les 10 ans. Les opérations précédentes ont eu lieu en 1976, 1987 et 1998. Il permet de faire l'état de la population par village et aux niveaux géographiques supérieures et de déterminer des caractéristiques démographiques fondamentales. L'analyse des données du recensement permet de déterminer les paramètres pour faire les perspectives démographiques du Mali. Cette production connaît des difficultés de financement du fait que ce financement est extérieur pour près 75 %.
- Enquête Démographique et Santé : Cette enquête a connu à ce jour trois réalisations : 1987/88, 1995/96 et 2000/2001. Elle se fait en collaboration avec la CPS du Ministère de la Santé. Elle s'intéresse principalement à l'analyse de la nuptialité, la fécondité, l'étude de la pratique de la contraception, la mortalité en rapport avec la santé de la mère et de l'enfant.

Les statistiques de l'agriculture végétale :

Chaque année, la DNSI réalise conjointement avec les structures statistiques du Ministère du Développement Rural, l'enquête agricole de conjoncture qui permet principalement de faire des prévisions de récoltes céréalières et de déterminer la production végétale post récolte. De multiples exigences sont formulées en l'endroit de cette enquête : coût de réalisation et financement, précision des données, niveau de signification, statistiques par genre etc. C'est par rapport à ces exigences qu'on relève les principaux maux dont cette enquête souffre :

- Le manque de ressources humaines handicape la collecte : elle fait recours à des enquêteurs permanents de plus en plus âgés, en nombre de plus en plus réduit et sans grande motivation ;
- Les objectifs doivent davantage prendre en compte la production de statistiques par genre ;
- Les problèmes de mobilisation des ressources financières allouées handicapent régulièrement la collecte des données ;
- Le traitement des données prend de plus en plus de temps et de façon anormale du fait que la chaîne de traitement informatique n'est pas « formalisée » mais en raison aussi du manque de pression de la demande ; la publication des résultats définitifs en est d'autant retardée.

Les statistiques industrielles :

La Direction Nationale des Industries (DNI) a réalisé courant 2003, en collaboration avec la DNSI, un recensement industriel afin de changer la base de l'enquête de conjoncture industrielle. Cette enquête permet d'évaluer la production semestrielle et de collecter les données nécessaires à l'élaboration du bulletin de conjoncture économique.

Les statistiques économiques et sociales :

- A partir des statistiques sectorielles, la DNSI établit les comptes de la Nation : valeur ajoutée par branche, Produit Intérieur Brut (PIB), Consommation finale, Formation Brut du Capital Fixe (FBCF), variation de stock ;
- Les prix au consommateur sont collectés sur les marchés de Bamako pour calculer l'indice national des prix¹. Les prix relevés dans les capitales régionales ne sont pas intégrés dans le calcul de cet indice ;
- Les dépenses et consommations des ménages en rapport avec leur taille en personnes et les activités menées par leurs membres sont obtenues à partir des Enquêtes Budget Consommation (EBC) des ménages. La première enquête de couverture nationale a eu lieu en 1988/89. Par ailleurs deux enquêtes sur les dépenses des ménages de Bamako (1985/86 et 1998) et une enquête nationale sur les dépenses des ménages urbains et ruraux (Enquête Malienne de Conjoncture Economique et Sociale 1994) ainsi que l'EMEP 2001/02 (tenant lieu de EBC) ont eu lieu.

Statistiques administratives :

La DNSI recueille auprès des services administratifs, les statistiques résultant de leurs activités. Il s'agit principalement des statistiques sur la sylviculture, les forêts et les pêches, des statistiques de santé, d'éducation, de transport, d'emploi et d'environnement. Ces données sont collectées et traitées pour établir des indicateurs économiques et sociaux.

1.3.1.3. Analyse de la fonction de diffusion :

Il s'agit de répertoires, de résultats de recensement et d'enquêtes, d'annuaires statistiques.

Le vecteur de diffusion privilégié de ces statistiques produites est le "document papier". Les principaux documents publiés sont consignés dans le tableau suivant. On remarquera l'état peu satisfaisant de la fonction de diffusion, faute de ressources adéquates allouées à cette fonction.

¹ Cet indice a remplacé un indice de nature plus général qui intégrait les prix observés en ce qui concerne les régions.

Tableau 5 : Principales publications de la DNSI

Intitulé de la publication	Périodicité	Date dernière publication	Observations
Annuaire statistique du Mali	Annuelle	2003	
Bulletin mensuel de statistique	Mensuelle	Juillet/août 99	
Annuaire statistiques régionaux	Annuelles	1997 pour Kayes, 95 pour Koulikoro, 97 pour Sikasso, 92 pour Ségou, 93 pour Mopti, 98 pour Kidal	
Comptes Economiques du Mali	Annuelle	Juin 2005 des comptes provisoire 2004 et des comptes prévisionnels 2005	
Tableau de bord économique et financier	Annuelle	Mai 1994	Arrêté depuis
Résultats de l'enquête agricoles de conjoncture (EAC)	Annuelle	Décembre 2004	
Bulletin et note de conjoncture économique	Trimestre	Août 2005	3 ^{ème} trimestre 2005
Etat des statistiques douanières du Mali (données annuelles)	Annuelle	2003	
Etat des statistiques douanières du Mali (données mensuelles)	Mensuelle		Rapports disponibles mais non publiés
Flash Information statistique	Mensuelle	Septembre 1996	Arrêté depuis
Profil de pauvreté au Mali	Ad hoc		
Résultats de l'enquête secteur informel	Ad hoc	Août 1994	
Enquête budget – consommation 88/89	Décennal	Avril 1994	
Résultats de l'Enquête démographique et de Santé	Quinquennal	Décembre 2001	
Indicateurs statistiques du Mali	Annuelle	Novembre 2004	Arrêtée depuis
Enquête à Indicateurs Multiple 1996	Ad hoc	1997	
Résultats du RGPH	Décennal à partir de 1976	Janvier 2003	RGPH 1998
Perspectives démographiques du Mali	Décennal	Juin 2004	
EMEP 2001 (Enquête Malienne d'Evaluation de la Pauvreté)	Décennal	Novembre 2003	
ELIM 2003 (Enquête Légère Intégrée auprès des Ménages)	Chaque deux ans	Novembre 2004	

En plus des publications papiers, les résultats des analyses des données collectées lors des opérations spéciales, sont présentés dans des séminaires et ateliers de dissémination.

1.3.1.4. Analyse de la fonction d'orientation et de coordination :

Programmation nationale des activités statistiques :

La situation actuelle fait de la programmation le principal élément de la coordination. La DNSI doit établir normalement un programme pluriannuel de statistiques. Le dernier établi et adopté en 1992 couvre la période 1992-95 et se trouve consigné dans le document "Rapport relatif à l'amélioration des statistiques économiques, financières et sociales". Ce qui signifie qu'il n'y a pas eu de programme national pluriannuel d'activités pour la période 1995-2001 traduisant la faiblesse de la coordination au cours de cette période.

A l'examen du tableau ci-après, on constate que le degré de réalisation des activités qui étaient prévues dans l'unique programme national pluriannuel élaboré est un peu plus élevé en matière de production statistique qu'en matière de coordination statistique et de sensibilisation. Ceci pourrait s'expliquer par le fait que la pression de la demande s'exerce principalement en l'endroit de la production, du reste par un nombre restreint d'utilisateurs. Les actions en matière de statistiques économiques se sont réalisées plus fréquemment que celles en matière de statistiques sociales. On note en effet que jusqu'à la mise en œuvre du CSLP, la pression de la demande de statistiques économiques a été de loin plus forte. .

Tableau 6 : Degré de réalisation courant 2001 de quelques éléments du programme d'activité 1992

Objectifs	Mesures	Degré réalisation en 2000 <i>oui/ partiel / non</i>	Observations Si partiellement réalisées préciser en quoi
Statistiques économiques et financières			
1) Tableau de bord	Amélioration des statistiques financières	oui	
	Amélioration TOFE	oui	
	Suivi de l'exécution BSI	oui	
	Amélioration des stat des entreprises publiques	oui	
	Amélioration de l'établissement Balance payement	oui	
	Amélioration des statistiques de dette extérieure	oui	
	Amélioration des stat du commerce extérieur	oui	
2) Publication éléments de conjonctures	Amélioration du système de collecte des données	oui	
	Extension des données collectées	oui	
	Informatisation éléments conjonctures	partiel	Publiés aujourd'hui à bonne date
	Formation		
3) Amélioration de la qualité	Amélioration des méthodes	partiel	En cours avec AFRISTAT
	Informatisation des comptes	oui	

Objectifs	Mesures	Degré réalisation en 2000 oui/ partiel / non	Observations Si partiellement réalisées préciser en quoi
de la publication des comptes nationaux	Exploitation des données existantes	oui	
	Amélioration des données de base (agriculture, élevage, pêche sylviculture, cueillette, artisanat, industrie, commerce, transport, tourisme, plan comptable)	partiel	En cours avec AFRISTAT
Statistiques sociales			
1) Tableau de bord social	Mise en place d'une cellule d'analyse	non	
	Réalisation d'une banque de données sociales	non	
2) Panorama de l'emploi	Analyse approfondie de l'enquête secteur informel	oui	
	Exploitation des enquêtes ONMOE	oui	
	Formulation de programme pour la mise à jour du panorama	non	
3) Donner une image du système éducatif	Production régulière de l'annuaire de l'éducation	oui	
	Suivi de la situation éducationnelle des femmes et des enfants	partiel	Activité arrêtée au niveau de la DNSI
4) Tableau indicateurs annuels sur les conditions sanitaires et nutritionnelles	Production annuelle annuaire statistique santé	oui	
	Suivi condition sanitaire nutritionnelle femme enfant	partiel	Activité arrêtée au niveau de la DNSI
5) Mise à jour régulière des données sur la population et l'habitat	Actualisation des résultats du RGPH 1987	oui	
	Études spécifiques sur les résultats du RGPH 1987	non	
	Préparation RGPH 98	oui	
	Enquête nationale sur l'habitat	non	Volet pris en compte dans le RGPH
	Actualisation des variables démographiques	oui	
	Enquête démographique	oui	Voir EDS
	Enquête migration	oui	
	Analyse et exploitation fichier état civil	oui	
Mise en place d'un système de suivi condition de vie de ménages	non	En cours de conception	
Coordination			
Augmentation de l'efficacité des services statistiques dans la connaissance de l'économie	Harmonisation des activités et des concepts	partiel	Codes géographiques et nomenclature activités et produits
	Amélioration de la prise en compte des préoccupations des utilisateurs	partiel	
	Utilisation efficiente des opportunités offertes par les bailleurs de fonds	oui	
Sensibilisation			
Améliorer la diffusion des publications	Promouvoir la demande de documents	non	
	Assurer une disponibilité continue	non	Problème de ressources financières

Objectifs	Mesures	Degré réalisation en 2000 <i>oui/ partiel / non</i>	Observations Si partiellement réalisées préciser en quoi
et entreprendre des actions de sensibilisation	Institutionnaliser la journée de statistique et y envisager la sensibilisation des utilisateurs et producteurs	oui	

Concertation lors de la préparation des opérations spécifiques à travers le Comité de Coordination Statistique et Informatique :

A l'occasion de chaque opération spéciale, la DNSI invite les services sectoriels concernés ou intéressés, les bailleurs de fonds, les représentants de la société civile, à une réunion de concertation dans le but de leur faire partager les objectifs principaux, de présenter et discuter la démarche méthodologique pour les atteindre. Il s'agit d'échanges occasionnels à considérer comme actions de coordination ; cependant le mélange des aspects techniques traités dont le niveau est souvent élevé pour l'utilisateur ordinaire non initié réduit la portée de l'aspect coordination.

Collaboration en matière d'analyse statistique :

Il faut citer ici quelques exemples de collaboration réussie en matière d'analyse des statistiques :

- Analyse des enquêtes démographiques et santé avec la CPS de la santé ;
- Analyse des données des recensements 1987 et de 1998 avec des équipes pluridisciplinaires ;
- Exploitation et analyse des données de l'enquête agricole de conjoncture avec la CPS de l'Agriculture ;
- Analyse de la situation économique et sociale avec la DNP.

1.3.1.5. Analyse de la fonction de promotion de l'utilisation des statistiques

Peu d'activités sont réalisées dans ce domaine par la DNSI :

- La DNSI organise annuellement la journée de la statistique et contribue par ce fait à la sensibilisation des décideurs ;
- La Publicité à l'occasion du lancement d'opérations statistiques d'envergure (Enquête nationale, recensement) contribue d'une certaine manière à faire connaître la statistique.

1.3.1.6. Analyse de la fonction de promotion de l'utilisation rationnelle de l'outil informatique

Depuis qu'on a retiré à la DNSI l'application «traitement de la solde de fonctionnaire » et de celle de la «solde du personnel du Chemin de Fer du Mali », elle ne conçoit des applications informatiques que pour son compte propre. Marginalisé au plan informatique, elle n'a pu ni élaborer un schéma directeur national informatique, ni pu jouer le rôle de veille technologique en matière informatique.

Des statistiques économiques

- L'élaboration des comptes nationaux rencontre des difficultés en rapport avec la disponibilité à temps, des statistiques validées nécessaires. Ceci a une incidence sur la qualité des comptes et sur leur délai de disponibilité. Le suivi de la conjoncture ainsi que l'élaboration des indicateurs du suivi de la surveillance multilatérale en sont affectés. La solution se trouve au niveau d'actions en amont pour améliorer et rendre disponibles les statistiques des autres secteurs.
- L'indice des prix à la consommation qui est disponible est l'indice harmonisé dit UEMOA qui ne couvre que Bamako avec comme base 1996. L'élaboration d'un indice de prix national avec une base plus récente se pose de plus en plus avec acuité
- Il faut noter qu'une nouvelle base pour les comptes nationaux, élaborée suivant les principes du SCN93, a été adoptée. Cette nouvelle base a pour année de référence 1997. Suivant cette nouvelle méthodologie, les comptes nationaux de 1997, 1998 et 1999 ont été recalculés ; de même, la retropolation a été faite pour la période allant de 1996 à 1980. Ces comptes sont disponibles à la DNSI mais n'ont pas encore fait l'objet de publication. La lourdeur du logiciel utilisé pour ces nouveaux comptes (ERETES), fait que leur mise à jour prend du retard. Les dispositions sont prises dans le cadre du Programme de Comparaison International (PCI), en collaboration avec AFRISTAT, pour rattraper le retard et procéder à la publication de ces comptes d'ici 2007.
- Cependant pour mieux répondre aux besoins des autorités politiques et des partenaires techniques et financiers, la conception et la mise en place d'un logiciel de comptes rapides, s'avère indispensable dans les plus brefs délais.
- La politique de décentralisation crée à terme le besoin de disposer de comptes régionaux. Or il n'existe pas une méthodologie certifiée pour le cas du Mali.
- Il n'existe pas un système de bases de données pour gérer et rendre facilement accessible l'ensemble des statistiques économiques, financières et monétaires.
- Il est demandé au statisticien de mesurer la contribution des femmes dans la production nationale. Il faut commencer par élaborer une méthodologie permettant la prise en compte du genre dans l'établissement des comptes de la nation.

1.3.2. Situation des Cellules de Planification et de Statistique

1.3.2.1. Cellule de Planification et de Statistique du Ministère de l'Agriculture

Ses attributions en matière de statistiques sont :

- l'identification et la formulation des besoins ;
- la centralisation, la conservation et la diffusion des données ;
- la définition, la supervision et la coordination des enquêtes et études de base.

Dans le domaine de l'identification des besoins en information, l'atelier producteurs / utilisateurs, tenu en novembre 1997 a permis de faire l'inventaire des statistiques nécessaires pour l'élaboration et le suivi des politiques du secteur rural. Un programme de développement des statistiques dans leurs aspects techniques et institutionnels a été élaboré en 2000, suite à cet inventaire. Ce programme comporte 6 volets dont notamment :

- le volet I qui est le Recensement Général de l'Agriculture (RGA), est la pièce maîtresse de ce programme. Il a été réalisé en 2003/2004 ;
- le volet II qui concerne la mise en place d'un dispositif de collecte de statistiques de bien être et de pauvreté. Le programme ne précise pas le maître d'œuvre de ce volet et c'est pourquoi il convient de noter que, les statistiques sur le bien être et la pauvreté, se rapportent à des phénomènes multiples dont plusieurs ne sont pas du ressort du Ministère de l'Agriculture. Il y a nécessité d'une meilleure coordination nationale autour de ce volet notamment au sujet de l'identification du type de suivi et de ses spécifications, ainsi qu'au sujet de son ancrage institutionnel. On verrait bien cette action menée sous l'égide de la cellule de suivi du CSLP.

Les observations faites ici, bien que de fond, ne préjugent pas du fait que l'action d'identification et de formulation des besoins en statistiques est effective au sein de la Cellule de Planification et de Statistique (CPS).

En matière de centralisation, de conservation et de diffusion des données, on note l'existence d'une base de données informatique. Les difficultés rencontrées à ce sujet sont principalement de deux ordres : difficulté de recueil de données et quelques fois non-disponibilité d'où impossibilité de mise à jour d'une part et format non adapté aux utilisations pour certaines données d'autre part. A ceci, il faut ajouter le fait que ces données ne soient accessibles aux utilisateurs que sous forme de document; ce qui en limite l'usage. En 2000, la CPS a publié le rapport de l'enquête agricole de conjoncture portant sur les données de la campagne 1998/99 (dernières éditions à ce jour de cette série). En 2001, elle a publié le «recueil des statistiques du secteur rural ». En 2002, elle a diffusé :

- ces mêmes statistiques sur CD-ROM, ainsi que d'autres informations : schéma directeur (actualisation 2000-2010), Actes sur le foncier rural, bilans des campagnes 2000/01 et 2001/02 ;
- le «résultat du recensement du cheptel transhumant et nomade».

D'autre part, la fonction documentation qu'elle soit informatique ou analogique est à l'état de veille. Il n'existe pas une politique (explicitée) de diffusion de l'information statistique.

En matière de définition, de supervision et de coordination des enquêtes et études de base, des actions en rapport avec le programme intégré de statistiques ont été menées : définition du RGA, identification et supervision de l'enquête test maraîchère. Il existe toutefois des signes de la difficulté d'asseoir une coordination suffisante au niveau national. En effet :

- les rapports entre la CPS et les Bureaux de Statistiques et de Suivi Evaluation (BSSE) ne sont pas encore des rapports de coordination ; il s'agit pour l'instant des rapports «utilisateur à producteur » de statistiques, dans la mesure où la CPS n'intervient pas au niveau de la définition et de la formulation des activités de collecte des BSSE ; elle se contente de recueillir leurs productions statistiques ;
- la CPS de l'agriculture n'a pas été impliquée dans toutes les phases de l'enquête test réalisée en 2000 par la DNSI et de l'Observatoire économique et statistique de l'Afrique subsaharienne (AFRISTAT) en vue d'élaborer une méthodologie d'évaluation de la production fruitière. Elle est restée prostrée en observatrice.

En attendant que deviennent fonctionnels les mécanismes d'une bonne coordination, il importe que la CPS s'implique d'office pour capitaliser les produits de toutes les initiatives qui sont de son domaine.

La prise en charge de toutes ses attributions principales en matière de statistique s'est faite avec une forte contribution extérieure (à la structure) en matière de ressources en personnel notamment. Il est facile de constater à cet égard que le cadre organique est non approprié en ce qui concerne la Division statistique, ceci en deux points :

- les postes prévus ne permettent pas une bonne couverture des attributions de la Division ;
- les profils pour occuper ces postes ne sont pas assez spécialisés par rapport à la discipline statistique ; si un poste de statisticien doit être occupé par un non-statisticien, on doit imposer qu'il ait une expérience solide en matière de production et/ou d'utilisation de données statistiques.

Le risque est que le cadre organique soit respecté en terme d'effectif, sans que la Division statistique ait une réelle capacité de faire face à ses attributions. Les responsables de la CPS ont pris conscience de ces insuffisances et des initiatives

sont en cours pour tenter d'y remédier. Selon l'enquête CPS/DAF, DNSI-DNPD¹ (juin 2004), la dotation budgétaire pour l'année 2004 de la CPS du Ministère de l'Agriculture s'élevait à 131,8 millions. Par ailleurs, cette enquête fait état d'un sureffectif (44 agents contre 29 agents prévus dans le cadre organique). Toutefois, le rapport indique qu'il n'est pas certain que la structure ait une réelle capacité technique en matière de conception, de réalisation et d'exploitation des enquêtes statistiques.

Des statistiques agro-pastorales

Les besoins en statistiques agro-pastorales sont très variés. Les politiques de sécurité alimentaires, de lutte contre la pauvreté, de promotion de la femme et de développement du secteur rural ainsi que le suivi environnemental en ont amplement besoin. On distinguera les statistiques de production végétale avec les statistiques horticoles (légumes, fruits et fleurs) comme cas mis à part et les statistiques de l'élevage. Un effort important est fait pour établir les statistiques de production végétale (hormis les statistiques horticoles qui ne sont guère produites) alors que les statistiques de l'élevage sont pratiquement laissées pour compte.

Les grands enjeux des statistiques agro-pastorales sont leur désagrégation géographique au niveau cercle voir au niveau de la commune, pour les besoins de la politique de décentralisation d'une part et la production des statistiques par genre pour le suivi de la politique de promotion de la femme d'autre part. C'est un défi technique que de produire des statistiques multiples et variées, de précision suffisante, satisfaisant à des besoins tout aussi variés.

L'essentiel des statistiques de production végétale est obtenu à travers l'Enquête Agricole Permanente (EAC). Celle-ci connaît des problèmes de trois ordres.

a) Problèmes techniques : Les statistiques produites par l'EAC étaient jusqu'en 2000 de façon générale d'une précision bonne à suffisante au niveau national. Au niveau régional, les erreurs de sondage sont déjà importantes. Actuellement, le dispositif connaît des difficultés pour respecter le plan de sondage. Ceci est de nature à altérer les résultats. Il a été en effet donné d'observer que la taille moyenne des exploitations en superficie et en nombre de parcelles baisse d'une année à l'autre. Ce qui est le signe d'une mauvaise couverture de l'échantillon. Dans sa conception d'avant 2003/2004, ce dispositif ne peut pas produire des données statistiquement significatives au niveau infra régional. Pour qu'il puisse en être ainsi il faut augmenter considérablement la taille de l'échantillon (donc coût élevé et gestion difficile), il faut adopter un plan de sondage de type complexe qui introduit plusieurs niveaux de stratification et procède à une allocation optimale de l'échantillon entre strate. Ce plan de sondage doit se faire sur la base de l'analyse du RGA 2003/04 qui n'est pas encore faite. Pour la campagne 2005/2004, l'échantillonnage a été amélioré à partir de l'échantillon du RGA 2003/2004.

b) Problèmes de gestion et d'organisation : Le dispositif connaît des retards dans la collecte se traduisant par d'importants retards de publication des résultats. La raison principale est le retard dans le déblocage des fonds nécessaires à la réalisation des opérations. Par ailleurs, le personnel affecté à la collecte est peu motivé et son effectif diminue d'année en année, augmentant ainsi la fragilité du dispositif.

c) Problèmes de coordination La coordination entre les dispositifs statistiques de la DNSI, de la CMDT et des Offices et Opérations agricoles est faible. L'EAC doit pouvoir intégrer dans son plan de sondage, l'échantillon de la CMDT afin de cesser la double collecte auprès des paysans encadrés par la CMDT. De même les statistiques de production des opérations et des offices doivent être établies selon les mêmes normes que celles de l'EAC ; ce qui demande une évaluation des dispositifs de ces structures.

¹ Ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire / DNSI-DNPD «rapport d'évaluation des Cellules de Planification et de Statistique » - novembre 2004

Des statistiques agro-pastorales

Concernant l'élevage, les effectifs du cheptel établis annuellement à partir des effectifs de l'enquête élevage de 1991, auxquels on applique un taux de croît déterminé de façon empirique ne sont pas acceptables. On dispose actuellement des résultats du recensement du cheptel transhumant et nomade pour 2002/2003. On peut disposer de l'effectif du cheptel sédentaire attaché au ménage agricole à travers le RGA 2003/2004. Ces données doivent être la base des projections mais encore faut-il disposer de paramètres biodynamiques d'estimation récente.

Les statistiques d'abattage ne concernent que les abattages contrôlés ; ne sont donc pas pris en compte les abattages familiaux à l'occasion d'évènements sociaux, religieux et civils qui ne sont pas a priori négligeables. De façon plus générale, les statistiques de production animale (lait, viande, cuirs et peaux, œuf) sont parcellaires et peu fiables.

Dans le domaine horticole, une enquête expérimentale a été réalisée en 1995 afin de donner un panorama de la production péri urbaine de légumes. Aucune suite n'a été donnée à ce test.

AFRISTAT, a réalisé de concert avec la DNSI, des études expérimentales, à la recherche de méthodologies d'évaluation de la production fruitière, de la production maraîchère et d'évaluation des paramètres zootechniques. Les initiatives sont en cours pour intégrer le maraîchage à l'EAC.

Les statistiques sur les infrastructures rurales (aménagements et équipements) ne sont pas à jour.

Une base de données a été créée pour centraliser et gérer au niveau de la CPS, les statistiques du secteur rural. Sa mise à jour se fait de façon inégale. Elle n'est pas conçue pour permettre une grande accessibilité des utilisateurs autres que la CPS.

1.3.2.2. Cellule de Planification et de Statistique du Ministère de l'Education Nationale

Cette cellule organisée en trois divisions (études et planification, statistiques et Information, projet infrastructures et équipements scolaires) a pour attribution en matière statistique :

- la collecte et le traitement des statistiques de l'éducation ;
- l'élaboration et la publication des annuaires de statistiques scolaires ;
- la gestion de la base de données de statistiques scolaires.

A cette fin, elle réalise des opérations statistiques, qui sont davantage des instruments de pilotage pour le Ministère :

- enquête rapide de rentrée scolaire afin de dégager une vue d'ensemble de la rentrée ;
- enquête rentrée scolaire qui fait l'inventaire exhaustif des infrastructures et équipements scolaires, le recensement des enseignants et des élèves et étudiants ;
- enquête sur les besoins pour préparer la rentrée scolaire ;
- enquête de fin d'année.

Au plan technique, seulement l'enquête « rentrée scolaire » semble documentée. La cellule utilise davantage l'expertise extérieure ; elle maintient toutefois le contact avec les producteurs et utilisateurs nationaux de statistique.

Il existe des dotations budgétaires spécifiques pour la collecte et le traitement des données ainsi que pour la publication ; ces dotations sont cependant jugées insuffisantes. La principale publication de la cellule est l'annuaire des statistiques dont la dernière édition est celle de décembre 2004-2005. Elle n'a réalisé aucune étude entre 2000 et 2004. La base de données actuelle ne gère que les données de l'enseignement fondamental.

Selon l'enquête CPS/DAF, la dotation budgétaire pour l'année 2004 de la CPS du Ministère de l'Education s'élevait à 139,0 millions. La même enquête révèle un sureffectif (64 agents contre 39 agents prévus dans le cadre organique).

1.3.2.3. Cellule de Planification et de Statistique du Ministère de la Santé

Les attributions de la cellule en matière statistique sont :

- l'identification et la formulation des besoins en matière d'information et d'études de base ;
- la centralisation et la diffusion des informations statistiques ;
- la constitution d'une documentation appropriée sur le département ;
- la coordination de la production statistique.

A ce titre la cellule réalise périodiquement l'Enquête Démographique et de Santé : collecte, traitement et diffusion. Elle collecte, traite des statistiques hospitalières en vue d'élaborer et de publier l'annuaire statistique des hôpitaux et les fiches signalétiques.

L'inventaire des besoins en information a été fait suite à la conception et à l'adoption du schéma directeur du système national d'information sanitaire et sociale (atelier de septembre 1995). A cette même occasion, les actions nécessaires pour la centralisation et la diffusion des données, ont été identifiées et programmées. Le schéma directeur définit quatre sous systèmes d'information :

- le sous système d'information sanitaire ;
- le sous système d'information sociale ;
- le sous système d'information sur la recherche, les études et enquêtes ;
- le sous système d'information administrative.

La CPS connaît des difficultés d'ordre institutionnel, technique ainsi qu'une insuffisance de ressources appropriées.

Le fait que l'information suive la voie hiérarchique en retarde la centralisation et la diffusion. Au plan technique, on évoque le manque de suivi et d'évaluation de la

qualité des informations. Au plan des ressources humaines, il faut noter que la CPS qui totalise 33 agents pour 31 agents prévus à son cadre organique. Sur les 33 agents seulement 4 agents sont des planificateurs/statisticiens. Ceci est un handicap sérieux : le recours aux compétences en statistique des structures nationales et à l'expertise internationale, permet de réaliser des opérations ponctuelles de conception et d'élaboration statistique ; la situation est autre quant aux tâches statistiques quotidiennes. Au plan des ressources financière, la CPS disposait d'un budget 222,9 millions dont 150,0 millions de financement extérieur.

Des statistiques sociales

- Condition de vie des ménages Les statistiques sur les conditions de vie des ménages sont encore insuffisantes. Malgré l'enquête Budget-Consommation de 1988/89, malgré l'enquête sur les conditions de vie des ménages de 1994 d'envergure nationale, et très récemment l'EMEP on ne dispose pas encore de la panoplie d'indicateurs nécessaires pour une compréhension de la nature et du fonctionnement des ménages au-delà du descriptif. Les données sur la consommation et la nutrition datent de 1988/89 alors que l'EMEP a permis de collecter des données de base sur ces volets.
- Emploi : l'Observatoire de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (OEF) fait annuellement le bilan de l'emploi du secteur moderne et établit les besoins de formation du secteur moderne. L'Enquête Permanente Auprès des Ménages (EPAM) réalisée par l'office permet de déterminer les paramètres du marché de l'emploi. L'imperfection du fichier de référence des entreprises, les difficultés d'obtenir des réponses des entreprises enquêtées et en fin de parcours l'insuffisance de l'analyse des données en relation avec les aspects économiques, sont des handicaps au niveau du bilan de l'emploi établi sur le secteur moderne. L'EPAM connaît des difficultés d'ordre technique : base et plan de sondage, collecte et traitement informatique.
- Education : en 1992, le système d'information dans l'enseignement fondamental a connu une réforme importante. Cette réforme a consacré la réalisation d'enquêtes annuelles dont l'enquête de rentrée scolaire qui permet de faire l'inventaire des écoles et classes, des enseignants, des élèves, le recensement du matériel didactique, d'évaluer le degré de succès des élèves principalement. Par ce biais, on obtient l'essentiel de l'information statistique disponible en matière d'éducation. Cette masse importante de données pose de sérieux problèmes d'analyse et de gestion. Toutefois une évaluation récente¹ montre que plusieurs indicateurs ont un contenu peu précis, rendant difficile leur utilisation. Par ailleurs la masse importante d'information collectée est largement sous exploitée.
- Santé : un système national d'information sanitaire et sociale a été défini en 1998. Sa mise en place a été réalisée entre 1998 et 2002. Ce système a été défini alors qu'au niveau national, il y avait peu de proposition pour mettre de l'ordre dans le système national d'information statistique. Il permet de fournir un grand nombre d'indicateurs utiles. L'étude citée a mis en évidence certaines incohérences signe évident d'un déficit de normalisation ainsi qu'un manque de coordination intra et intersectoriel. Le système d'information connaît dans son organisation des faiblesses notamment au niveau de la remontée de l'information, qui occasionnent des retards non justifiés.
- Affaires sociales : des pans entiers sont ignorés par le système d'information sociale dont la mise en place est prévue. On note à titre d'exemple la quasi-absence des statistiques de criminalité (judiciaires, pénitentiaires et délinquance de mineurs), les statistiques générales sur les conditions de vie des populations. Quant à la structure en données du système prévu, certains indicateurs, des taux généralement qui décrivent

¹ Abdou ABDALLAH, Louis LOHLE-TART, Sophie GUILLEMIN «appui à la mise en place d'un système de suivi/évaluation des résultats du CSLP » rapport final de consultation (Bamako, mai 2004)

Des statistiques sociales

des phénomènes structurels, sont considérés avec une périodicité annuelle alors que leur valeur n'est pas susceptible de varier sensiblement d'une année à l'autre. En les déterminant annuellement, on observera des différences qui ne peuvent pas être considérées comme traduisant une évolution du phénomène décrit ; il s'agit plutôt du reflet des erreurs statistiques : erreurs de sondage et peut être d'observation.

1.3.2.4. Cellule de Planification et de Statistique du Ministère de l'Équipement et des transports

Les attributions de la cellule en matière statistique sont :

- l'identification et la formulation des besoins ;
- la coordination de la production statistique et des études.

La gestion de l'information statistique du domaine de compétence de la cellule n'apparaît pas explicitement comme une attribution.

Initialement prévue pour les transports, les travaux publics et l'habitat, l'activité statistique essentielle de la cellule est l'exploitation des données du trafic routier, ferroviaire, aéroportuaire et fluvial d'une part et la production de statistiques sur les infrastructures routières, aéroportuaires et ferroviaires d'autre part.

Depuis 2000, à la faveur à la création du Ministère de l'Équipement, de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et de l'Urbanisme, la cellule, en rapport avec la DNSI et le Secrétariat Permanent du Cadre Institutionnel de la gestion des questions environnementales, a pris en charge la production des statistiques dans le domaine de l'environnement. Actuellement et pour une n^{ième} fois, la structure voit son ministère de tutelle divisée en plusieurs Ministères. En raison de l'absence de ressources humaines adéquates elle n'est pas actuellement en mesure de faire un diagnostic correct de la situation en matière de statistique et d'engager le débat national sur la question de l'identification et de la formulation des besoins. La CPS disposait d'un budget de 58,5 millions en 2004 et un effectif de 12 agents pour 17 agents prévus à son cadre organique.

Des statistiques des entreprises non industrielles

Les statistiques du commerce intérieur, de l'artisanat, de l'orpaillage sont soit sommaires soit de qualité très moyenne. Pour les besoins de comptabilité nationale, il est nécessaire de les améliorer de façon substantielle.

Les procédures de mise à disposition des données existantes ne sont pas efficaces. Toutefois, la question doit être posée davantage en terme de gestion informatique de ces données.

Des statistiques de l'environnement

Les besoins en statistiques pour le suivi de l'environnement sont divers. En plus des statistiques de pollution et des indicateurs sur l'état des ressources naturelles, ces besoins comprennent les indicateurs socio-économiques mesurant les conditions de vie des populations. La production et la gestion de ces derniers indicateurs incombent à d'autres systèmes d'information sectoriels (démographie, santé, statistiques sociales).

Il n'existe pas de dispositif de collecte ou même de recueil de suivi de la pollution ; il n'existe pas non plus de dispositif spécifique de collecte pour les indicateurs mesurant l'état des ressources naturelles, mais ces derniers indicateurs dérivent de façon un peu accessoire d'opérations statistiques ayant d'autres objectifs. Il s'agit principalement des enquêtes et recensements démographiques (commodités de l'habitat, foyers améliorés), des enquêtes et recensements agricoles (superficies cultivées, utilisation d'engrais et de pesticide), du recueil des statistiques administratives des eaux et forêts et du suivi météorologique.

La diversité de situations pose de toute évidence un problème de gestion (canalisation) des données pour une meilleure utilisation dans le domaine environnemental.

1.3.2.5. Cellule de Planification et de Statistique du Ministère des Mines de l'Energie et de l'Eau

Elle est chargée de :

- l'identification des besoins en données statistiques ;
- la collecte, le traitement et l'élaboration des statistiques sectorielles ;
- la diffusion des statistiques sectorielles ;
- le suivi et évaluation des Plans, Programmes et Projets.

La cellule produit régulièrement :

- les statistiques minières (potentiel aurifère, titres miniers, exportations minières, emplois et masse salariale et valeur ajoutée des sociétés minières) ;
- les statistiques sur l'énergie et l'eau (densité réseau EDM, taux d'accès à l'électricité, concessions branchées sur réseau, consommation énergie, puissance installée, production électrique par source, rendement réseau, vente de fourneaux et réchauds, forêts aménagées, consommation produits pétroliers, taux d'accès à l'eau potable, concessions branchées en eau, forages total et forages équipés, villages bénéficiaire d'au moins un point d'eau potable, consommation de gaz butane, consommation de gaz butane par tête d'habitant, consommation énergétique par tête d'habitant).

La CPS n'a pas effectué d'étude ni d'enquête pendant la période depuis 2000. Elle a fait des publications annuelles entre 2000 et 2004, notamment :

- la liste nominative des projets/programmes actifs en 2000, 2001, 2002, 2003, et en 2004 ;

- la revue sectorielle des projets/programmes (institutionnalisée depuis 2000) en 2000, 2001, 2002, 2003 et en 2004 ;
- le document du Projet de politiques sectorielles du MMEE 2005 (en juin 2004à).

En définitive, cette cellule est confrontée à une insuffisance en matière de ressources humaines, matérielles et financières pour pouvoir remplir toutes ses fonctions, notamment celle de l'identification des besoins du secteur en information statistique. En effet, en 2004, elle disposait d'un budget de 55,4 millions et un effectif de 12 agents pour 17 agents prévus à son cadre organique.

De l'état de fonctionnement des structures.

- Les problèmes récurrents aux structures sont l'inadéquation de moyens (humains, équipement informatique et ressources budgétaires) aux attributions. Il apparaît clairement que la plupart des structures ne sont pas en mesure d'assumer leur responsabilité en matière de production, de traitement et de diffusion des statistiques.
- On s'interroge alors sur la qualité de la production statistique. Il ressort de l'enquête réalisée en 2000 auprès des utilisateurs que dans seulement 36% des cas, les statistiques utilisées sont jugées de bonne qualité (dans 29% des cas, elles sont jugées de qualité moyenne et dans 35% des cas, elles sont jugées nettement insuffisantes). En se référant à l'évaluation des CPS faite en juin 2004, rien ne permet de dire que de façon générale, la situation a évolué en mieux.
- On s'inquiète aussi quant au devenir des structures de production. Un certain nombre d'entre elles n'ont même plus les moyens de diffuser leurs productions. Il en existe dont l'existence n'est plus que de pure forme, par rapport à leurs attributions.
- Cependant, le suivi du CSLP a permis de mettre en évidence bien de ces insuffisances et une vision nouvelle plus positive et pragmatique, tant des autorités politiques que des responsables administratifs et techniques, a pris corps et commence à donner des effets.

1.4. Analyse de la demande de statistiques

1.4.1. Catégories actuelles de demande de statistiques

1.4.1.1. Types d'expression des besoins en données statistiques au niveau national

On distingue deux sortes de demandes : la demande structurelle et la demande circonstancielle (par nécessité du moment). La demande structurelle ou demande par attribution est exprimée à travers les attributions des services de l'Etat, producteurs de statistiques. Il s'agit des besoins exprimés par l'Etat comme d'utilité publique générale". On y classe la demande de statistiques pour l'élaboration de comptes nationaux, les statistiques financières et monétaires, les statistiques de l'état de la population ; on y classe également la demande en statistiques sectorielles

et sociales pour la gestion courante de l'économie et de la société, de la gouvernance, du suivi de la décentralisation et de la déconcentration.

Du caractère général de la demande mais une exigence de spécificité des normes de qualité

C'est en référence à la demande structurelle que le SSN a été initialement organisé et doté d'une ossature pérenne en vue de produire les statistiques nationales de base. Ceci dans l'intention de mettre à disposition, en continu, une description objective de l'économie et de la société.

- Cette demande est exprimée de façon générale, afin de laisser place à une interprétation large du champ d'application. Elle est relativement figée dans le temps, non modulable sauf par interprétation abusive des textes fixant les missions et attributions du service public producteur.
- Le caractère général de la demande explique l'insuffisance de spécification de norme de qualité, de spécification de référentiels espace temps (niveau de signification, période de référence). Depuis la promulgation de la **LOI n° 5 026 du 6 juin 2005**, ces critères ne sont plus laissés à l'instigation du service producteur. Le CCSI, les autres structures de coordination et de suivi sont parties prenantes de droit. Ceci est une condition nécessaire pour que les statistiques produites soient de pleine utilisation.
- Il est rare que les besoins en statistiques pour la conduite d'une politique donnée soient totalement satisfaits par des statistiques de base. Aussi une demande circonstancielle en données statistiques s'exprime-t-elle à l'occasion de la conception, de la mise en œuvre ou du suivi des politiques économiques et sociales que celles-ci soient d'ordre général ou sectoriel. Il s'agit de demandes spécifiques nécessaires pour éclairer des aspects particuliers de l'économie et/ou de la société. Elles peuvent être déduites des opérations courantes ou, et c'est souvent le cas, demander des enquêtes spécifiques. On citera en exemples la demande de statistiques spécifiques pour le suivi de la sécurité alimentaire, celles pour élaborer et suivre la politique de la lutte contre la pauvreté, pour la politique d'intégration économique régionale, la demande de statistique par genre. Actuellement il existe une grande propension pour que les besoins en statistiques sectorielles soient exprimés de la sorte.

Du risque de déstabilisation du SSN

- Cette catégorie de demande est assez explicite : nature précise des statistiques, qualité et délais de mise à disposition, référentiel espace-temps précis.
- Elle donne au SSN la dynamique nécessaire pour s'ajuster tant soit peu aux préoccupations du moment.
- Elle est portée par des décideurs institutionnels influents ayant une grande capacité de mobilisation des ressources.
- La pression de l'actualité fait que cette forme de demande a tendance à prendre une certaine ascendance sur la demande structurelle.
- Or la production de statistiques de base est indispensable pour la compréhension de l'état et de l'évolution de l'économie et de la société. Sauf à y veiller de près, la tendance à la déstabilisation de l'ensemble du SSN suite à cette forme de demande n'est pas négligeable.
- Un arbitrage est nécessaire ; il ne peut et ne doit pas être le fait des seules structures de production. Cet arbitrage sera d'autant aisé et efficace que l'on se situe dans une dynamique de système d'information.

La demande en statistiques dans son expression officielle actuelle n'exprime pas suffisamment les besoins des décideurs privés (économiques et politiques), notamment les besoins des ménages, des opérateurs et des institutions privées (ONG, associations/ fédérations, partis politiques etc.)

De la demande du secteur privé et du développement de la production périphérique

- Il n'existe pas de façon formelle un lieu d'expression de la demande du secteur privé. Par interprétation large de leurs attributions et souvent à travers la demande circonstancielle, les structures nationales et des décideurs institutionnels se font les porteurs de la demande privée.
- Il se développe une expression périphérique de la demande du secteur privé, en dehors du circuit officiel, entraînant une production périphérique de plus en plus importante, peu visible et totalement ignorée du SSN.

1.4.1.2. Les engagements extérieurs en matière de statistique

AFRISTAT :

L'article 1 des textes de base de AFRISTAT le définit comme "observatoire économique et statistique d'Afrique Subsaharienne". Il a pour objectif de contribuer "au développement des statistiques économiques, sociales et de l'environnement dans les Etats membres". A ce titre, "il collabore avec les statistiques nationales et leur apporte son soutien pour la collecte, le traitement et la diffusion de l'information statistique de base et pour la réalisation d'analyses et de synthèses macro-économiques" (article 2). L'article 3 de ces textes lui attribue le rôle de :

- conception de méthodologie de collecte, de traitement et de diffusion de statistiques de base ;
- harmonisation des concepts et nomenclature ;
- amélioration de la diffusion et de l'utilisation de l'information statistique ;
- réalisation de travaux d'analyse et de synthèse pour l'ensemble des pays membres ;
- contribution à l'organisation de la formation permanente en statistique et études économiques ;
- appui aux activités des organismes nationaux de statistique en contribuant à l'instruction de projets financés par des bailleurs de fonds.

En contrepartie (article 4) "les Etats s'engagent à communiquer à AFRISTAT dans les meilleurs délais toutes les informations nécessaires pour qu'il exerce son activité".

En rapport avec des préoccupations immédiates, on note que AFRISTAT a soumis aux pays membres pour examen, un "projet de nomenclatures d'activité et de produits". AFRISTAT a par ailleurs entre autres :

- assisté les pays pour la mise en place de l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC) ;
- élaboré un Programme Statistique Minimum Commun ;
- élaboré un manuel de comptabilité nationale pour ses pays membres.

BANQUE MONDIALE et FMI :

Le document de politique économique et financière fait appel aux comptes de la nation et aux statistiques financières et monétaires.

BCEAO :

La BCEAO Mali établit annuellement son programme monétaire sur la base du taux de croissance économique et des comptes économiques prévisionnels et élabore également la Balance des paiements du Mali.

CEA :

La CEA a institué la journée africaine de la statistique. L'objectif de cette journée qui se déroule courant novembre, est la promotion de l'utilisation par les décideurs, des statistiques économiques et sociales. La CEA propose chaque année un thème qui doit être traité par chaque pays. Au Mali, en plus de ce thème, on introduit dans le programme des sujets en rapport avec les préoccupations nationales.

CILSS :

Dans le cadre de la politique de sécurité alimentaire des pays du CILSS, le Mali doit produire des prévisions de récoltes céréalières suivant une méthodologie préalablement arrêtée. Ces prévisions doivent être disponibles courant octobre et une mission CILSS/FAO en constate la vraisemblance. Ces prévisions de productions céréalières sont utilisées avec les données de population, les stocks de céréales, les prévisions d'importation commerciales et non commerciales, pour établir le bilan céréalier prévisionnel. Ce bilan est présenté à la communauté internationale pour aider le Mali s'il y a lieu, à prendre des mesures conservatoires pour éviter aux populations la survenue de crises alimentaires.

FAO :

Dans le cadre de son programme décennal de recensement agricole, la FAO donne assistance au Mali comme à plusieurs autres pays de la sous région, pour la préparation technique du Recensement Général de l'Agriculture du Mali.

La FAO adresse annuellement aux structures de statistiques agricoles du Mali un questionnaire pour recueillir des données statistiques entrant dans l'élaboration de son annuaire de statistiques agricoles.

UEMOA :

Dans le cadre du Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité entre les Etats membres de l'UEMOA, des critères de convergence ont été définis à

partir d'indicateurs statistiques. Chaque Etat membre doit produire ces indicateurs afin de vérifier le respect des critères. Les indicateurs de convergence sont :

- le ratio du solde budgétaire de base rapporté au PIB nominal
- le taux d'inflation annuel ;
- le ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales ;
- le ratio de l'encours de la dette intérieure et extérieure, rapporté au PIB nominal ;
- les arriérés de paiement ;
- le ratio des investissements publics financés sur ressources intérieures rapportés aux recettes fiscales ;
- le ratio du déficit extérieur courant hors dons par rapport au PIB nominal,
- le taux de pression fiscale.

1.4.2. Analyse de la demande

Pour faire cette analyse, il faut au préalable inventorier les besoins des utilisateurs pour ensuite les caractériser. Pour repérer les statistiques essentielles demandées et noter leurs attributs (période de référence, niveau de signification géographique), une enquête a été menée en 2000 auprès d'un échantillon d'utilisateurs. Ceci a permis de caractériser la demande comme suit (voir en annexes "inventaire des besoins") :

- la demande sectorielle est confinée ; c'est à dire que l'essentiel de cette demande émanant d'un secteur, porte sur ce secteur. Ainsi le secteur agricole demande principalement des statistiques agricoles ;
- de ce fait les statistiques demandées sont considérées dans leur très grande majorité comme prioritaires. En se référant aux données de l'enquête auprès des utilisateurs, seulement 2% des statistiques dont le besoin est exprimé, sont non prioritaires (49% sont prioritaires et autant sont très prioritaires) ;
- la demande correspond à des besoins exprimés pour servir dans des domaines d'utilisation assez variés. Les plus représentatifs de ces domaines d'utilisation sont les suivants :
 - Politique économique générale ;
 - Lutte contre la pauvreté ;
 - Politique de Sécurité alimentaire ;
 - Politique sociale ;
 - Politique sanitaire ;
 - Politique d'éducation ;
 - Politique de développement rural ;
 - Politique de promotion des femmes ;
 - Politique de transport ;
 - Politique touristique ;
 - Politique environnementale ;
 - Etudes sectorielles ;
 - Information et Gestion des structures associatives ;
 - Information générale (constitution de bases de données).

Les domaines d'utilisation sont les politiques en vigueur. La demande de statistiques pour un domaine d'utilisation donné est généralement transversale, c'est à dire qu'elle s'adresse à plusieurs secteurs à la fois. Certains besoins sont donc récurrents. La démarche pour identifier la demande effective en devient simplifiée car il suffit de se référer, en terme de production, aux domaines majeurs puis tenir compte des domaines mineurs au niveau du partage de l'information.

Les besoins des utilisateurs permettent de donner le profil de la demande mais ne permettent pas une expression complète parce que l'inventaire se fait par échantillonnage et certains besoins sont des statistiques dérivées qu'il n'est pas possible d'obtenir directement sans passer par d'autres statistiques. Il est nécessaire de déterminer une demande consolidée. Cette dernière s'obtient par déclinaison des politiques en vigueur (voir en annexe "Demande consolidée en statistique").

Une fois obtenue la demande consolidée, elle doit être traduite en terme plus opérationnel. Aussi est-elle classée par secteur économique et au sein de chaque secteur, on définit les opérations statistiques à mener pour satisfaire la demande concernant ce secteur. Ces opérations sont à créer si elles n'existent pas ; pour celles qui existent, il s'agit d'une adaptation aux nouvelles exigences.

1.5. Exposé des problèmes du Système Statistique National

L'exposé du cadre institutionnel ainsi que l'analyse des structures de production et leur réalisation laissent apparaître en filigrane, les grands problèmes dont souffre le SSN du Mali. Ils sont d'ordre institutionnel et organisationnel ; mais les problèmes de l'utilisation des statistiques ainsi que ceux des ressources (humaines et financières) engagées apparaissent aussi comme étant aussi de première importance.

1.5.1. Persistance de lacunes institutionnelles

La Loi n° 05 026 du 6 juin 2005 régissant le SSN, en réglementant la production et l'utilisation des statistiques officielles, corrige une lacune institutionnelle. Toutefois, plus en aval, les CPS, institutions sectorielles de premier ordre, ont un champ d'action mouvant, au gré des remaniements Ministériels. Ce qui rend difficile à chacune de ces occasions, la continuité de leurs actions. En fait, à la vision centralisatrice initiale qui a inspiré la création de la DNSI, s'est substituée une vision décentralisée avec la création entre autre des Cellules de Planification et de Statistique dans des départements sectoriels. Cet état de fait a entraîné des recouvrements de missions se traduisant par une incohérence voire une désarticulation du système statistique. En créant ces nouvelles structures, l'Etat ne les a pas non plus dotées ni des mécanismes ni des moyens suffisants pour réaliser toutes les tâches découlant de leurs attributions. Dès lors, on comprend que peu de ces structures puissent se prévaloir d'un bilan de réalisation sans grandes tâches, ni même d'un fonctionnement satisfaisant de ses services. Toutefois dans une optique d'ensemble, on peut s'interroger si la production statistique, quantitativement et qualitativement est à la hauteur des moyens mis en œuvre ?

Cette interrogation renvoie à une autre et de taille : l'existence d'une instance nationale fonctionnelle, dotée d'un mécanisme de contrôle tant technique

qu'administratif. Il ne s'agit pas d'une instance de censure, loin de là, mais plutôt d'une instance nationale (pourquoi pas paritaire) décisionnelle à travers laquelle les concernés et les intéressés par la chose statistique, statuent quant à l'état des statistiques et en dessinent les perspectives les meilleures pour l'intérêt national. Le Comité de Coordination Statistique et Informatique nouvellement créée à compétence pour cela. Mais on sait que le précédent Comité de Coordination Statistique qui n'avait du reste pas la hauteur hiérarchique suffisante, a été inefficace par manque d'application. Si une telle instance n'est pas fonctionnelle, chaque structure du système s'auto évalue et reste de ce fait son propre porte drapeau pour présenter ses doléances, sans porte voix mais aussi sans contradicteur de droit.

L'absence d'un arrêté d'application du décret portant création du présent CCSI est en cela une lacune dont les répercussions pourraient être dommageables au fonctionnement du SSN.

De la stabilisation et de l'élargissement des domaines d'action des CPS
<p>Courant juillet 2005, des consultants commis par la DNSI et la DNPD ont fait un « projet de réforme des cellules de planification et de statistique (CPS)¹ ». On y préconise la stabilisation des domaines d'application des CPS autour de 10 secteurs de développement économique et social qui sont :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Secteur Développement Rural ; 2) Secteur Eau, Environnement et Assainissement ; 3) Secteur Transport et Communication ; 4) Secteur Droits humains et Equité ; 5) Secteur des Entreprises industrielles et commerciales et de l'investissement privé. 6) Secteur Santé et Développement social ; 7) Secteur Culture et Jeunesse ; 8) Secteur Education ; 9) Secteur Gouvernance et Sécurité intérieure ; 10) Secteur Coopération et Intégration. <p>Certes dans la proposition de loi de création, il est dit que la CPS doit « assurer la coordination de la production d'informations statistiques et d'études de base », mais il est impérieux de d'affirmer textuellement que ceci se fait en étroite collaboration avec la structure centrale de statistique. Ceci pour deux raisons :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'une d'ordre pratique : les CPS auront difficilement la masse critique de ressource humaine nécessaire pour mener de bout en bout les activités statistiques de leur ressort ; • et la seconde à des fins de coordination horizontale afin d'établir de droit, une passerelle technique entre les CPS et la structure centrale chargée de la coordination du système statistique national.

1.5.2. Absence d'une stratégie concertée rendant difficile la coordination

L'absence d'une stratégie nationale consensuelle dans le domaine de la statistique est chose grave ; cette situation a été rendue possible en faveur des lacunes institutionnelles. On ne peut demander à la DNSI de coordonner le SSN avec toute la complexité qui est la sienne, alors que de tout coté et avec la permission du législateur, les éléments de système lui échappent. Ni la DNSI, ni les CPS ne sont en réalité dotées en ressources humaines suffisantes en qualité et quantité, en outil

¹ MPAT/ DNSI_DNPd, version provisoire juillet 2005.

pour la coordination qui leur est demandée. Même s'il y a coordination, elle se fait de façon très locale, souvent au niveau sous sectoriel, généralement au coup par coup. On coordonne ce que l'on peut ou ce que l'on veut.

Il existe de plus en plus au niveau sectoriel des réflexions en vue d'élaborer et de mettre à disposition des indicateurs économiques et sociaux, dans un cadre concerté. On parle généralement de système d'information; ce qui implique l'ensemble des créneaux de production / utilisation de données statistiques : production, traitement, analyse, gestion, diffusion et utilisation pour la prise de décision. On ne cite que celles faites dans le cadre de la sécurité alimentaire dès le début des années 80 et les réflexions en cours, simultanément et sans grande cohérence, dans les domaines de :

- la stratégie de lutte contre la pauvreté ;
- la politique de santé ;
- la politique de promotion de la femme ;
- la politique plus générale de développement rural ;
- la politique environnementale.

De ce fait, les priorités sont définies de façon sectorielle, pour la cause dira-t-on (chaque cause est supposée une priorité nationale) sans qu'on puisse être assuré que l'ensemble qui en résulte garantisse la satisfaction optimale des besoins prioritaires nationaux qui, il faut l'avouer ne sont pas explicites. Ceci parce qu'on sait, pour parler un langage de programmation, que pour une situation donnée et un temps donné, l'optimum général n'est pas la juxtaposition des optima partiels (locaux). Dans cet exercice, la DNSI, élément pivot du SSN, est supposée partie prenante dans toutes ces initiatives. De fait, par sa présence, elle est censée assurer la cohérence de l'ensemble. Or, elle ne dispose ni de l'outil, ni de toute la capacité (mandat) de décision pour cela. Pour ces partenaires, il y a l'illusion de coordination du fait de sa seule présence mais la réalité est qu'elle ne peut le faire faute d'un outil lui donnant une vision claire de l'ensemble tant pour le présent qu'en perspective.

Outil et mandat ne peuvent lui être procurés efficacement qu'à travers une stratégie globale consensuelle de développement des statistiques. A défaut de cela, la DNSI reste confinée souvent, à l'occasion de ces multiples initiatives, dans le rôle de conseil technique voire à celui de faire valoir. Au plan des faits, l'absence d'une telle stratégie entraîne un manque de coordination avec les inconvénients suivants :

- absence de planification rationnelle de la production nationale et l'utilisateur finit par se contenter de ce qui existe ;
- difficulté de rationaliser l'utilisation des ressources ;
- difficulté d'harmoniser les concepts et nomenclatures donc impossibilité de faire de comparaison entre sources, déroutant ainsi l'utilisateur ;
- déperdition des expériences méthodologiques nationales ainsi que des expertises ;
- absence ou non-respect des normes de qualité (qui peut actuellement juger de ces normes ?) ;

- difficulté d'adoption au niveau national de nouvelles techniques et méthodes statistiques plus efficaces ;
- faible valorisation des résultats quelques fois méconnus ou contestés par des utilisateurs.

Le manque de coordination a par ailleurs un effet de surchauffe du SSN pour des résultats assez modestes : on assiste à un bouillonnement par moment et par secteur, d'activités statistiques à potentiel fortement centrifuge. Compte tenu de la faiblesse des liens organiques entre structures, la persistance d'une telle situation équivaut à la programmation à terme d'une désorganisation totale du SSN.

1.5.3. Absence d'une véritable politique de ressources humaines

De même qu'il y a l'automédication en matière de santé, de même tout utilisateur avisé fait sa cuisine statistique en combinant des données. Dès lors qu'il s'agit de conception, d'élaboration et de collecter des données statistiques officielles, d'harmoniser, d'évaluer et rendre cohérente la production nationale, de gérer et de diffuser la production statistique, on est dans le domaine intrinsèque du spécialiste. Ces opérations ne peuvent et ne doivent se faire que sous son contrôle ; on ne peut faire l'économie de statisticien sur ces chapitres. Or, la situation actuelle du Mali dénote un manque cruel de statisticiens pour mener ces actions techniques. On en donne pour preuve :

- le déficit actuel de la DNSI en cadres supérieurs et intermédiaires ;
- l'absence de statisticien dans la plupart des structures de production statistique de l'administration (selon le résultat de l'enquête réalisée en 2000 auprès des structures, 59% font des travaux de conception et de réalisation sans statisticien et sans assistance pérenne de statisticien).

La raison tient à des faits bien établis :

- l'arrêt quasi total de la formation de statisticien ;
- l'absence de plan de carrière pour le statisticien ;
- le marché du travail peu favorable à la fonction publique malienne.

Insuffisance de la formation :

La question de formation doit être abordée selon tous ses aspects pour éviter des goulots d'étranglement en ce qui concerne les compartiments du système statistique.

La formation de base en statistique se fait principalement dans des écoles d'ingénieur africaines dont celles d'Abidjan, de Rabat et de Dakar. Pour les deux premières, l'accès se fait sur concours. Le concours réservé aux bacheliers, est régional pour Abidjan alors que pour Rabat, il se fait désormais à partir des classes de préparation aux grandes écoles. Au cours des années 90, le nombre d'étudiants maliens admis aux concours d'entrée dans ces écoles n'a pas dépassé quatre. Faute de niveau suffisant des bacheliers maliens certes mais aussi parce que le problème n'a même pas été posé afin d'y trouver une solution. Il a fallu que l'AMSTAT (Association Malienne de Statistique) s'en inquiète en 2000 et engage des actions

concrètes. Pour la rentrée de l'année 2000/ 2001 enfin, deux maliens sont admis aux concours d'entrée à l'Institut d'Abidjan. Depuis, annuellement on compte 2 à 3 admis aux deux cycles : ingénieur d'application et ingénieur de conception. Cependant, il faut signaler le manque de bourse de formation pour ces nouveaux admis. Ces deux dernières années, la bourse n'a pu être obtenue que pour un seul admis sur six.

La formation à l'extérieur, de cadres moyens (adjoint technique de la statistique) est interrompue depuis plus de 15 ans, principalement en raison du manque d'intérêt pour cette catégorie jugée peu valorisante.

Au niveau national l'enseignement des statistiques au niveau de l'Ecole Nationale d'Administration (ENA), de l'Ecole Normale des Ingénieurs (ENI) et de l'Institut Polytechnique Rurale (IPR) de Katibougou, est une initiation qui prépare tout simplement les sortants à une bonne collaboration avec le statisticien.

En interne aux structures, le cas de la DNSI où il n'existe pas un programme de formation continue pour le personnel, est typique. Les stages et recyclages de mise à niveau sont accordés en fonction des offres occasionnelles des institutions étrangères ou dans le cadre d'une opération spéciale. Il est évident que pour maintenir un niveau de qualité du personnel, il doit bénéficier d'une formation continue dans le cadre d'un programme : formation en planification statistique, en analyse des données, en informatique statistique, en gestion de base de données etc.

La formation des statisticiens n'est pas la seule qui soit indispensable. Il faut considérer les utilisateurs comme des collaborateurs de la statistique dans la mesure où leurs besoins doivent être ciblés au plus près et que l'usage qu'ils font de l'information statistique en soit le principe d'action. En l'absence d'une formation des utilisateurs actuels (effectifs et potentiels) et des utilisateurs futurs (à travers leur cursus de formation) on sera en grande difficulté de réussir la promotion de l'usage des statistiques dans les processus de prise de décision. Les cas de l'ENA, de l'ENI et de l'IPR cités ci-dessus doivent être considérés selon cette optique.

Plan de carrière inexistant :

Il n'y a pas de plan de carrière pour le statisticien ; ni pour le cadre supérieur, ni pour le cadre moyen. La promotion se fait selon les règles générales de la fonction publique, c'est à dire une évolution sur la grille des salaires et des nominations à des postes de responsabilité. Un tel avancement, compte tenu du niveau des salaires de la fonction publique n'est peut être pas un moyen de motivation suffisant tout au long d'une carrière.

La motivation directe par la reconnaissance du savoir et du travail bien accompli n'existe pas.

Ainsi on n'a pas rang de chef de division mais il faut l'être et pour l'être, il faut que le poste soit préalablement vacant. De même on n'a pas rang de directeur, on le devient. Devant une si faible possibilité d'avancer dans l'échelle des responsabilités, la tendance est au départ ou à la résignation.

D'autre part, améliorer ses compétences et acquérir un haut niveau de spécialisation ne donnent aucun avantage actuel dans le domaine des statistiques, sauf celui de pouvoir partir exercer ailleurs, souvent dans des domaines connexes. Ce qui est un curieux paradoxe. Bien de statisticiens se retrouve souvent malgré eux conseillers, consultants, gestionnaires de projet, administrateurs etc. Même s'ils sont excellents dans ces tâches, ils sont d'une certaine façon, dans une situation de sous emploi technique au regard de leur formation certes mais aussi au regard des besoins du SSN.

L'épanouissement professionnel est ainsi rendu difficile et la tendance est de vider la DNSI et même le SSN de cadres statisticiens. Le jeune diplômé se pose la question de savoir s'il faut rentrer à la DNSI pour y faire carrière ou pour mieux se préparer à une carrière en dehors ? La bonne politique serait que celui qui rentre à la DNSI puisse à l'avance choisir son parcours.

Un marché du travail tendu aux perspectives défavorables :

Le besoin de rationalisation des prises de décision a fait et va faire davantage accroître les besoins en informations statistiques. La demande de statisticiens est grande aussi bien au niveau du marché national que régional et international (Projets nationaux et régionaux, organismes internationaux). Des indications font penser que des pays de la sous région sont en manque ou vont bientôt être en manque de statisticiens (cap Vert, Guinée Bissau, Mauritanie, Niger). Or, la fonction publique malienne est loin d'être compétitive au plan des salaires, avantages et promotion sociale. Les départs de statisticiens de la DNSI et du SSN se font sans arrêt. Ce qui a comme conséquence de compliquer davantage les questions de production et de gestion de l'information statistique au niveau du SSN.

1.5.4. Valorisation insuffisante des données

Par valorisation, il faut entendre toutes les opérations mettant à la disposition des utilisateurs les statistiques produites. L'insuffisance de la valorisation s'analyse en terme de :

- manque de visibilité des statistiques disponibles ;
- difficulté d'accès pour des raisons techniques (nécessité de faire des compilations de façon ad hoc) et organisationnelle (absence de bases de données centralisant par domaine les données existantes)
- diffusion insuffisante en qualité et en quantité et mal contrôlée ;
- analyse insuffisante et souvent de niveau élémentaire.

On ne sait pas généralement où aller pour trouver l'information statistique dont on a besoin. Il faut souvent faire plusieurs services pour réunir la collection statistique recherchée. Même si les données existent, elles sont rarement sous une forme directement utilisable. Si on veut analyser par exemple la série des superficies cultivées en mil dans la région de Kayes au cours des 10 dernières années, il faudra compulsier 10 rapports annuels pour l'obtenir. Pour avoir le nombre moyen de charrues par exploitation agricole (ou par hectare cultivé) à un niveau géographique

spécifié et pour une période donnée, il y'a le risque de visiter plusieurs services avant de comprendre que la donnée n'est pas disponible pour la période en question ou le niveau géographique voulu. Il sera nécessaire de retourner aux données primaires des enquêtes agricoles.

La diffusion se fait sur support papier et sur les ondes radio pour quelques rares cas. Les rapports de publication sont soit reproduits en quantité insuffisante, soit sont insuffisamment ventilés. Depuis un certain temps, la DNSI est très limitée dans la ventilation de ces publications, faute de moyen. Par ailleurs, la date de parution des rapports est rarement respectée, ce qui n'est pas de nature à fidéliser les utilisateurs.

Si on excepte le domaine démographique et social, on constate que l'analyse est de niveau élémentaire : des tableaux et quelques commentaires ; rarement des indicateurs (même simples) ayant pour l'utilisateur un sens assez concret dans la compréhension des phénomènes sociaux ou économiques et donc directement utilisable dans son processus décisionnel. Vu sous cet angle, les publications statistiques sont encore froides. Plus symptomatique est le fait que les besoins d'analyse pour les causes même de la statistique ne soient pas satisfaits. On dit souvent qu'au plan méthodologique, la statistique s'auto alimente. L'analyse pour mieux connaître les univers statistiques sur lesquels on opère et donner ainsi les possibilités d'améliorer les approches méthodologiques, n'est jamais faite, faute de ressources humaines. De grandes possibilités d'amélioration méthodologique et même de réduction de coût des opérations, restent ainsi inexploitées. Pour fixer les idées, on rappelle que le grand défi actuel pour la statistique malienne est de fournir des données (notamment sociales et agricoles) assez précises pour chaque commune. Une partie de la réponse pourrait venir de l'analyse statistique approfondie des données primaires des enquêtes réalisées.

De façon plus générale, l'absence d'analyse et donc de recherche rend difficiles les innovations dans des domaines insoupçonnés. C'est ainsi que l'introduction de la technique d'analyse par représentation cartographique des données géo référencées ne s'est point développée.

1.5.5. Inadéquation des moyens financiers mis en œuvre

L'information coûte cher et l'information statistique ne fait pas exception. Il ressort de l'enquête menée en 2000 auprès des producteurs, que l'une de leurs principales difficultés est le manque ou l'insuffisance des ressources financières. On distingue deux types de financement :

- le financement des opérations statistiques courantes ;
- le financement des opérations statistiques spéciales.

A une ou deux exceptions près, il n'existe pas de budget spécifique pour les opérations courantes. Les moyens financiers utilisés pour une opération sont ceux de la structure qui la pilote. Connaissant les difficultés autour des dotations budgétaires des services, on comprend que leur niveau ne prenne pas en compte la nécessaire évolution des activités statistiques. On rappelle à ce sujet le fait déjà signalé de l'incompatibilité des procédures budgétaires avec les exigences des opérations de collecte de données sur le terrain.

Le financement des opérations spéciales comprend deux parties :

- la contribution de l'Etat ;
- la contribution de bailleurs de fonds extérieurs.

La contribution de l'Etat est financée sur le Budget Spécial d'Investissement et dans le meilleur des cas est de l'ordre de 20 à 30 % du budget total de l'opération. Cette contribution sert à financer certains frais d'opération tels que publicité, première dotation en fourniture, remise en état d'équipements existants. Le financement extérieur provient généralement de deux ou plusieurs bailleurs. Les périodes de validité de leurs engagements fermes ne s'accordent pas souvent si bien que l'opération est exécutée par lot au fur et à mesure de la disponibilité du financement. Dans ces conditions, il est difficile de respecter un calendrier ni même un programme. Le cas du RGPH est éloquent à cet égard: le premier a eu lieu en 1976, le deuxième qui devrait avoir lieu dix ans après n'a eu lieu qu'en 1987 et le troisième seulement en 1998.

Le cas particulier de la DNSI est typique à cet égard. Ses missions sont plurielles et ses responsabilités énormes sans que les moyens mis à sa disposition soient calibrés en fonction : production de statistiques officielles, coordination de la production de toutes les structures officielles de production statistique, contrôle des normes de production, promotion de l'utilisation des statistiques, définition et mise en œuvre de la politique informatique nationale. Face à cela, de par la nature de ses activités, le mode de mobilisation des ressources financières dont elle a besoin est pour une bonne part difficilement compatible avec les règles du Budget National. Les opérations statistiques en effet demandent souvent la mobilisation d'un personnel non-fonctionnaire, généralement payé à la tâche sur une période précise assez courte et qu'il faut payer au moment de l'accomplissement de la tâche et non après service rendu. Les problèmes, que ceci pose pour les engagements de dépense, les décaissements des fonds et le retour de justificatifs, laissent peu de place à une programmation stricte des activités de collecte, de contrôle de cette collecte et du traitement en temps opportun des données collectées.

De l'optique « offre de statistiques »

Le SSN a été pensé et créé dans l'optique "offre de statistiques". La logique de cette optique, dans un contexte de limitation de ressources, fait du système un organe qui offre des statistiques à hauteur des moyens préétablis et non en fonction des besoins. Le mécanisme permettant de partir des besoins pour ensuite ajuster les moyens requis ne joue pas pleinement ou s'opère de façon circonstancielle.

DEUXIEME PARTIE :
POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT DES STATISTIQUES

2.1. Introduction

La statistique par vocation, doit informer ; il ne s'agit pas d'une information triviale mais des données établies selon des normes d'objectivité et de rationalité bien arrêtées. On doit se dire qu'il est question de fournir aux décideurs publics et privés les informations pertinentes et à jour leur permettant de prendre les décisions les plus adéquates dans les domaines du social, de la politique et de l'économique. Ceci est un privilège pour la statistique mais une lourde responsabilité.

Informer de façon objective sur l'état d'une société et d'une économie en pleine mutation comme le sont la société et l'économie maliennes, implique que l'outil d'information possède une dynamique pour s'adapter aux exigences nouvelles et de plus en plus spécifiques.

C'est en cela qu'il y a nécessité absolue de faire l'analyse des objectifs globaux du SSN du Mali en ses éléments fondamentaux, au regard des réalités sociales, politiques et économiques et des perspectives. Des orientations claires pour le SSN se dessineront alors permettant ainsi de définir les objectifs à atteindre.

On ne part cependant pas d'une situation de néant ; le SSN tel qu'il est actuellement doit être revu et corrigé en vue d'atteindre ces objectifs. On le sait, caractérisé comme suit (voir exposé des problèmes au ch. IV).

Au plan de l'organisation institutionnelle : i) la désarticulation avec une faiblesse des liens organiques rendant la coordination horizontale inefficace ; ii) la non-application, dans la pratique, des textes légaux.

Au plan de la production statistique : i) une difficulté de programmer les activités de production et une faiblesse des moyens pour la collecte des données ; ii) une assez grande variété de production sans véritable contrôle de norme de qualité.

Au plan de la valorisation de l'information statistique : i) une diffusion insuffisante des données disponibles et peu de visibilité de l'existant ; ii) une insuffisance d'analyse des données.

De la résolution de ces problèmes, dépend la survie du système en tant qu'outil efficace d'élaboration des instruments de prise de décision. Les solutions que l'on propose se situent dans le cadre d'un schéma directeur de développement statistique comprenant un plan d'actions sur 5 ans (2006-2010).

2.2. Enoncé de principes :

La statistique est par excellence la discipline de la méthode. Les méthodologies statistiques sont élaborées en référence à la théorie statistique et mathématique en vue de garantir la qualité de la production statistique. Une donnée n'est statistique que si elle est élaborée en suivant une méthode statistique ; ici la façon de faire est aussi importante que le résultat. On ne peut donc pas envisager le développement de la statistique sans que soient édictées des règles de conduite pour la production

et l'utilisation des statistiques. Ceci amène à faire un certain nombre d'énoncés de principes qui doivent sous-tendre la production et l'utilisation de statistiques ; il s'agit du principe de la double optique, de celui de la norme de qualité définie, du principe de ressources minimales, du principe d'adaptation continue et de celui de la cohérence optimale et de la concordance de sources.

2.2.1. Principe de la double optique (Production/utilisation) :

Ce principe consacre le fait que la production statistique ne puisse être une finalité en soi. Il faut, dès le début du processus de planification de la production statistique, se préoccuper de l'utilisation et même de l'utilisateur. On ne peut plus produire de la statistique parce que c'est utile et intéressant, mais parce que c'est nécessaire et entre dans un processus de prise de décision. Dès lors, le producteur et l'utilisateur établissent des rapports de partenariat, plus fructueux que les rapports d'offres à demandeurs. Toute production statistique est ainsi soumise à l'épreuve de la vérité, ce qui oblige le statisticien à maintenir constamment le niveau de rigueur requis tout en se remettant en cause si nécessaire. Ceci nous amène à l'objet du second principe.

2.2.2. Principe d'adaptation continue :

Les dispositifs de production statistique doivent être en mesure de répondre rapidement aux exigences toujours renouvelées des utilisateurs et même d'anticiper ces exigences. Il faut se dire que plus les besoins sont satisfaits, plus le SSN est sollicité par de nouveaux besoins plus précis mais plus valorisants. Ce qui demande que le SSN soit structuré en opérations statistiques répondant aux besoins "habituels" des utilisateurs, par programmation donc, et que ces opérations puissent être modulables pour répondre à des besoins ponctuels et très spécifiques ; ceci sans altérer la production "habituelle". Ce principe est facteur de réduction du coût de production et contribue à discipliner la production, et par ce fait à favoriser le respect des normes de production.

2.2.3. Principe de la norme de qualité définie :

Une statistique dont la norme de qualité n'est pas définie est a priori de qualité médiocre. Par qualité, on entend le degré de fiabilité c'est à dire la propriété de la donnée chiffrée de traduire au mieux le concept censé représenter la réalité que l'on veut décrire ou analyser. La norme de qualité est respectée si la statistique est :

- de source définie et certifiée
- sans biais ou a un biais négligeable ;
- de niveau de signification géographique requis (localité, commune, cercle, région, zone, pays) ;
- de période de référence adéquate ;
- de précision suffisante : pour les statistiques d'enquête une erreur de sondage acceptable pour le niveau de signification requis (par exemple 10% au plus au niveau de la commune)
- disponible à temps.

Pour que la norme de qualité soit définie, il est nécessaire de respecter les procédures édictées. On n'ignore toutefois pas que la statistique est aussi la discipline de la mesure de l'erreur. Le respect des normes de qualité ne doit donc pas conduire au dogme "chiffre égale vérité". Le principe de la norme de qualité est en réalité une condition nécessaire pour que s'acquière la culture de l'utilisation au quotidien, des statistiques pour la prise de décision.

2.2.4. Principe de la cohérence optimale et de la concordance de sources :

La cohérence de la production statistique est optimale lorsqu'elle ne fait ni duplication, ni omission, et n'autorise pas des contradictions. Les moyens efficaces permettant de respecter ce principe sont le respect de l'optique système d'information et l'utilisation harmonisée d'outils statistiques (nomenclatures, codes, définition de concepts, référentiel temps et espace) bien définis. La source unique peut être composite : par exemple douane et contrôle vétérinaire aux frontières. Des règles de conduite sont alors établies pour combiner les éléments composites et produire des statistiques de source unique. Ce principe évite de décrédibiliser la production statistique. Il contribue également à l'acquisition de la culture de l'utilisation au quotidien, des statistiques pour la prise de décision.

2.2.5. Principe de ressources minimales :

La production statistique demande la mise en œuvre de moyens importants. Il est habituel de dire que pour un coût donné, le statisticien doit maximiser la qualité de la production ou pour une qualité souhaitée il doit minimiser le coût. Le principe de ressources minimales incite à mettre en avant la recherche méthodologique permettant de garantir la qualité jugée acceptable pour définir le coût minimum correspondant. Il invite aussi à la rationalisation des opérations statistiques. C'est la recherche du moindre coût / efficacité.

Par rapport à cela, on note que la connaissance au Mali des univers statistiques est faible et mal exploitée. Il existe de nombreux domaines de recherche méthodologique encore inexplorés et donc des possibilités d'amélioration des opérations statistiques.

L'application de ce principe doit être considérée comme un moyen de contribuer à la pérennité des dispositifs de collecte en rendant leur financement plus supportable.

2.3. Les orientations générales et les objectifs

Les statistiques doivent avoir pour finalité, la description de la société, de l'économie et de leur environnement, afin de contribuer, par le biais de l'analyse explicative mettant en relation les phénomènes décrits, à l'élaboration des instruments de prise de décision. Elles doivent être au service aussi bien de l'Etat, des nationaux privés individuels et associatifs, ainsi qu'au service des décideurs non nationaux (intégration économie régionale, aide au développement, investissements extérieurs privés). Pour cela, il faut de façon plus explicite :

- a) assurer une production statistique en continuelle adaptation à l'évolution des besoins de la société et de l'économie ;
- b) promouvoir le partage de l'information statistique disponible pour que le maximum d'utilisateurs publics et privés y accède.
- c) prendre des mesures d'accompagnement pour permettre et maintenir durablement les progrès réalisés.

Ceci se fait à travers la réalisation d'un certain nombre d'objectifs d'ordre stratégique et opérationnel.

2.3.1. Les Objectifs :

Cinq objectifs stratégiques dans quatre grands domaines sont identifiés :

Développement de la production statistique :

Le premier objectif stratégique (OS1) est la réalisation d'une production statistique nécessaire. Ceci demande que la production statistique s'adapte continuellement aux besoins de la société et de l'économie. Il demande également le respect des normes de qualité.

Développement de l'utilisation des statistiques :

Le second objectif stratégique (OS2) est d'assurer le partage de l'information en assurant ainsi sa valorisation par l'analyse et la diffusion pour une meilleure accessibilité.

Développement institutionnel du SSN :

Le troisième objectif stratégique (OS3) est d'élaborer et appliquer une politique rationnelle de promotion et de gestion des ressources humaines ;

Le quatrième objectif stratégique (OS4) est la réforme institutionnelle du SSN Les textes réglementaires doivent être revus pour donner aux structures de production et d'utilisation ainsi qu'aux instances de gestion de l'information statistique, l'efficacité nécessaire.

Le financement durable du SSN :

Le cinquième objectif stratégique (OS5) est d'assurer à court et moyen termes et de planifier à long terme, le financement du SSN.

Chacun des objectifs stratégiques se décline en objectifs opérationnels.

Objectif stratégique 1 : Réaliser une production statistique respectant les critères de norme et répondant au mieux aux besoins des utilisateurs. Il faut donc assurer les besoins pour les politiques de court et moyen termes et stocker les données pour les besoins de long terme. Les besoins sont changeants dans le temps. Il peut survenir, dans le cadre de la mise en œuvre des politiques, la nécessité de jeter un éclairage sur un aspect particulier de la société ou de l'économie. De même avec le

temps, les priorités de la politique économique et sociale peuvent changer. L'adaptation de la production statistique est donc un processus. Toutefois, tous les besoins ne peuvent pas être pris en compte en même temps, et ceux pris en compte ne le sont pas avec le même niveau de priorité ; des choix sont à définir dans le temps à travers un programme à moyen terme et une planification à long terme.

Cet objectif stratégique comprend deux objectifs opérationnels :

Objectif opérationnel 1.1: définir et appliquer les normes de qualité ;

Objectif opérationnel 1.2: adapter continuellement la production aux besoins. La production statistique est adaptée si elle répond au mieux aux besoins des utilisateurs, en thèmes traités, en couverture géographique, en période de référence et en délais de disponibilité.

Objectif stratégique 2: Assurer le partage efficace de l'information statistique. On y distingue deux objectifs opérationnels :

Objectif opérationnel 2.1: Réaliser les analyses explicatives et rechercher les liens de causalité des phénomènes observés afin de donner le maximum d'éclairage aux utilisateurs. Pour que l'utilisateur s'approprie l'information statistique, il faut qu'elle soit traduite dans un message qui lui soit compréhensible. L'analyse doit être poussée jusqu'à traduire les résultats en langage clair pour les différentes catégories cibles d'utilisateurs. Ceci demande le recours à des données chiffrées mais aussi leur traduction en images : graphiques, cartes thématiques et autres représentations symboliques.

Objectif opérationnel 2.2 : Programmer la diffusion directionnelle et la réaliser. Il existe plusieurs vecteurs de diffusion : publication papier y compris presse écrite, radio, audiovisuel, support informatique y compris accès en ligne. Les catégories d'utilisateurs ont des capacités différentes d'accès à ces vecteurs et la diffusion doit en tenir compte pour permettre un bon partage de l'information statistique.

Objectif stratégique 3: Elaborer et mettre en œuvre un programme de formation et un cadre de gestion des ressources humaines :

Objectif opérationnel 3.1: Etablir et mettre en application un cadre approprié de gestion des ressources humaines ;

Objectif opérationnel 3.2 : Former des statisticiens de qualité, en quantité suffisante ;

Objectif opérationnel 3.3: Former par catégorie, le maximum d'utilisateurs à accéder facilement et à utiliser l'information statistique.

Objectif stratégique 4 : Faire les réformes institutionnelles qui favorisent le développement des statistiques grâce au fonctionnement harmonieux des constituants du SSN :

Objectif opérationnel 4.1 : Faire la relecture des textes de création et d'organisation de structures du SSN

Objectif opérationnel 4.2 : Créer de nouvelles structures pour consolider l'architecture du SSN.

Objectif stratégique 5 : Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de financement de la production et de l'utilisation des statistiques.

Objectif opérationnel 5.1 : Elaborer et appliquer un plan de financement des opérations statistiques courantes : Enquête de conjoncture économique et sociale, Enquête Agricole de Conjoncture, Enquête maraîchère, Enquêtes prix, Suivi du troupeau, Statistiques administratives ;

Objectif opérationnel 5.2 : Elaborer et appliquer un plan de financement des opérations statistiques spéciales : RGPH, RGA, EBC, Enquête Conditions de Vie des Ménages.

2.3.2. Stratégie de réalisation des objectifs :

Afin de rendre possible les changements souhaités, la stratégie consistera à adopter une logique d'organisation, un rythme dans le changement et un mode de mobilisation des ressources.

Appliquer une démarche système :

La réponse aux problèmes exposés aux chapitres précédents passe par la réalisation des objectifs opérationnels et stratégiques cités ci-dessus. A cette fin la sphère de production statistique est subdivisée en domaines de production correspondant plus ou moins aux secteurs économiques et sociaux. En s'inspirant du découpage fait dans le cadre de l'organisation du comité de coordination statistique, on propose le suivant : domaine des statistiques économiques et financières, domaine démographique, domaine social domaine agro-pastoral, domaine des entreprises non agricoles et domaine environnemental. Chaque domaine est considéré comme un système d'information au sein duquel se fait la gestion de la production et de l'utilisation des statistiques y afférentes. On aura ainsi :

- le système de statistiques économiques et financières (Budget de l'Etat, Comptes de la nation, statistiques commerciales, monétaires et financières) ;
- Le système de statistiques démographiques (statistiques de l'état de la population, des paramètres démographiques) ;
- le système de statistiques sociales (Santé, Education, Emploi, Justice, droits humains) ;
- le système de statistiques agro-pastorales (statistiques sur l'agriculture végétale et l'élevage) ;

- le système de statistiques des entreprises non agricoles (statistiques industrielles, minières, des transports, des communications, de l'artisanat et du tourisme, etc.) ;
- le système de statistiques de l'environnement.

Chaque système possède une fonction de programmation, une fonction de production et une fonction de valorisation des données. Chaque fonction est exercée de façon paritaire par les catégories d'acteurs appropriées. La fonction de programmation permet de prendre en compte de façon récursive les besoins de toutes les catégories d'acteurs du système : producteurs, utilisateurs y compris les utilisateurs spécifiques que sont les chercheurs. La fonction de production est exercée par les producteurs institutionnels, en collaboration avec les chercheurs. Cette fonction se décompose en activités de conception, de collecte et d'exploitation. L'implication de la recherche dans l'élaboration statistique commence dès la conception. La valorisation des données statistiques ne se limite pas à la simple publication de rapports; il s'agit davantage d'une fonction de partage de l'information statistique. La fonction de valorisation renvoie à celle de programmation ; ce qui assure la nécessaire prise en compte des besoins d'éclairages supplémentaires suite à une meilleure compréhension des phénomènes décrits. Cette configuration générale de système d'information statistique est illustrée par le schéma ci-après.

Fonctions du système	Catégories d'acteurs
Programmation à partir de besoins (expression consolidée des besoins, programme de production et de valorisation de l'information statistique)	← <i>Utilisateurs institutionnels / Producteurs (services statistiques, services administratifs et financiers) / Chercheurs</i>
Production	
-Conception,	← <i>Producteurs / chercheurs</i>
-Collecte	← <i>Producteurs</i>
- Traitement	← <i>Producteurs</i>
Valorisation	
-Analyse ;	← <i>Producteurs / Chercheurs</i>
-Diffusion directionnelle ;	← <i>Utilisateurs / Producteurs /Presse</i>
-Stockage, gestion	← <i>Producteurs</i>

Graduer la mise en œuvre :

La priorité est la mise en norme de la production et de l'utilisation des statistiques. Au fil du temps en effet, on continue de produire des statistiques dont la cohérence n'est pas assurée et qui souvent sont sources de confusion à l'utilisation. On ne peut pas toutefois arrêter l'activité statistique en attendant cette mise en œuvre.

Dans une première phase de développement on procède à la réinitialisation du SSN : il faut rapidement apporter les correctifs techniques nécessaires au SSN avec souplesse, sans arrêter toute la « machine ». Ces correctifs se font par la révision et la mise à la norme des procédures de collecte, d'élaboration et de diffusion des statistiques. Des réformes institutionnelles urgentes sont faites. Cette phase exige la mise en œuvre immédiate et particulière de ressources humaines et financières.

Dans une deuxième phase, le SSN est consolidé par la réalisation d'activités spécifiques de collecte, traitement et d'analyse.

Dans une troisième phase le SSN est mis en condition pour sa phase de croisière. C'est la phase de mutation institutionnelle. Il faut alors entreprendre des réformes institutionnelles finales absolument indispensables afin de rendre performantes les structures centrales statistiques. Il faut aussi trouver des solutions au problème de recrutement et de gestion du personnel statistique, au problème du financement pérenne et conséquent de l'activité statistique.

Elle consiste à opérer par plan d'actions. Le plan d'actions est l'étape de définition des réalisations nécessaires (ou *produits* à réaliser) pour atteindre les objectifs définis. Pour réaliser ces produits, il faut mettre en œuvre des actions spécifiques dans une démarche coordonnée, avec détermination des moyens et leur condition de mobilisation ; ainsi peut-on en garantir le succès. Des raisons de commodité amènent à considérer un plan d'actions composite qui épouse la démarche production, utilisation et ressources mises en œuvre. Par cette démarche on met plus en évidence la notion de "production adaptée aux besoins". Cette structuration n'est pas une approche sectorielle ; les problèmes communs aux secteurs ont un traitement uniforme tandis que pour les problèmes spécifiques à un secteur donné on détermine les actions spécifiques pour les résoudre. On opère suivant quatre plans d'actions :

- plan d'actions de développement statistique ;
- plan d'actions de développement de l'utilisation des statistiques ;
- plan d'actions de développement institutionnel ;
- plan d'action de financement.

Mobiliser de façon optionnelle les ressources humaines existantes :

La limitation des ressources humaines en matière de planification, d'élaboration des outils de développement des statistiques ainsi qu'en matière d'analyse est une contrainte forte et immédiate pour la réalisation de ces objectifs.

Par rapport à cette considération, on peut faire les trois constats suivants :

- les statisticiens expérimentés sont peu disponibles sur le marché ;
- il existe un savoir-faire des services statistiques nationaux en matière de planification et de réalisation d'opérations statistiques, d'élaboration des outils de développement ainsi qu'en matière d'analyse des données¹ ;
- ceux qui ont ce savoir-faire au sein de ces services sont en même temps des responsables techniques et administratifs, continuellement sollicités par les tâches quotidiennes qu'il sera possible de déléguer à des moments précis.

¹ Actuellement de tels cadres vont à la retraite sans que ce savoir-faire soit consigné par écrit pour constituer le patrimoine de connaissance technique et opérationnelle des services. Ainsi, la plupart des services sont sans mémoire technique.

En conséquence, pour la phase de développement, la stratégie de mobilisation de ressources humaines qui utilise pleinement le savoir-faire des cadres des services avec en complément des prestations externes. Il s'agit d'identifier dans les services, les cadres possédant le savoir-faire pour une réalisation donnée, de les mettre en équipe avec ou sans consultant externe, pour réaliser des missions spécifiques «d'étude et recherche». Ces missions d'étude et recherche se dérouleront en un ou deux ateliers, hors du lieu de résidence (donc sans les contingences quotidiennes), pendant un temps donné court (15 à 20 jours). Cette stratégie, en plus de rendre faisables les actions à mener pour la réalisation des objectifs, est d'un coût relativement modeste, comparativement à des prestations totalement extérieures, avec la garantie des résultats probants dont l'appropriation par les services se fait sans difficulté.

2.4. Plan d'actions de développement statistique

Il comprend deux volets :

- normalisation ;
- amélioration et adaptation de la production.

2.4.1. La normalisation statistique :

La normalisation de la production statistique se fait principalement à travers l'adoption et l'utilisation d'outils normalisés. Ces outils sont de différentes sortes, ils sont génériques ou spécifiques à un système voire à un secteur :

- cahiers de charges statistiques ;
- nomenclatures et codes ;
- zonage agro climatique et zones d'élevage ;
- méthodologies de production et manuels de procédures ;
- programme de production statistique ;
- bases de sondage ;
- échantillon maître.

L'élaboration et l'adoption de ces outils participent de fait à la coordination statistique. De façon opérationnelle, les normes doivent être définies, aussi bien pour les statistiques administratives que pour les statistiques issues d'enquêtes et de recensements. Par système d'information, on élabore un cahier des charges de normalisation qui devient référence pour l'élaboration des statistiques sectorielles. La normalisation des comptes de la nation se fait d'une part, par son adaptation stricte au SCN 93 et d'autre part par l'élaboration et l'application des méthodologies de désagrégation de ces statistiques par région et par genre.

2.4.1.1. Structure logique du plan de normalisation :

Objectif stratégique 1 : Réaliser une production statistique respectant les critères de norme et répondant au mieux aux besoins des utilisateurs	
Objectif opérationnel 1.1 : définir les normes de qualité des statistiques sectorielles et appliquer.	
	Résultat 1.1.1 : Les normes de production et de diffusion des statistiques sectorielles sont définies et le consensus est fait autour.
	Activité 1.1.1.1 : Elaborer le cahier des charges de normalisation par système d'information. Activité 1.1.1.2 : Valider en atelier national et diffuser
	Résultat 1.1.2 : Par système d'information, les normes sont définies pour les statistiques administratives et sont mises à la disposition des producteurs
	Activité 1.1.2.1 : Elaborer le manuel de procédures d'élaboration et de gestion des statistiques administratives. Activité 1.1.2.2 : Valider le manuel en atelier national et diffuser.
	Résultat 1.1.3 : Par système d'information, les normes sont définies pour chaque opération statistique sectorielle
	Activité 1.1.3.1 : Elaborer un manuel de procédures pour chaque opération courante statistique sectorielle (enquêtes permanentes annuelles, biennales ou triennales)
	Activité 1.1.3.2 : Elaborer un manuel de procédures pour chaque opération statistique spéciale (RGPH, RGA, Enquête ménages de type EMEP, recensement industrielle et commerciale). Activité 1.1.3.3 : Valider en atelier national, les manuels et diffuser
	Résultat 1.1.4 : Les outils de développement des statistiques sont complétés et mis à disposition des producteurs
	Activité 1.1.4.1 : Appliquer la nomenclature d'activités et de produits, élaborée pour les pays membre d'AFRISTAT.
	Activité 1.1.4.2 : Valider et appliquer la nomenclature des professions élaborée par l'OEF
	Activité 1.1.4.3 : Consacrer l'usage des codes géographiques du recensement démographique et numériser les terroirs communaux Activité 1.1.4.4 : Actualiser le découpage agro climatique du Mali et élaborer un échantillon maître significatif au niveau de la commune et du cercle

Notes techniques

Cahier des charges : Il définit quelles statistiques doit-on produire avec spécification du niveau géographique, de la périodicité, des délais de mise à disposition et à partir de quel type de source (source administrative, enquête, recensement).

Manuel de procédures : Le manuel de procédures précises par statistique : la définition précise, la nature et la qualification de l'officiant, les règles générales pour réduire les erreurs et les omissions y compris celles liées à la nature de la source, le protocole recueil,

Notes techniques

le protocole traitement et de contrôle, le mode et les délais de transmission ou de publication selon le cas.

Echantillonnage virtuel et échantillon maître : A partir des données élémentaires du RGPH 1998, on élabore une base de sondage dont les unités sont des segments de Section d'Enumération (ou de village) identifiées géographiquement et par milieu. Ces segments sont des unités fictives et virtuelles qui sont homogènes selon des critères socio-économiques qu'on se donne (taille du ménage, équipement possédé, niveau d'instruction des membres du ménage etc.). Pour chaque segment de ce type on connaît la valeur des variables d'intérêt : nombre de ménages par type, nombre d'actifs par activité, nombre d'actifs occupés par profession, nombre de personnes handicapées par type de handicap etc. Cette base est mise sous ACCES avec possibilité d'extraction d'échantillon par requête. L'échantillon maître sera défini à partir de cette base comme ayant un niveau de signification géographique égal à la commune.

2.4.1.2. Modalités de mise en œuvre :

- Organisation du travail : Les cahiers des charges et les manuels sont élaborés en «atelier d'étude et recherche » hors du lieu de résidence. Il faut raisonnablement pour chaque cahier des charges 3 ateliers de 2 semaines chacun. Pour chaque manuel il faut envisager 2 ateliers de 2 semaines.
- Personnes ressources : Les cahiers des charges sont élaborés par des équipes composées de 2 cadres de la CPS en charge du système d'information et d'un cadre de la DNSI. Pour chaque manuel, il faut un cadre de la CPS appuyer par un consultant statisticien.
- Responsabilités : La DNSI assure la coordination de l'ensemble des travaux de normalisation avec l'appui des CPS, chacune dans le domaine qui est le sien. La gestion de la base de sondage et les travaux d'échantillonnage sont du ressort exclusif de la DNSI.

2.4.2. L'adaptation et l'amélioration de la production statistique :

L'adaptation de la production statistique aux besoins des utilisateurs se fait à deux niveaux :

- lors de la programmation des activités statistiques ;
- au cours de la mise en œuvre du programme.

Le programme est triennal avec des séquences annuelles. Les séquences annuelles sont réajustées au fur et à mesure de l'exécution du programme afin de tenir compte des changements de priorité.

Pour satisfaire les besoins consolidés consignés en annexe, il faut nécessairement réaliser des activités bien ciblées de production statistique. Ces activités de

production statistique doivent être nécessairement des opérations dites spéciales (RGPH, RGA, recensement industriel etc.) ou courantes (EAC, EDS etc.) et/ou des activités de collectes de données administratives. Par le biais de telles activités, plusieurs besoins exprimés sont satisfaits de concert pourvu qu'ils se rapportent à des unités statistiques qui peuvent être étudiées en même temps.

Les opérations statistiques spéciales ont pour vocation de déterminer les statistiques de base permettant de donner un référentiel en matière de description et d'explication des phénomènes étudiés. Elles ont généralement un large champ socio-économique et ont une couverture nationale. Le référentiel obtenu a un caractère structurel ; aussi, de telles opérations ont une périodicité faible. C'est le cas des recensements.

Les opérations courantes visent par contre à suivre les évolutions de court et moyen termes. Le champ socio-économique est réduit ainsi que le nombre d'unités observées. Le plus petit niveau de signification géographique est généralement régional (par milieu), rarement infra régional. Les descriptions et explications des phénomènes étudiés sont appréciées en référence à celles données par les opérations spéciales. Les opérations courantes types sont notamment : l'EAC, l'EDS, les enquêtes annuelles de la santé, de l'éducation, les enquêtes prix.

Les statistiques administratives sont des sous produits de l'activité des administrations. Elles sont d'un très faible coût de production et de niveau de signification aussi fin que le niveau de représentation des services administratifs.

Les activités d'amélioration de la production statistique font partie des urgences du moment comme il transparaît à travers le diagnostic, qu'il faut mener avant la fin de la phase deux, dite phase de consolidation. Elles sont donc les éléments principaux du premier programme triennal. Sur la base de la liste d'activités statistiques identifiées par le présent plan d'actions, la DNSI et les CPS élaborent leur programme triennal. La DNSI en fait la synthèse pour proposer à l'approbation du CCSI, un programme national triennal de statistique.

2.4.2.1. Structure logique du plan d'adaptation et d'amélioration

Objectif opérationnel 1.2 : adapter continuellement la production aux besoins	
<u>La programmation</u>	
	<p>Résultat 1.2.1 : Un système de planification de statistiques sectorielles est élaboré et mis en application</p> <p>Activité 1.2.1.1 : Concevoir un système de programmes glissants de statistiques sectorielles.</p> <p>Activité 1.2.1.2 : Elaborer et mettre en œuvre un système de suivi des programmes de statistiques sectorielles</p>
	<p>Résultat 1.2.2 : Un programme national triennal et des programmes annuels par système d'information, sont élaborés et mis en application</p> <p>Activité 1.2.2.1 : Elaborer le programme annuel de statistiques sectorielles</p> <p>Activité 1.2.2.2 : Elaborer le programme triennal collecte de statistiques sectorielles</p> <p>Activité 1.2.2.3 : Réunir le CCSI pour examen et approbation des programmes triennaux et annuels de statistiques sectorielles</p>

<u>Les statistiques économiques</u>		
	Résultat 1.2.3 : Les comptes économiques sont aux normes internationales et sont adaptés aux besoins des politiques nationales	Activité 1.2.3.1 : Adapter au mieux la comptabilité nationale au Système de comptabilité des Nations Unies de 1993 (SCN 1993).
		Activité 1.2.3.2 : Concevoir et tester la méthodologie d'élaboration des comptes régionaux
		Activité 1.2.3.3 Définir des agrégats pertinents à désagréger par genre (VA, Production....) et concevoir la méthodologie de leur élaboration.
		Activité 1.2.3.4 : Elaborer les agrégats par genre
		Activité 1.2.3.5 Elaborer les indices de prix (consommation et production) par région et par milieu
	Résultats 1.2.4 : Les statistiques économiques sont élaborées selon les normes définies, analysées pour décrire les situations et sont judicieusement gérées	Activité 1.2.4.1 Former/Recycler les cadres de la Division Synthèse Economique et suivi de la Conjoncture de la DNSI, au logiciel ERETES de comptabilité nationale
		Activité 1.2.4.2 : Former/Recycler les cadres de la Division Synthèse Economique et suivi de la Conjoncture à la mise en œuvre du SCN 93
		Activité 1.2.4.3 : Etablir et diffuser les comptes économiques provisoires de l'année n-1, courant premier trimestre de l'année n
		Activité 1.2.4.4 Etablir et diffuser les comptes économiques définitifs de l'année n-1, courant premier trimestre de l'année n+1
		Activité 1.2.4.5 : Mettre en place des outils adaptés d'élaboration des comptes rapides
<u>Les statistiques démographiques et sociales</u>		
	Résultat 1.2.5 : Les statistiques démographiques sont élaborées selon les normes définies, analysées pour décrire les situations et sont judicieusement gérées	Activité 1.2.5.1 : Faire les analyses spécifiques du RGPH 1998
		Activité 1.2.5.2 : Réaliser une base de données relationnelle permettant de générer les statistiques fondamentales du RGPH 1998
		Activité 1.2.5.3 : Préparer le recensement général de la population pour 2008
		Activité 1.2.5.4 : Réaliser le RGPH 2008
		Activité 1.2.5.5 : Elaborer et publier les estimations annuelles officielles de la population et de sa structure par âge et par sexe par niveau géographique et par milieu
	Résultat 1.2.6 : Les	Activité 1.2.6.1 : Parachever l'analyse descriptive des données de l'EMEP 01/02

	statistiques sociales sont élaborées selon les normes définies, analysées pour décrire les situations et sont judicieusement gérées	Activité 1.2.6.2 : Concevoir et exécuter l'ELIM 2006 et faire l'analyse descriptive
		Activité 1.2.6.3 Préparer l'EMEP 2010
		Activité 1.2.6.4 : Réalisation de l'EMEP 2010
		Activité 1.2.6.5 : Elaborer les statistiques administratives judiciaires
		Activité 1.2.6.6 : Elaborer les statistiques administratives pénitentiaires
		Activité 1.2.6.7 : Elaborer les statistiques administratives des accidents de la circulation
		Activité 1.2.6.8 : Réaliser une enquête sur la mendicité à Bamako et dans les capitales régionales et faire l'analyse descriptive
		Activité 1.2.6.9 : Réaliser une enquête sur la prostitution à Bamako et dans les capitales régionales et faire l'analyse descriptive
		Activité 1.2.6.10 : Réaliser une enquête nationale sur la perception de la population sur corruption et faire l'analyse descriptive
		Activité 1.2.6.11 Réaliser une base de données des statistiques sociales diverses
		Activité 1.2.6.12 Améliorer les statistiques sanitaires
		Activité 1.2.6.13 Améliorer les statistiques de l'éducation
		Activité 1.2.6.14 . Former/Recycler les cadres de la Division Méthode et Analyse des données
<u>Les statistiques agro-pastorales</u>		
	Résultat 1.2.7 : Les statistiques agro-pastorales sont élaborées selon les normes définies, analysées pour décrire les situations et sont judicieusement gérées	Activité 1.2.7.1 : Parachever l'exploitation du RGA 2003/04 et faire l'analyse descriptive
		Activité 1.2.7.2 : Réviser la méthodologie de l'Enquête Agricole Permanente (EAC) : affiner le concept d'exploitation, changer de base de sondage et de technique d'échantillonnage, réorganiser la collecte, revoir les documents techniques à la suite de l'activité 1.1.3.1
		Activité 1.2.7.3 : Réaliser l'EAC
		Activité 1.2.7.4 : Elaborer les rapports de publication de l'EAC depuis 2001
		Activité 1.2.7.5 : Concevoir et réaliser annuellement une enquête horticole (fruits et légumes)
		Activité 1.2.7.6 : Parachever l'exploitation du Recensement du troupeau transhumant et nomade
		Activité 1.2.7.7 : Concevoir une enquête du suivi du troupeau et réaliser périodiquement (tous les 2 ou 3 ans)
		Activité 1.2.7.8 : Réaliser une enquête sur les abattages domestiques

		Activité 1.2.7.9 : Améliorer les statistiques d'abattage
		Activité 1.2.7.10 : Redynamiser l'enquête sur les marchés à bétail et réaliser
		Activité 1.2.7.11 : Réaliser le tableau ressources emplois des produits de l'élevage
		Activité 1.2.7.12 : Réaliser une base de données de statistiques agricoles
		Activité 1.2.7.13 : Former/Recycler les cadres de la CPS-Agriculture en analyse d'enquête
<u>Les statistiques des entreprises non agricoles</u>		
	Résultat 1.2.8 : Les statistiques des entreprises non agricoles sont élaborées selon les normes définies, sont analysées pour décrire les situations et sont judicieusement gérées	Activité 1.2.8.1 : Améliorer les statistiques du commerce extérieur
		Activité 1.2.8.2 : Améliorer les statistiques du commerce intérieur
		Activité 1.2.8.3 : Améliorer les statistiques de l'artisanat
		Activité 1.2.8.4 : Améliorer les statistiques du transport
		Activité 1.2.8.5 : Améliorer les statistiques de la production de l'orpaillage
		Activité 1.2.8.6 : Concevoir et réaliser une base de données des statistiques des entreprises non agricoles
		Activité 1.2.8.7 : Former/Recycler les cadres de la CPS en charge des statistiques des entreprises non agricoles, en analyse d'enquête.
<u>Les statistiques environnementales</u>		
	Résultat 1.2.9 : Les statistiques de l'environnement sont élaborées selon les normes définies, sont analysées pour décrire les situations et sont judicieusement gérées	Activité 1.2.9.1 : Elaborer les statistiques environnementales de source administrative
		Activité 1.2.9.2 : Numériser les résultats de l'étude «inventaire de ressources terrestres »
		Activité 1.2.9.3 : Identifiée, concevoir et réaliser des enquêtes spécifiques pour se conformer au cahier des charges
		Activité 1.2.9.4 : Former/Recycler les cadres de la CPS en charge des statistiques de l'environnement en analyse d'enquête

2.4.2.2. Modalités de mise en œuvre :

Organisation :

Les programmes sectoriels sont faits en interne par les CPS avec un appui ponctuel de la DNSI.

Pour l'adaptation des comptes nationaux le chef de la Division Synthèse Economique et suivi de la Conjoncture et le chef de la section des comptes

économiques et prévision de cette division, sont responsabilisés. Ils bénéficieront de stage (voyages d'étude), l'un au Maroc et l'autre en Tunisie, pour 4 semaines. La DNSI sollicitera l'appui de AFRISTAT qui mettra en appui ponctuel de suivi, un de ses spécialistes en comptabilité nationale. Les experts commis seront en ateliers d'étude et recherche deux semaines deux fois l'an. Le délai de réalisation est de 2 ans.

L'élaboration des statistiques sectorielles est faite par les CPS conformément au programme d'activité dans et les respects du cahier des charges, en se référant au manuel de procédures. Une note trimestrielle succincte fait l'état d'avancement des activités, permettant à la DNSI de suivre ;

Personnes ressources :

Une équipe de deux comptables nationaux de la DNSI avec appui ponctuel d'un comptable national de AFRISTAT pour ce qui est de la comptabilité nationale ;

Responsabilités : DNSI, CPS.

Notes techniques

Révision de la méthodologie de l'EAC. Le constat a été fait que : i) l'échantillon de l'EAC pour les années récentes antérieures à 2004/05, n'est pas respecté ii) les résultats de prévision de récolte sont fournis en retard et sont quelques fois ajustés suite à des contestations iii) les rapports de publication de l'enquête ne sont plus faits. L'EAC vit une crise majeure alors qu'elle est le pivot de tout le système de statistique agro-pastorale. Il faut envisager de la restructurer et cela dans l'idée d'améliorer la qualité des données par la révision des procédures de collecte et de traitement et par une nouvelle programmation de la diffusion. La restructuration passe par le changement de plan de sondage (base de sondage et échantillonnage). Il faut adapter les objectifs opérationnels de l'enquête pour tenir compte des nouvelles priorités notamment la production d'indicateurs du CSLP. La collecte des données exclusivement par des enquêteurs permanents mobiles, est une pratique qui a atteint ses limites ; on doit envisager l'utilisation de paysans sachant lire et écrire comme auxiliaires d'enquête. La DNSI doit assister et appuyer la CPS du Ministère de l'Agriculture dans la conception et la mise en œuvre (contrôle, supervision) de l'EAC Sur le plan de la gestion, la supervision technique (supervision et contrôle de terrain et de bureau) ainsi que les ressources y afférents doivent passer à la DNSI pendant la période de mise en œuvre du schéma directeur, le temps de la révision.

Le suivi du troupeau : Le suivi du troupeau est une opération qui permet d'actualiser les paramètres biodynamiques et bioéconomiques de l'élevage. Cette actualisation peut se faire tous les 3 ans étant donné le régime pluviométrique changeant. Ces paramètres permettent d'estimer l'effectif du cheptel par espèce et catégorie. Ces données sont indispensables pour construire le tableau ressources/emploi des produits de l'élevage.

L'enquête abattages domestiques : Cette enquête permet d'estimer les abattages familiaux qui ne sont pas saisis autrement car ne passant pas par les abattoirs. Ces abattages sont liés à des événements sociaux et aux fêtes civiles et religieuses. L'enquête vise à obtenir des ratios d'abattage par espèce, par nature d'évènement, type de famille et par milieu. Ces ratios, du fait qu'ils dépendent fortement des coutumes, sont structurelles et restent valables pour une dizaine d'années.

2.5. Plan d'actions de développement de l'utilisation des statistiques

L'utilisateur dans le SSN est au début et la fin de la chaîne. Au début, il exprime ses besoins que les dispositifs de production tentent de satisfaire. A la fin il est censé faire usage de la production statistique. Une statistique non utilisable n'a donc pas de raison d'être. Elle peut être utilisable et ne pas être utilisée pour différentes raisons dont les principales sont son inaccessibilité physique (lieu et support), temporelle ou idiomatique (format, langage). Ce plan qui se structure selon la logique du couplage production/utilisation de l'information statistique vise à améliorer conséquemment et durablement le niveau d'inaccessibilité. Il comporte deux volets :

- i.) les études approfondies afin d'exprimer de façon usuelle, les réalités de la vie économique et sociale, cachées derrière les données statistiques ;
- ii.) la diffusion de l'information par des vecteurs appropriés pour atteindre le maximum d'utilisateurs actifs et passifs.

2.5.1. Le plan d'actions d'analyses et de recherches

Le programme d'analyse fait partie intégrante du programme statistique national ; c'est par souci de clarté de l'exposé qu'il est présenté ici séparément. Il en est de même pour les activités du plan d'actions d'analyse et de recherches.

Quatre catégories d'analyses et recherches sont envisagées :

- Les analyses et recherches à partir des données d'enquêtes et de recensements, valorisant ainsi ces opérations. Elles embrassent de vastes domaines socio-économiques.
- La recherche sur la modélisation de l'économie nationale afin d'en expliquer les évolutions et pouvoir donner des perspectives à moyen terme.
- Les études économiques et financières de filières répondent au besoin de connaître le partage de revenus entre les agents de la filière et surtout déterminer la part des agents les plus pauvres, des femmes et des jeunes. Elles visent également à déterminer la rentabilité économique et financière de la filière et son degré de compétitivité et de protection par rapport au reste du monde.
- Les analyses et recherches destinées à la consommation de la statistique. C'est le moyen indispensable pour améliorer la qualité des enquêtes et réduire substantiellement leur coût.

Les trois premières catégories d'analyses et recherches sont des lieux de rencontre de plusieurs disciplines : médecins, économistes, géographes et sociologues, anthropologues et ethnologues etc., doivent s'associer aux statisticiens pour mettre en lumière les réalités socio-économiques cachées derrière les données chiffrées.

2.5.1.1. Structure logique du plan de développement de l'utilisation des statistiques :

Objectif stratégique 2 : Assurer le partage efficace de l'information statistique		
Objectif opérationnel 2.1 : Réaliser les analyses explicatives et rechercher les liens de causalité des phénomènes observés afin de donner le maximum d'éclairage aux utilisateurs		
	Résultat 2.1.1 : Un programme consolidé d'analyses approfondies et recherches est établi	Activité 2.1.1.1 : Elaborer un programme d'analyse et de recherche et définir les modalités de mise en œuvre
		Activité 2.1.1.2 : Signer une convention de recherche avec l'ISFRA
		Activité 2.1.1.3 : Signer une convention de recherche avec l'IER
		Activité 2.1.1.4 : Signer des conventions de recherche avec les écoles de statistique et de démographie de la sous région
		Activité 2.1.1.5 : Signer des conventions de recherche avec des structures compétentes étrangères non africaines
		Résultat 2.1.2 : Des analyses et recherches sont faites
		Activité 2.1.2.2 : Faire l'analyse approfondie des données du RGPH de 1998
		Activité 2.1.2.3 : Appliquer le programme de recherche en démographie de la DNP
		Activité 2.1.2.4 : Faire l'analyse des statistiques de l'éducation
		Activité 2.1.2.5 : Faire l'analyse des statistiques de la santé
		Activité 2.1.2.6 : Faire l'analyse économique et financière de la filière coton du Mali
		Activité 2.1.2.7 : Faire l'analyse économique et financière de la filière riz du Mali
		Activité 2.1.2.8 : Faire l'analyse économique et financière de la filière fruits et légumes du Mali
		Activité 2.1.2.9 : Faire l'analyse économique de la filière bétail viande du Mali
		Activité 2.1.2.10 : Faire l'analyse économique et financière de la filière avicole du Mali
		Activité 2.1.2.11 : Elaboration de modèles macro-économiques
		Activité 2.1.2.12 : Faire l'analyse des échantillons des enquêtes et du recensement agricole
		Activité 2.1.2.13 : Faire l'analyse des échantillons des enquêtes socio-économiques
		Activités 2.1.2.14 : Faire l'analyse économique et financière des filières émergentes telles que : Karité, Sésame, etc.

Objectif stratégique 2 : Assurer le partage efficace de l'information statistique		
		Activités 2.1.2.15 : Faire l'analyse économique et financière du potentiel aménageable du pays

2.5.1.2. Modalités de mise en œuvre

Organisation :

La programmation est faite par les CPS concernées (avec l'observatoire du domaine le cas échéant) et la DNSI. Celle-ci fait la consolidation des programmes sectoriels pour les intégrer au programme statistique national.

Les structures nationales et étrangères à vocation de recherche sont invitées à s'associer aux recherches portant sur des domaines de leur compétence.

Les termes de référence des sujets d'analyses et de recherches sont élaborés par les structures nationales et internationales concernées sur la base des idées d'analyses et recherches préalablement élaborées par la structure nationale responsable.

Les résultats des recherches font l'objet de publications nationales et internationales.

Personnes ressources :

Experts nationaux et internationaux en sciences sociales, médecins, agronomes et spécialistes de l'élevage, spécialiste de l'éducation, étudiants doctorant et élèves ingénieurs. Un cadre de la structure nationale responsable fait obligatoirement partie de l'équipe de recherche.

Responsabilités : DNSI, CPS, Observatoires.

2.5.2. Plan d'actions de diffusion :

Le pluralisme politique et la politique de décentralisation induisent de nouvelles exigences en matière de diffusion de l'information, qu'elle soit économique ou sociale. Il est de plus demandé pour raison d'efficacité, voire exigé politiquement, que les collectivités locales, la société civile (Groupement, ONG etc.) soient informées de la situation économique et sociale du pays mais aussi de la situation des activités de développement les concernant ou les impliquant. On note en effet que la prise de décision étant plus décentralisée qu'auparavant, les réflexions autour de la problématique du développement économique et social du pays, la problématique de la lutte contre la pauvreté ainsi que celle de la sécurité alimentaire ne sont plus confinés au niveau de la seule administration publique ; la société civile (organisations professionnelles et ONG), les agences d'aide les universitaires nationaux et étrangers y prennent part de plein droit.

Il se dégage ainsi une notion de diversité de cibles, impliquant une diversité de vecteurs de diffusion (le vecteur réseau, vecteur supports informatiques périphériques, le vecteur papier, le vecteur presse écrite et parlée).

Les grandes catégories d'utilisateurs, qu'on peut citer sans grand risque de se tromper sont les suivantes :

- les services centraux des départements ministériels ;
- les autres utilisateurs institutionnels nationaux (Services décentralisés et déconcentrés) ;
- les autorités politiques (Assemblée Nationale, partis politiques)
- les Bailleurs de Fonds ;
- les utilisateurs institutionnels de la société civile (Syndicats, Organisations et associations professionnelles et ONG) ;
- les utilisateurs privés spécialisés (presse spécialisée, chercheurs, étudiants) ;
- les collectivités locales ;
- les bureaux d'études.

Les catégories d'utilisateurs ont des besoins spécifiques et des capacités différentes d'accès aux vecteurs de diffusion ; d'où une notion de diversité de produits de diffusion. Le plan de diffusion, pour permettre un bon partage de l'information, doit comprendre un complexe de produits de diffusion. On fait à titre indicatif la typologie suivante de ces produits :

- données de base (listing) ;
- statistiques définies par l'utilisateur (à la demande) ;
- statistiques, graphiques et cartes et textes de format prédéfini pour l'utilisateur ;
- outils de gestion (codes, nomenclatures et définition de concepts et de procédures d'élaboration statistiques) ;
- rapports et bulletins de publication, plaquettes et dépliants.

Les vecteurs de diffusion sont tout aussi diversifiés et différemment appropriés pour les catégories d'utilisateurs : bibliothèque, réseau local, Internet, presse parlée, écrite et audiovisuelle.

Les structures statistiques, qui dans la logique du schéma, ne produisent pas pour leur seul compte, doivent s'investir dans la communication. Elles doivent l'envisager selon plusieurs formes. Cependant, rien d'efficace ne peut être faite en la matière sans une bonne gestion de l'information. Les règles fondamentales de cette bonne gestion sont la visibilité de l'information existante et la possibilité de la transmettre suivant différentes formes et différentes modalités. Ceci ne peut se faire efficacement que par des moyens informatiques.

Ce qui conduit à envisager dans chaque structure de production statistique, une bibliothèque analogique (papier), une bibliothèque virtuelle (numérique) et des bases de données relationnelles.

La bibliothèque analogique est gérée à l'aide d'une base de données d'index bibliographiques (gestion des références bibliographiques) mise en réseau. Ce qui

donne une grande visibilité donc une meilleure accessibilité aux documents en papier.

La bibliothèque électronique gère la production de la structure sous forme de documents numérisés (en fichiers PDF de préférence) ainsi que ses outils de travail (manuels, nomenclatures et codes). La bibliothèque virtuelle est mise en réseau et est accessible au public.

La base de données relationnelles en réseau permet de gérer des données en vue de calculer et d'éditer à l'aide d'un menu, des statistiques, des graphiques et cartes thématiques suivant des critères multiples. Elle est également consultable par le public.

Un plan de diffusion est adopté avec nécessairement, et toujours pour une question de visibilité, la publication d'un bulletin de références bibliographiques relatives aux trois modes de gestion de l'information statistique et documentaire.

2.5.2.1. Structure logique du plan de diffusion :

Objectif stratégique 2 : Assurer le partage efficace de l'information statistique		
Objectif opérationnel 2.2 : Programmer la diffusion directionnelle et la réaliser.		
	Résultat 2.2.1 : Un plan de diffusion de l'information statistique est réalisé par chaque structure de production	Activité 2.2.1.1 : Elaborer, valider et diffuser le plan de diffusion et ses modalités de mise en œuvre
		Activité 2.2.1.2 : Mettre en place les instruments et faire la mise en œuvre
		Activité 2.2.1.3 : Elaborer un plan de communication approprié.
	Résultat 2.2.2 : L'information statistique est accessible suivant des vecteurs de diffusion appropriés	Activité 2.2.2.1 Améliorer la visibilité de l'information statistique par la publication régulière et à temps de bulletins de références bibliographiques.
		Activité 2.2.2.2 Améliorer le fonctionnement des services de documentation dans les structures de production statistique (base de données bibliographiques.)
		Activité 2.2.2.3 Créer une bibliothèque numérique (bibliothèque virtuelle) fonctionnelle au sein de chaque structure de production statistique
		Activité 2.2.2.4 : Créer une base de données relationnelles en réseau pour gérer les données de base
		Activité 2.2.2.5 : Rechercher et appliquer des modes et vecteurs de diffusion appropriés pour les personnes analphabètes (personnes rurales notamment)

2.5.2.2. Modalités de mise en œuvre :

Organisation :

La définition du plan de diffusion est le préalable ; les bases de données n'étant que des outils pour la mise en œuvre de ce plan. Les documentations existantes dans les structures doivent être évaluées pour être mises aux normes : salle, personnel et équipement. La conception et la mise en place des bases de données sont une œuvre de longue haleine. Toutefois pour la base de données de références bibliographiques et la bibliothèque virtuelle, il existe des logiciels de gestion standards dont l'acquisition fera gagner du temps et économiser des ressources.

Personnes ressources :

Administrateurs de réseau, informaticiens spécialisés en base de données, documentalistes, archivistes et statisticiens.

Responsabilités : DNSI et CPS dans leur domaine respectif. La DNSI assiste les CPS dans la définition et la réalisation des bases de données.

2.6. Plan d'actions de développement institutionnel

Ce plan comprend deux volets : le volet des ressources humaines et le volet portant sur les structures statistiques.

2.6.1. Le plan d'actions de gestion des ressources humaines :

Ce plan s'articule autour de deux grands axes : le renforcement des capacités du personnel des structures statistiques et l'appui aux utilisateurs pour une meilleure connaissance de la statistique, une bonne compréhension de l'information statistique.

Le renforcement des capacités humaines se fait par :

- un système de motivation comprenant la possibilité de choisir une filière pour faire carrière, la motivation pécuniaire, sociale et psychologique ;
- la formation de cadres en statistique ;
- la formation des utilisateurs à la démarche et au langage de la statistique.

Le système de motivation envisagé se fonde sur le fait que la motivation pécuniaire est certes nécessaire mais non suffisante. Il faut en plus, la motivation professionnelle, sociale et psychologique. On doit faire en sorte qu'une recrue soit et se sente invitée à faire carrière dans une «famille ». Un élément important de la motivation professionnelle est la proposition d'itinéraires possibles, dans une filière, de grade en grade par acquisition de savoir et de savoir-faire. Le tableau A-2 en annexe, portant sur les itinéraires de carrière cite les filières de carrière possibles et permet d'associer à chacune d'elle des grades d'évolution dans la filière. Il faudrait,

de manière conventionnée, établir les critères d'évolution qui associent le niveau de formation, l'expérience pratique et éventuellement les concours internes.

L'entrée dans les écoles de statistique se fait par concours à l'échelle de l'Afrique francophone. Pour pouvoir former un effectif programmé, compte tenu du niveau actuel des étudiants et élèves maliens, il est nécessaire de leur donner une formation préalable. Pour les lauréats des concours d'entrée dans les écoles de statistique, l'Etat supporte directement ou indirectement les frais de formation ; en contrepartie, les bénéficiaires ont l'obligation de servir dans les structures statistiques de l'Etat pour une période déterminée.

L'initiation des utilisateurs à la démarche et au langage statistique se fait par séminaires ateliers et conférences organisés pour les décideurs politiques et administratifs. Pour les utilisateurs futurs, l'initiation commence au cours de leur formation professionnelle. La structure centrale de statistique apportera les appuis nécessaires aux écoles de formation pour que cette initiation ait un contenu positif.

2.6.1.1. Structure logique du plan de renforcement des capacités humaines

Objectif stratégique 3 : Elaborer et mettre en œuvre un programme de formation et un cadre de gestion des ressources humaines		
<u>Le système de motivation</u>		
Objectif opérationnel 3.1 : Etablir et mettre en application un cadre approprié de gestion des ressources humaines		
Résultat 3.1.1 : Des filières de carrière sont proposées au personnel de la structure centrale de statistique	Activité 3.1.1.1 : Définir, adopter et appliquer des itinéraires de carrière du personnel cadre technique de la statistique	
	Activité 3.1.1.2 : Associer aux itinéraires de carrière des plans de recyclage et de mise à niveau	
	Activité 3.1.1.3 : Ouvrir les filières de statistiques économiques aux diplômés en économie de l'ENA et aux diplômés de niveau master des écoles étrangères.	
	Activité 3.1.1.4 : Etablir des conventions de stage étudiant avec les instituts de formation en statistique	
Résultat 3.1.2 : Un système de motivation économique psychologique et sociale est mis en œuvre	Activité 3.1.2.1 : Contractualiser les postes et appliquer une grille de rémunération concurrentielle par rapport au marché de l'emploi	
	Activité 3.1.2.2 : Reconnaître le mérite individuel à travers les publications	
	Activité 3.1.2.3 : Mettre en place un système interne innovant d'entraide sociale	
<u>La formation en statistique</u>		
Objectif opérationnel 3.2 : Former des statisticiens de qualité, en quantité suffisante		

	Résultat 3.2.1 : La formation de nouveaux cadres statisticiens est faite	Activité 3.2.1.1 : Envoyer en formation annuellement 20 étudiants ingénieurs statisticiens	
		Activité 3.2.1.2 Envoyer en formation pour cadres moyens de la statistique, annuellement 30 étudiants (ECICA, écoles étrangères)	
		Envoyer en formation annuellement 10 étudiants ingénieurs informaticiens	
	Résultat 3.2.2 : Le recyclage /mise à niveau en interne et en externe des cadres est régulièrement fait conformément aux itinéraires de carrière	Activité 3.2.2.1 : Elaborer des programmes et des outils de formation interne	
		Activité 3.2.2.2 : Organiser la formation en interne des cadres y compris ceux d'autres structures de statistique	
		Activité 3.2.2.3 : Elaborer et appliquer par cadre un programme de recyclage et de mise à niveau conforme à son itinéraire de carrière	
		Activité 3.2.2.4 : Signer des conventions de stage avec des structures statistiques étrangères	
		Activité 3.2.2.5 : Organiser des stages de formation de courte durée dans les instituts de formation en statistique pour les cadres non-statisticiens des structures statistiques	
	<u>La formation des utilisateurs</u>		
	Objectif opérationnel 3.3 : Former par catégorie, le maximum d'utilisateurs à accéder facilement et à utiliser l'information statistique		
	Résultat 3.3.1 : Les décideurs sont sensibilisés et initiés à l'utilisation des statistiques	Activité 3.3.1.1 : Organiser un séminaire gouvernemental de statistique par an sur des thèmes d'actualité	
		Activité 3.3.1.2 : Organiser un séminaire parlementaire statistique par an sur des thèmes d'actualité	
		Activité 3.3.1.3 : Organiser pour les administrateurs et les responsables des collectivités locales un séminaire statistique par an sur des thèmes d'actualité	
	Résultat 3.3.2 : Les cadres techniques et administratifs sont sensibilisés et formés à l'utilisation des statistiques	Activité 3.3.2.1 : Faire participer des professeurs d'université non-statisticiens, des responsables non-statisticiens des services techniques et administratifs ainsi que des étudiants et élèves aux activités de la journée statistique	
		Activité 3.3.2.2 : Faire une rencontre débat avec la presse à l'occasion de la journée statistique	
	Résultat 3.3.3 : Les cursus des écoles supérieures et des écoles secondaires professionnels comprennent un module approprié statistique	Activité 3.3.3.1 : Appuyer le ministère en charge de l'éducation dans l'élaboration du programme d'enseignement de la statistique	
		Activité 3.3.3.2 : Aider à élaborer des outils didactiques à l'intention des écoles	
		Activité 3.3.3.3 : Donner conseil et assistance au plan des données et de l'analyse statistique, aux étudiants en stage ou en cours de rédaction de mémoire de fin de cycle	

2.6.1.2. Modalités de mise en œuvre :

Organisation :

Les statisticiens de la DNSI et d'ailleurs (par l'entremise de l'AMSTAT) sont commis pour aider à l'élaboration des programmes des écoles et préparer les supports de formation à mettre à la disposition de ces dernières.

Une fois par an, deux cours sont dispensés, au profit des candidats au cycle d'ingénieur statisticien économiste/démographe et au cycle ingénieur des travaux statistiques.

Des thèmes d'actualité sont choisis en accord avec les différentes structures à sensibiliser et avec l'AMSTAT, pour faire l'objet de communication par des méthodes modernes de communication.

Personnes ressources : Statisticiens de la DNSI, statisticiens consultants, statisticiens bénévoles à la retraite.

Responsabilités : AMSTAT, DNSI.

2.6.2. Plan d'actions de renforcement des structures statistiques

On rappelle que le plan d'actions institutionnel vise la réalisation de l'objectif stratégique 4 : « Faire la réforme institutionnelle qui favorise le développement harmonieux des statistiques dans une optique production / utilisation ».

Le SSN doit cesser d'être ce système hybride, de juré centralisé autour de la DNSI et de fait décentralisé au niveau sectoriel.

Un système centralisé exige un centre fort, omniprésent capable d'administrer l'ensemble de la production statistique. Cela équivaut à faire de l'institution centrale de statistique une administration lourde et complexe. On connaît les difficultés pour rendre efficace une telle administration dans le contexte malien, difficultés qui expliquent en partie, comme mesures de correction, l'émergence de structures décentralisées. Hormis les problèmes de gestion d'une administration lourde, on signalera le problème crucial de l'allocation des ressources consacrées à la statistique, tant en ce qui concerne le budget national qu'en ce qui concerne celui de l'institution centralisatrice. Pour solutionner ce problème, il faudra revoir biens de procédures y compris celles d'élaboration du budget national. C'est pour dire que le retour à un système statistique totalement centralisé rallonge le délai pour arriver à un SSN efficace, sans garantie de succès.

Les avantages d'un système décentralisé sectoriel sont parmi ceux de la décentralisation administrative :

- efficacité de gestion ;
- meilleure prise en compte des besoins sectoriels ;

- équation de l'allocation des ressources humaines, matérielles et financières moins complexe.

L'inconvénient majeur du système décentralisé est le besoin accru en ressources humaines et le Mali en manque. Il faut deux à trois profils de carrière pour chaque structure sectorielle et la charge de travail par profil pourrait n'occuper que partiellement le cadre qui en aurait la charge, lequel s'adonnerait en complément, à des travaux de gestion, de planification, de programmation et d'analyse sectorielle. L'expérience a prouvé que ce glissement finit par se traduire par une perte pour la fonction statistique.

Pour y pallier, on instaure pendant les phases une et deux de la mise en œuvre du schéma directeur une coopération technique renforcée entre les structures statistiques sectorielles et l'institution centrale qui détient le savoir et le savoir-faire statistique. La coordination en est de même très renforcée.

La politique préconisée de gestion des ressources humaines est qu'après la phase de mutation institutionnelle (voir ci-après), les cadres statistiques et informatiques des structures sectorielles et déconcentrées feront partie du personnel de la structure centrale de statistique et d'informatique. Le SSN sera alors un système décentralisé à personnel déconcentré. La structure centrale de statistique doit mettre à la disposition des structures sectorielles et déconcentrées, de façon flexible et modulée, le personnel technique nécessaire à la réalisation de leur mission statistique. Les avantages de ce système sont :

- disponibilité au niveau des structures sectorielles et déconcentrées des compétences de divers profils ;
- grande spécialisation en statistiques sectorielles des ressources humaines affectées sans risque de déperdition pour l'activité statistique ;
- utilisation optimale des ressources humaines ;
- degré de motivation identique des cadres techniques statistiques et informatiques, aussi bien au niveau de la structure centrale qu'au niveau sectoriel et déconcentré ;
- meilleure coordination de l'activité statistique par la structure centrale et une plus grande facilité de respect des normes
- une très grande visibilité des capacités nationales et des besoins en cadres techniques rendant d'autant plus opérationnelle la planification des ressources humaines au niveau national.

Par contre, il existe les inconvénients suivants :

- exigence d'une très grande capacité de gestion des ressources humaines de la part de la structure statistique centrale ;
- degré de motivation différent entre les cadres de la structure centrale et ceux de la structure d'accueil ;
- manque de visibilité des coûts réels de l'activité statistique ;

- très grande dépendance des structures sectorielles et déconcentrées à l'égard de la structure statistique centrale et risque de blocage en cas de divergence entre les partenaires.

En évoluant vers une telle structuration, on aboutit plus rapidement à un SSN efficace étant donné l'existence de structures statistiques sectorielles plus ou moins fonctionnelles d'une part et la réduction des délais pour combler le déficit en personnel de ces structures.

Le plan de renforcement des structures statistiques se décompose en deux volets : la relecture ou la signature de textes de structures existantes d'une part et la création de nouvelles structures d'autre part.

S'agissant des textes il faut :

- prendre l'arrêté d'application du CCSI ;
- promulguer les textes de création des CPS pour tous les secteurs de développement en les dotant de moyens conséquents et en établissant de droit, une passerelle technique avec la DNSI ;

Les créations de structures sont à trois niveaux : la création des nouvelles CPS la création d'un secrétariat permanent du CCSI et la création de l'institut de statistique et d'informatique.

La création des nouvelles CPS doit viser l'extension et la stabilisation des domaines d'intervention de telle sorte que toute la sphère socio-économique soit entièrement couverte.

L'existence d'un secrétariat permanent de la CCSI si léger soit-il, est la condition nécessaire au bon fonctionnement de ce dernier. Sans un tel secrétariat qui aide à la programmation des activités ainsi qu'à leur suivi, le CCIS ne sera qu'une institution de pure forme.

La création de l'institut est une véritable mutation institutionnelle d'ordre stratégique. Il faut se dire que la DNSI, étant donné sa personnalité juridique, ne pourra plus jamais réunir durablement, la masse critique de cadres techniques de haut niveau pour assurer pleinement sa fonction de production, de traitement et d'analyse statistique en plus de sa fonction de coordination et de normalisation du SSN. Elle ne pourra pas recruter des statisticiens compétents, des informaticiens et autres spécialistes de qualité des disciplines connexes, sur un marché du travail très concurrentiel et de plus en tendu. Au contraire, elle continuera à perdre du personnel au fur et à mesure que celui-ci devient compétent. Seul les premiers responsables de la structure y restent plus longtemps.

La DNSI pourra encore piloter les deux premières phases du schéma ; elle doit par nécessité, en phase finale de la mise en œuvre de ce schéma, laisser place à une structure personnalisée plus à même de recruter, de former et de maintenir une équipe aux compétences diversifiées et donc à mesure de piloter le SSN dans sa forme évoluée. L'institut de statistique et de l'informatique envisagé est un service

d'exécution déchargée des tâches d'élaboration de politique de statistique. Il aura, de part la loi, un caractère scientifique et technique (cf. loi n° 5 026 du 6 juin 2005).

2.6.2.1. Structure logique du plan d'actions de renforcement des structures statistiques

Objectif stratégique 4 : Faire les reformes institutionnelles qui favorisent le développement des statistiques grâce au fonctionnement harmonieux des constituants du SSN		
Objectif opérationnel 4.1 : Faire la relecture des textes de création et d'organisation de structures du SSN		
	Résultat 4.1.1 : Les textes réglementaires sont revus pour être en conformité avec le fonctionnement souhaité pour le SSN	Activité 4.1.1.1 : Promulguer le texte de création du secrétariat permanent du CCSI
		Activité 4.1.1.2 : Prendre l'Arrêté d'application du décret pour la création du CCSI
		Activité 4.1.1.3 : promulguer les textes de création des CPS afin de couvrir toute la sphère socio-économique en les dotant de moyens adéquats
Objectif opérationnel 4.2 : Créer de nouvelles structures pour consolider l'architecture du SSN.		
	Résultat 4.2.1 : Des structures sont mises en place (secrétariat CCSI, CPS) pour rendre fonctionnel le CCSI et compléter le champ d'application des structures sectorielles	Activité 4.2.1.1 : Mettre en place le secrétariat permanent du CCSI
		Activité 4.2.1.2 : Mettre en place les CPS
	Résultat 4.2.2 : L'INSTITUT de statistique est créé comme structure personnalisée doter d'un patrimoine suffisant et un portefeuille de travaux concessionnaires	Activité 4.2.2.1 : Transférer la mission d'élaboration de la politique statistique nationale au Secrétariat Général du Ministère en charge de la statistique
		Activité 4.2.2.2 : Promulguer la loi qui crée en tant que service personnalisé, l'institut de statistique et de d'informatique, et qui abroge l'ordonnance no 04-008/P-RM du 25 mars 2004 de création de la DNSI ainsi que le décret no 04-227 P-RM du 21 juin 2004 qui fixe l'organisation et le fonctionnement de celle-ci
		Activité 4.2.2.3 : Doter l'institut d'un siège
		Activité 4.2.2.4 : Doter l'institut en moyen technique et logistique
		Activité 4.2.2.5 : Accorder à l'institut une subvention de l'Etat, équivalent à la somme du salaire de son personnel (établi au barème de la fonction publique) et de ses charges ordinaires de fonctionnement, en contrepartie de ses activités courantes d'intérêt public (coordination et contrôle du SSN, encadrement technique et appui aux structures sectorielles de statistique, élaboration de comptes et de statistiques économiques et financières, de statistique du commerce extérieur et des prix).

	Objectif stratégique 4 : Faire les reformes institutionnelles qui favorisent le développement des statistiques grâce au fonctionnement harmonieux des constituants du SSN
	Activité 4.2.2.6 : Doter l'institut d'un portefeuille de travaux statistiques concédés par l'Etat de façon concessionnaire, dont les coûts récurrents, sont facturés au prix du marché (opérations statistiques courantes et opérations spéciales).

2.6.2.2. Modalités de mise en œuvre

Organisation :

La relecture des textes doit se faire très rapidement, en début de la phase de réinitialisation du SSN. Il en est de même de la création de nouvelles CPS. Les activités pour la création de l'institut ne doivent pas commencer très tardivement car la situation de «réquisition » du personnel statisticien ne peut pas durer longtemps.

Personnes ressources : DNSI, CPS, consultant en développement institutionnel

Responsabilités : Cabinet du Ministère en charge de la statistique, CDI, Direction du Budget

2.6.3. Plan d'actions de financement du SSN :

Les statistiques officielles, contribuent au renforcement de la capacité de décision des agents économiques et politiques ainsi qu'au renforcement de celle de la société civile. Malgré leur caractère très peu marchand, de part leur utilisation au présent et au-delà de cette utilisation en tant que chronique, elles contribuent à l'augmentation du patrimoine national en matière de connaissance positive notamment dans le cadre du suivi du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) et des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) qui constitue aujourd'hui les axes prioritaires de développement économique, social et culturel du Gouvernement. De ce fait il est normal de considérer les activités de production statistique comme des activités de renforcement de capacité institutionnelle des décideurs centraux et décentralisés. A cet égard, les coûts directs de production des statistiques s'assimilent à des coûts d'investissement. Il convient dès lors de les imputer au budget d'investissement en droite ligne d'une recommandation forte de la deuxième Table Ronde Internationale sur la Gestion du Développement axée sur les Résultats tenue en février 2004 à Marakech pour la prise en compte des Schéma Directeurs Statistiques dans les Plans d'Actions des Documents Cadre de Réduction de la Pauvreté par les Etats.

Le plan de financement la production statistique officielle est modulé dans le temps : pendant la mise en œuvre du présent schéma directeur, après cette mise en œuvre.

Pendant la mise en œuvre du schéma, les sources de financement souhaitables sont les suivantes.

Tableau 7 : Dotations budgétaires par imputation pour la période de mise en œuvre du schéma directeur (chiffres en % de la dotation)

Rubriques	Budget national			Subventions hors budget
	Budget ordinaire	BSI : fonds propres y compris PPTE	BSI : appui budgétaire	
Dotation pour fonctionnement administratif des structures statistiques	100			
Dotation pour les statistiques courantes		50	50	
Dotation pour les opérations courantes gérées par les structures sectorielles		30	50	20
Dotation pour les opérations spéciales		20	60	20
Dotation pour les infrastructures et les équipements des structures		10	60	30

Après la mise en œuvre du schéma directeur, l'institut est créé en tant que structure personnalisée. Le tableau de financement est donné ci-après.

Tableau 8 : Dotations budgétaires par imputation pour la période après mise en œuvre du schéma directeur (chiffres en % de la dotation)

Rubriques	Budget national			Subventions hors budget
	Budget ordinaire	BSI : fonds propres y compris PPTE	BSI : appui budgétaire	
Dotations des structures sectorielles et déconcentrées				
Dotation pour fonctionnement administratif	100			
Dotation pour les statistiques courantes		50	50	
Dotation pour les opérations courantes gérées par les structures sectorielles		30	50	20
Dotation pour les opérations spéciales		20	60	20
Dotation pour les infrastructures et les équipements		10	60	30
Dotations de l'institut de statistique et de l'informatique				
Dotation pour les infrastructures et l'équipement de l'Institut		50	50	
Dotation de l'Institut à titre de subvention		50	50	
Dotation de l'institut au titre des travaux cédés à titre concessionnaire		20	60	20

2.6.3.1. Logique du plan d'actions de financement

	Objectif stratégique 5 : Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de financement de la production et de l'utilisation des statistiques		
	Objectif opérationnel 5.1 : Elaborer et appliquer un plan de financement des opérations statistiques courantes et des statistiques administratives. { <i>Enquête Légère Intégrée auprès de Ménages (ELIM)</i> }, <i>Enquête Agricole de Conjoncture (EAC)</i> , <i>Enquêtes maraîchère</i> , <i>Enquêtes prix</i> , <i>Enquête suivi du troupeau</i> , <i>Statistiques administratives</i> }.		
	Résultat 5.1.1 : Le mécanisme de financement des opérations courantes existe et les ressources financières sont mises à disposition à temps	Activité 5.1.1.1 : Prévoir systématiquement dans le budget de fonctionnement des structures statistiques, des lignes spécifiques pour la collecte des données, le traitement et la gestion des données, la publication des données de statistiques courantes	
		Activité 5.1.1.2 : Programmer les dépenses des opérations courantes dans le CDMT 50% ressources propres, 50% aides budgétaires	
		Activité 5.1.1.3 : Imputer les dépenses des opérations courantes au BSI	
		Activité 5.1.1.4 : Adopter le principe du déblocage des fonds par avance sur régie pour les dépenses des opérations courantes	
	Objectif opérationnel 5.2 : Elaborer et appliquer un plan de financement des opérations statistiques spéciales : RGPH2008, RGA2004 (analyse), EMEP2001/02 (analyse), EMEP2010 (réalisation).		
	Résultat 5.2.1 : Le mécanisme de financement des opérations spéciales existe et les ressources financières sont mises à disposition à temps	Activité 5.2.1.1 : Programmer les dépenses des opérations spéciales dans le CDMT : 30 % ressources propres ; 50 % subventions budgétaires et 20 % subventions hors budget	
		Activité 5.2.1.2 : Imputer 20% des dépenses des opérations spéciales au fonds propre du BSI, 60 % à la subvention budgétaire et 20 % sur aides non budgétaires	
		Activité 5.2.1.3 : Elaborer un document de requête pour le financement des opérations spéciales, prospector les bailleurs de fonds et obtenir des engagements de moyen terme	
		Activité 5.2.1.4 : Adopter le principe du déblocage des fonds par avance sur régie spéciale	

2.6.3.2. Modalités de mise en œuvre :

Organisation :

Analyse du budget de l'Etat et conseil auprès d'un financier spécialiste en budget. Identification des bailleurs par type de subventions accordées et en perspective (appui budgétaire, subvention hors budget).

Personnes ressources : consultant financier spécialiste en budget de l'Etat.

Responsabilités : Direction du Budget, Direction du Trésor, DNSI, CPS.

2.7. Gestion de la mise en œuvre du Schéma Directeur

Le principe de gestion de la mise en œuvre du schéma tient compte du fait que les structures de statistique étant les cibles, les activités à promouvoir sont leurs «activités normales». Ces structures sont dotées, animées et suivies, pour mener à bien les activités des plans d'actions. La gestion de la mise en œuvre des actions du schéma est donc faite par les structures du SSN. Ce qui implique de fait l'appropriation des résultats par ces structures.

2.7.1. Le suivi de la mise en œuvre

On institue un mécanisme de suivi et on définit les responsabilités des structures du SSN.

- Le mécanisme de suivi des plans d'actions : On institue un suivi factuel, un suivi des réalisations et un suivi des ressources :
 - Le suivi factuel consiste à consigner le déroulement des faits en rapport avec la mise en œuvre. Il se fait à l'aide d'une simple fiche d'enregistrement mensuel où sont consignés, les faits, les structures et personnes impliquées, les dates et lieux ;
 - Le suivi des réalisations s'intéresse aux actions menées et les résultats atteints. Il s'effectue à l'aide d'une fiche de réalisation des activités remplie trimestriellement ;
 - Le suivi des ressources s'intéresse au niveau de mobilisation des ressources humaines, matérielles et financières. Ce suivi doit permettre de faire le point de la situation des ressources semestriellement.
- Les rapports de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre des plans d'actions. Un rapport trimestriel et un rapport annuel sont faits sur la base des éléments de suivi, à l'intention du CCSI.

2.7.2. Les instances du suivi de la mise en œuvre :

Les structures d'exécution du schéma sont les structures statistiques du SSN. Pour ce faire, la DNSI bénéficiera des services d'un consultant de long terme (48 H/M) et de deux consultants de très court terme (12 H/M) mobilisés chaque fois que de besoin.

Le CCSI est le maître d'ouvrage du schéma Directeur. Il assure le suivi de la mise en œuvre à travers son Secrétariat permanent qui est destinataire des rapports des structures d'exécution.

2.7.3. Coût et financement du Schéma Directeur :

L'évaluation des coûts a été faite en tenant compte des postes de dépenses relatives aux équipements et mobiliers, à l'utilisation des ressources humaines, à l'organisation des ateliers de recherche, d'information et de sensibilisation, à la formation des ressources humaines et à diffusion.

Pour chaque rubrique ou sous rubrique, des quantités et coûts unitaires ont été appliqués (Voir tableau détaillé en annexe). Sur la base des quantités et coûts unitaires évalués, les coûts par objectif opérationnel ont été déterminés.

Le coût total pour la mise en œuvre du Schéma Directeur est évalué à environ 10,3 milliards de francs CFA qui se répartissent comme suit :

Tableau 9 : Estimation des coûts par objectif opérationnel

	Total budget		Budget et programmation (1000 CFA)				
	Valeur totale (1000 CFA)	%	AN 1	AN 2	AN 3	AN 4	AN 5
Objectif opérationnel 1.1 : définir les normes de qualité des statistiques sectorielles et appliquer	405 320	3,94	200 720	102 800	101 800	0	0
Objectif opérationnel 1.2 : adapter continuellement la production aux besoins	5 251 080	51,09	627 920	347 240	2 345 580	398 480	1 531 860
Objectif opérationnel 2.1 : Réaliser les analyses explicatives et rechercher les liens de causalité des phénomènes observés afin de donner le maximum d'éclairage aux utilisateurs	363 581	3,54	37 981	208 600	107 600	200	200
Objectif opérationnel 2.2 : Programmer la diffusion directionnelle et la réaliser.	108 875	0,01	42 200	42 200	11 275	6 600	6 600
Objectif opérationnel 3.1 : Etablir et mettre en application un cadre approprié de gestion des ressources humaines	3 660	0,04	0	0	0	0	3 660
Objectif opérationnel 3.2 : Former des statisticiens de qualité, en quantité suffisante	492 650	4,79	99 490	97 090	99 490	97 090	99 490
Objectif opérationnel 3.3 : Former par catégorie, le maximum d'utilisateurs à accéder facilement et à utiliser l'information statistique	108 000	1,05	21 600	21 600	21 600	21 600	21 600
Objectif opérationnel 4.1 : Faire la relecture des textes de création et d'organisation de structures du SSN	0	0	0	0	0	0	0
Objectif opérationnel 4.2 : Créer de nouvelles structures pour consolider l'architecture du SSN.	3 406 400	33,14	30 000	726 400	10 000	760 000	1 880 000

	Total budget		Budget et programmation (1000 CFA)				
	Valeur totale (1000 CFA)	%	AN 1	AN 2	AN 3	AN 4	AN 5
Objectif opérationnel 5.1 : Elaborer et appliquer un plan de financement des opérations statistiques courantes et des statistiques administratives. (Enquête Légère Intégrée auprès de Ménages (ELIM)), Enquête Agricole de Conjoncture (EAC), Enquêtes maraichère, Enquêtes prix, Enquête suivi du troupeau, Statistiques administratives).	0	0	0	0	0	0	0
Objectif opérationnel 5.2 : Elaborer et appliquer un plan de financement des opérations statistiques spéciales : RGPH2008, RGA2004 (analyse), EMEP2001/02 (analyse), EMEP2010 (réalisation).	0	0	0	0	0	0	0
Total général sans coût de gestion de la mise en œuvre	10 139 566	98,66	1 059 911	1 545 930	2 697 345	1 283 970	3 543 410
Coût de gestion de la mise en œuvre	137 800	1,34	38 200	33 200	33 200	33 200	0
Consultant long terme (48 H/M)	96 000		24 000	24 000	24 000	24 000	0
Consultants court terme (12 H/M)	28 800		7 200	7 200	7 200	7 200	0
Equipement	5 000		5 000	0	0	0	0
Fonctionnement	8 000		2 000	2 000	2 000	2 000	0
TOTAL GENERAL	10 277 366	100,00	1 098 111	1 579 130	2 730 545	1 317 170	3 543 410

Annexes

Tableau A 1 : DEMANDE STATISTIQUE PAR DOMAINE

Demande de statistiques à partir des besoins exprimés et de leur consolidation en fonction des politiques

+ besoin exprimé
• élément consolidé

Domaine d'utilisation des statistiques	Catégories de Statistiques											Abattages animaux				
	Superficie rendements production agricole	Superficie rendement production horticole	Commerce extérieur produits alimentaires (animaux et végétaux)	Effectif cheptel et volaille	Produits de l'élevage	Prix produits végétaux	Prix produits de l'élevage	Population résidente (effectifs âge, sexe, activité)	Santé animale (infrast, maladies, produits)	Superficie aménagées par type	Statistiques pêche et forêt					
Politique économique générale	x	x		•		•		x								
Lutte contre pauvreté	•		X	•		•		x								
Politique de Sécurité alimentaire	x	x	X	x	x	x				X	x				x	
Politique sociale						•										
Politique sanitaire																
Politique d'éducation																
Politique de développement rural	x	x	X	x	x	x				x	x				x	
Politique de promotion des femmes	•	•		x	x	•										
Politique de transport	•	•	•													
Politique touristique																
Politique environnementale	x															
Etudes sectorielles	x	x	•	•	•	•				•	•			•	•	•
Information et Gestion des structures associatives	•	•		•	•	•								•		
Information générale																
Politique Nationale Population												x				x

Demande de statistiques à partir des besoins exprimés et de leur consolidation en fonction des politiques

+ besoin exprimé
• élément consolidé

Domaine d'utilisation des statistiques	Catégories de Statistiques													
	Statistique intrants agricoles	Statistique des produits de cueillette	Répertoire Des associations coopératives	Statistiques des sociétés coopératives	Statistiques météo	Parc véhicules de Transport	Etat infrastructure de communicat	Statistiques de l'habitat	Prix transport	Statistiques par genre	Consommation énergie	Consommation bois de chauffage	Autres indicateurs environnement	Statistiques touristiques
Politique économique générale											x			x
Lutte contre la pauvreté	•	x	x	X						•				
Politique de Sécurité alimentaire	x	•				•	•		x	x				
Politique sociale	•	•					•	•		•				
Politique sanitaire														
Politique d'éducation										•				
Politique de développement rural	x		x											
Politique de promotion des femmes	•	•	•	•		x	x	x		x	x	•		
Politique de transport	•					x	x		x			•		
Politique touristique														x
Politique environnementale	•	•			•								x	
Études sectorielles	•				•	•	•	•	•		•	x	x	
Information et Gestion des structures associatives	•		x	•		•			•					
Information générale														
Politique Nationale Population			x	X				x	x			x	x	

Tableau A 2: Cadre de gestion des ressources humaines : Filière de carrière et grades dans la filière

Filière	Titre	Grade					
		Stagiaire	Chargé	Superviseur régional	Superviseur national	Divisionnaire	Directorial
Comptable national/élaboration							
Comptable nation/modélisation							
Comptable national/conjoncture							
Méthodologie de sondage							
Méthodologie d'enquête et de traitement							
Analyse statistique/économétrie							
Analyse démographique							
Statistiques sociales							
Statistiques agricoles & environnementales							
Statistiques industrielles et commerciales							
Informatique /système et réseau							
Informatique/développement application et gestion base de données							

ANNEXE B

BUDGET ET CHRONOGRAMME DES ACTIVITÉS DES PLANS D' ACTIONS

Budget et programmation (1000 CFA)									
	Unité	Nombre unités	Valeur unitaire (1000 CFA)	Valeur totale (1000 CFA)	AN 1	AN 2	AN 3	AN 4	AN 5
Résultat 1.1.1 : Les normes de production et de diffusion des statistiques sectorielles sont définies et le consensus est fait autour.	Activité 1.1.1.1 : Elaborer le cahier des charges de normalisation par système d'information.	6	2 400	14 400	14 400				
	H/M consultant Na								
	H/Sem PER DIEM	6	210	1 260	1 260				
	Semaine/atelier recherche	72	420	30 240	30 240				
	Atelier	1	15 000	15 000	15 000				
	Diffusion (forfait)	1	1 000	1 000	0	1 000			
Résultat 1.1.2 : Par système d'information, les normes sont définies pour les statistiques administratives et sont mises à la disposition des producteurs	Activité 1.1.2.2 : Elaborer le manuel de procédures d'élaboration et de gestion des statistiques administratives.	48	420	20 160	20 160				
	H/M consultant N	3	2 400	7 200	7 200				

Budget et programmation (1000 CFA)									
	Unité	Nombre unités	Valeur unitaire (1000 CFA)	Valeur totale (1000 CFA)	AN 1	AN 2	AN 3	AN 4	AN 5
	H/Sem PER DIEM	3	420	1 260	1 260				
	Atelier sectoriel	12	10 000	120 000	40 000	40 000	40 000		
	Diffusion (forfait)	6	1 000	6 000	0	3 000	3 000		
	Activité 1.1.2.3 : Valider le manuel en atelier national et diffuser.								
	Activité 1.1.3.1 : Elaborer un manuel de procédures pour chaque opération courante statistique sectorielle (enquêtes permanentes annuelles, biennales ou triennales)	80	420	33 600	11 200	11 200	11 200		
	H/M consultant N	10	2 400	24 000	8 000	8 000	8 000		
	H/Sem PER DIEM	10	420	4 200	1 400	1 400	1 400		
	Diffusion (forfait)	10	1 000	10 000	0	5 000	5 000		
	Résultat 1.1.3 : Par système d'information, les normes sont définies pour chaque opération statistique sectorielle								

Budget et programmation (1000 CFA)									
	Unité	Nombre unités	Valeur unitaire (1000 CFA)	Valeur totale (1000 CFA)	AN 1	AN 2	AN 3	AN 4	AN 5
	Activité 1.1.3.2 : Elaborer un manuel de procédures pour chaque opération statistique spéciale (RGPH, RGA, Enquête ménages de type EMEP, recensement industriel et commerciale).	48	420	20 160	6 720	6 720	6 720		
		4	2 400	9 600	3 200	3 200	3 200		
		4	210	840	280	280	280		
	Atelier	4	15 000	60 000	20 000	20 000	20 000		
	Diffusion (forfait)	4	1 000	4 000	0	2 000	2 000		
Résultat 1.1.4 : Les outils de développement des statistiques sont complétés et mis à disposition des producteurs	Activité 1.1.4.1 : Appliquer la nomenclature d'activités et de produits, élaborée pour les pays membres d'AFRISTAT.	1	2 000	2 000	0	1 000	1 000		
	Activité 1.1.4.2 : Valider et appliquer la nomenclature des professions élaborée par l'IOEF	1	10 000	10 000	10 000				

Budget et programmation (1000 CFA)									
	Unité	Nombre unités	Valeur unitaire (1000 CFA)	Valeur totale (1000 CFA)	AN 1	AN 2	AN 3	AN 4	AN 5
		1	1 000	1 000	1 000				
	Diffusion (forfait)								
	Activité 1.1.4.3 : Consacrer l'usage des codes géographiques du recensement démographique et numériser les terroirs communaux	1	1 000	1 000	1 000				
	Diffusion CD Room(forfait)								
	Activité 1.1.4.4 : Actualiser le découpage agro climatique du Mali et élaborer un échantillon maître significatif au niveau de la commune et du cercle	20	420	8 400	8 400				
	Semaine/atelier de recherche								
				405 320	200 720	102 800	101 800	0	0
Total OS 1.1									
Résultat 1.2.1 : Un système de planification de statistiques sectorielles est élaboré et mis en application	Activité 1.2.1.1 : Concevoir un système de programmes glissants de statistiques sectorielles.	PM	0	0	0	0	0	0	0
	Activité 1.2.1.2 : Elaborer et mettre en œuvre un système de suivi des programmes de statistiques sectorielles	PM	0	0	0	0	0	0	0
Résultat 1.2.2 : Un programme national triennal et des programmes annuels par système d'information. sont	Activité 1.2.2.1 : Elaborer le programme annuel de statistiques sectorielles	5	2 400	12 000	12 000				
	H/M consultant N								

Budget et programmation (1000 CFA)									
Unité	Nombre unités	Valeur unitaire (1000 CFA)	Valeur totale (1000 CFA)	AN 1	AN 2	AN 3	AN 4	AN 5	
Résultat 1.2.3 : Les comptes économiques sont aux normes internationales et sont adaptés aux besoins des politiques nationales	Activité 1.2.2.2 : Elaborer le programme triennal de collecte de statistiques sectorielles et mettre à jour annuellement		0	0	0	0	0	0	
	Activité 1.2.2.3 : Réunir le CCSI pour examen et approbation des programmes triennaux et annuels de statistiques sectorielles	2	15 000	30 000	15 000			15 000	
	Activité 1.2.3.1 : Adapter au mieux la comptabilité nationale au Système de comptabilité des Nations Unies de 1993 (SCN 1993).	16	420	6 720	3 360	3 360			
	Activité 1.2.3.2 : Concevoir et tester la méthodologie d'élaboration des comptes régionaux	16	420	6 720	3 360	3 360			
		28	60	1 680	1 680				
		2	500	1 000	1 000				
		4	420	1 680		1 680			
		4	420	1 680			1 680		
		2	420	840	840				

Budget et programmation (1000 CFA)									
	Unité	Nombre unités	Valeur unitaire (1000 CFA)	Valeur totale (1000 CFA)	AN 1	AN 2	AN 3	AN 4	AN 5
	Collecte analyse et diffusion (estimation globale)	5	20 000	100 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000
	Activité 1.2.4.1 Former/Recycler les cadres de la Division Synthèse Economique et suivi de la Conjoncture de la DNSI, au logiciel ERETES de comptabilité nationale	PM	PM						
	Activité 1.2.4.2 Former/Recycler les cadres de la Division Synthèse Economique et suivi de la Conjoncture à la mise en œuvre du SCN 93	28	300	8 400	8 400				
Résultats 1.2.4 : Les statistiques économiques sont élaborées selon les normes définies, analysées pour décrire les situations et sont judicieusement gérées	Voyage consult Inter AIR	1	1 000	1 000	1 000				
	H/J Perd diem Consult Intern	28	60	1 680	1 680				
	Activité 1.2.4.3 : Etablir et diffuser les comptes économiques provisoires de l'année n-1, courant premier trimestre de l'année n		0	0	0				0
	Activité 1.2.4.4 Etablir et diffuser les comptes économiques définitifs de l'année n-1, courant premier trimestre de l'année n+1		0	0	0				0
	Activité 1.2.4.5 : Mettre en place des outils adaptés d'élaboration des comptes rapides		0	0	0	0	0	0	0
	Activité 1.2.5.1 : Faire les analyses spécifiques du RGPH 1998	20	420	8 400	4 200	4 200			
Résultat 1.2.5 : Les statistiques démographiques sont élaborées selon les normes définies, analysées pour décrire les	Semaine/atelier de recherche								

Budget et programmation (1000 CFA)									
Unité	Nombre unités	Valeur unitaire (1000 CFA)	Valeur totale (1000 CFA)	AN 1	AN 2	AN 3	AN 4	AN 5	
	2	2 400	4 800	2 400	2 400				
H/M consultant National									
H/J Frais mission d'étude	60	60	3 600	1 800	1 800				
Frais Voyage mission d'étude A/R	2	1 000	2 000	1 000	1 000				
Activité 1.2.5.2 : Réaliser une base de données relationnelle permettant de générer les statistiques fondamentales du RGPH 1998	1,5	2 400	3 600	1 800	1 800				
H/M consultant National statisticien									
H/M consultant National informaticien	2	2 400	4 800	2 400	2 400				
Activité 1.2.5.3 : Préparer le recensement général de la population pour 2008	1	800	800	200	600				
Estimation globale									
Activité 1.2.5.4 : Réaliser le RGPH 2008	1	1 900 000	1 900 000			1 900 000			
Activité 1.2.5.4 : Elaborer et publier les estimations annuelles officielles de la population et de sa structure par âge et par sexe par niveau géographique et par milieu	8	420	3 360	1 120	1 120	1 120			
Semaine/atelier de recherche									
Activité 1.2.6.1 : Parachever l'analyse descriptive des données de l'EMEP 01/02	20	420	8 400	8 400					
Semaine/atelier de recherche									
Résultat 1.2.6 : Les statistiques sociales sont élaborées selon les normes définies, analysées pour décrire les situations et									

Budget et programmation (1000 CFA)									
Unité	Nombre unités	Valeur unitaire (1000 CFA)	Valeur totale (1000 CFA)	AN 1	AN 2	AN 3	AN 4	AN 5	
	3	2 400	7 200	7 200					
Activité 1.2.6.2 : Concevoir et exécuter l'ELIM 2006 et faire l'analyse descriptive	4	420	1 680	1 680					
	1	2 400	2 400	2 400					
	1	200 000	200 000	200 000					
	1	60 000	60 000	30 000	30 000				
Activité 1.2.6.3 Préparer l'EMEP 2010	4	420	1 680				1 680		
	1	2 400	2 400				2 400		
Activité 1.2.6.4 : Réaliser l'EMEP 2010	1	1 200 000	1 200 000					1 200 000	
Activité 1.2.6.5 : Elaborer les statistiques administratives judiciaires	1	2 000	2 000			2 000			

Budget et programmation (1000 CFA)										
	Unité	Nombre unités	Valeur unitaire (1000 CFA)	Valeur totale (1000 CFA)	AN 1	AN 2	AN 3	AN 4	AN 5	
	Activité 1.2.6.6 : Elaborer les statistiques administratives pénitentiaires	Forfait	1	2 000	2 000			2 000		
	Activité 1.2.6.7 : Elaborer les statistiques administratives des accidents de la circulation	Forfait	1	2 000	2 000			2 000		
	Activité 1.2.6.8 : Réaliser une enquête sur la mendicité à Bamako et dans les capitales régionales et faire l'analyse descriptive	Conception et réalisation analyse et diffusion (estimation globale)	1	30 000	30 000			30 000		
	Activité 1.2.6.9 : Réaliser une enquête sur la prostitution à Bamako et dans les capitales régionales et faire l'analyse descriptive	Conception et réalisation analyse et diffusion (estimation globale)	1	30 000	30 000			30 000		
	Activité 1.2.6.10 : Réaliser une enquête nationale sur la perception de la population sur corruption et faire l'analyse descriptive	Conception et réalisation analyse et diffusion (estimation globale)	1	40 000	40 000			40 000		
	Activité: 1.2.6.11 Réaliser une base de données des statistiques sociales diverses	H/M consultant National statisticien	1,5	2 400	3 600				3 600	
		H/M consultant National informaticien	2	2 400	4 800				4 800	
	Activité 1.2.6.12 Améliorer les statistiques sanitaires	PM		0	0	0	0	0	0	0
	Activité 1.2.6.13 Améliorer les statistiques de l'éducation	PM		0	0	0	0	0	0	0

Budget et programmation (1000 CFA)									
	Unité	Nombre unités	Valeur unitaire (1000 CFA)	Valeur totale (1000 CFA)	AN 1	AN 2	AN 3	AN 4	AN 5
	Activité 1.2.6.14. Former/Recycler les cadres de la Division Méthode et Analyse des données	10	420	4 200	4 200				
		30	300	9 000	9 000				
	H/J consultant international	30	60	1 800	1 800				
	H/J Séjour consult international	1	1 000	1 000	1 000				
	Voyage consult Inter AIR	5	420	2 100	2 100				
Résultat 1.2.7 : Les statistiques agropastorales sont élaborées selon les normes définies, analysées pour décrire les situations et sont judicieusement gérées	Activité 1.2.7.1 : Parachever l'exploitation du RGA 2003/04 et faire l'analyse descriptive	1	2 400	2 400	2 400				
		1	2 400	2 400	2 400				
		1	2 000	2 000	2 000				

Budget et programmation (1000 CFA)									
Unité	Nombre unités	Valeur unitaire (1000 CFA)	Valeur totale (1000 CFA)	AN 1	AN 2	AN 3	AN 4	AN 5	
<p>Activité 1.2.7.2 : Réviser la méthodologie de l'Enquête Agricole Permanente (EAC) : affiner le concept d'exploitation, changer de base de sondage et de technique d'échantillonnage, réorganiser la collecte, revoir les documents techniques à la suite de l'Activité 1.1.3.1</p> <p>Activité 1.2.7.3 : Réaliser l'EAC</p> <p>Activité 1.2.7.4 : Elaborer les rapports de publication de l'EAC depuis 2001</p> <p>Activité 1.2.7.5 : Concevoir et réaliser annuellement une enquête horticole (fruits et légumes)</p> <p>Activité 1.2.7.6 : Parachever l'exploitation du Recensement du troupeau transhumant et nomade</p>	Semaine/atelier de recherche	6	420	2 520					
	H/M consultant National statisticien	1	2 400	2 400		2 400			
	Réalisation (estimation globale)	5	250 000	1 250 000	250 000	250 000	250 000	250 000	250 000
	H/M consultant National statisticien	2	2 400	4 800	4 800				
	Diffusion (forfait)	4	1 000	4 000	2 000	2 000			
	H/M consultant National statisticien	1	2 400	2 400			2 400		
	Réalisation (estimation globale)	3	20 000	60 000			20 000	20 000	20 000
	Semaine/atelier de recherche	6	420	2 520			2 520		

Budget et programmation (1000 CFA)										
Unité	Nombre unités	Valeur unitaire (1000 CFA)	Valeur totale (1000 CFA)	AN 1	AN 2	AN 3	AN 4	AN 5		
Activité 1.2.7.7 : Concevoir une enquête du suivi du troupeau et réaliser périodiquement (tous les 2 ou 3 ans)	1	20 000	20 000				20 000			
Activité 1.2.7.8 : Réaliser une enquête sur les abattages domestiques	1	30 000	30 000				30 000			
Activité 1.2.7.9 : Améliorer les statistiques d'abattage	PM	PM	-							
Activité 1.2.7.10 : Réviser l'enquête sur les marchés à bétail et réaliser	3	15 000	45 000			15 000	15 000	15 000		
Activité 1.2.7.11 : Réaliser le tableau ressources emplois des produits de l'élevage	3	420	1 260					1 260		
	0,5	2 400	1 200					1 200		
Activité 1.2.7.12 : Réaliser une base de données de statistiques agricoles	1,5	2 400	3 600					3 600		
	2	2 400	4 800					4 800		
Activité 1.2.7.13 : Former/Recycler les cadres de la CPS-Agriculture en analyse d'enquête	5	420	2 100		2 100					

Budget et programmation (1000 CFA)									
	Unité	Nombre unités	Valeur unitaire (1000 CFA)	Valeur totale (1000 CFA)	AN 1	AN 2	AN 3	AN 4	AN 5
	H/M consultant National statisticien	0,5	2 400	1 200		1 200			
Résultat 1.2.8 : Les statistiques des entreprises non agricoles sont élaborées selon les normes définies, sont analysées pour décrire les situations et sont judicieusement gérées	Activité 1.2.8.1 : Améliorer les statistiques du commerce extérieur	5	2 000	10 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000
	Activité 1.2.8.2 : Améliorer les statistiques du commerce intérieur	5	2 000	10 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000
	Activité 1.2.8.3 : Améliorer les statistiques de l'artisanat	5	2 000	10 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000
	Activité 1.2.8.4 : Améliorer les statistiques du transport	5	2 000	10 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000
	Activité 1.2.8.5 : Améliorer les statistiques de la production de l'orpillage	5	2 000	10 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000
	Activité 1.2.8.6 : Concevoir et réaliser une base de données des statistiques des entreprises non agricoles	3	420	1 260	1 260			1 260	
	H/M consultant National statisticien	2	2 400	4 800			4 800		
	H/M consultant informaticien	2	2 400	4 800			4 800		

Budget et programmation (1000 CFA)										
	Unité	Nombre unités	Valeur unitaire (1000 CFA)	Valeur totale (1000 CFA)	AN 1	AN 2	AN 3	AN 4	AN 5	
	Activité 1.2.8.7 : Former/Recycler les cadres de la CPS en charge des statistiques des entreprises non agricoles, en analyse d'enquête.	5	420	2 100	2 100					
	H/M consultant National statisticien	0,5	2 400	1 200	1 200					
	Activité 1.2.9.1 : Elaborer les statistiques environnementales de source administrative	3	2 000	6 000			2 000	2 000	2 000	
	Activité 1.2.9.2 : Numériser les résultats de l'étude « inventaire de ressources terrestres »	3	2 000	6 000			2 000	2 000	2 000	
	Activité 1.2.9.3 : Identifier, concevoir et réaliser des enquêtes spécifiques pour se conformer au cahier des charges	3	2 000	6 000			2 000	2 000	2 000	
	Activité 1.2.9.4 : Former/Recycler les cadres de la CPS en charge des statistiques de l'environnement en analyse d'enquête	5	420	2 100		2 100				
	H/M consultant National statisticien	0,5	2 400	1 200		1 200				
Total OS 1.2				5 251 080	627 920	347 240	2 345 580	398 480	1 531 860	
	Activité 2.1.1.1 : Elaborer un programme d'analyse et de recherche et définir les modalités de mise en œuvre	10	420	4200	4200					
Résultat 2.1.1 : Un programme consolidé d'analyses approfondies et recherches est établi										

Budget et programmation (1000 CFA)										
	Unité	Nombre unités	Valeur unitaire (1000 CFA)	Valeur totale (1000 CFA)	AN 1	AN 2	AN 3	AN 4	AN 5	
	H/M consultant National statisticien	1	2400	2400	2400					
	H/J consultant international	30	300	9000	9000					
	Activité 2.1.1.2 : Signer une convention de recherche avec l'ISFRA		0	0	0	0	0	0	0	
	Activité 2.1.1.3 : Signer une convention de recherche avec l'IER		0	0	0	0	0	0	0	
	Activité 2.1.1.4 : Signer des conventions de recherche avec les écoles de statistique et de démographie de la sous région		0	0	0	0	0	0	0	
	Activité 2.1.1.5 : Signer des conventions de recherche avec des structures competentes étrangères non africaines		0	0	0	0	0	0	0	
Résultat 2.1.2 : Des analyses et recherches sont faites	Activité 2.1.2.1 : Faire l'analyse explicative des données de l'EMEP 2001/02	40	420	16800		16800				
	H/M consultant National statisticien	5	2400	12000		12000				
	H/M consultant National socio économiste	5	2400	12000		12000				
	H/J consultant international	90	300	27000		27000				
	Activité 2.1.2.2 Faire l'analyse approfondie des données du RGPH de 1998	20	420	8400		8400				

Budget et programmation (1000 CFA)									
Unité	Nombre unités	Valeur unitaire (1000 CFA)	Valeur totale (1000 CFA)	AN 1	AN 2	AN 3	AN 4	AN 5	
	3	2400	7200		7200				
H/M consultant National statisticien démographe									
H/M consultant National sociologue/anthropologue	3	2400	7200		7200				
H/J consultant international	60	300	18000		18000				
H/J Séjour consult international	50	60	3 000		3 000				
Voyage consult Inter AIR	1	1 000	1 000		1 000				
Activité 2.1.2.3 Appliquer le programme de recherche en démographie de la DNP	PM	PM	10000	200	200	200	200	200	
Activité 2.1.2.4 : Faire l'analyse des statistiques de l'éducation	5	420	2100		2100				
	30	300	9000		9000				
H/J consultant international									
Voyage consult Inter AIR	1	1 000	1 000		1000				
Activité 2.1.2.5 : Faire l'analyse des statistiques de la santé	5	420	2100		2100				
	30	300	9000		9000				
H/J consultant international									
Voyage consult Inter AIR	1	1000	1000		1000				
Activité 2.1.2.6 : Faire l'analyse économique et financière de la filière coton du Mali	10	420	4200		4200				
Semaine/atelier de recherche									
H/M consultant National statisticien	2	2400	4800		4800				
H/M consultant National socio économiste/agroéconomiste	2	2400	4800		4800				

Budget et programmation (1000 CFA)									
Unité	Nombre unités	Valeur unitaire (1000 CFA)	Valeur totale (1000 CFA)	AN 1	AN 2	AN 3	AN 4	AN 5	
	60	300	18000		18000				
H/J consultant international									
H/J Séjour consult international	50	60	3000		3000				
Voyage consult Inter AIR	1	1000	1000		1000				
Activité 2.1.2.7 : Faire l'analyse économique et financière de la filière riz du Mali	10	420	4200		4200				
Semaine/atelier de recherche									
H/M consultant National statisticien	2	2400	4800		4800				
H/M consultant National socio économiste/agroéconomiste	2	2400	4800		4800				
H/J consultant international	60	300	18000		18000				
H/J Séjour consult international	50	60	3000		3000				
Voyage consult Inter AIR	1	1000	1000		1000				
Activité 2.1.2.8 : Faire l'analyse économique et financière de la filière fruits et légumes du Mali	10	420	4200			4200			
Semaine/atelier de recherche									
H/M consultant National statisticien	2	2400	4800			4800			
H/M consultant National socio économiste/agroéconomiste	2	2400	4800			4800			
H/J consultant international	60	300	18000			18000			

Budget et programmation (1000 CFA)									
	Unité	Nombre unités	Valeur unitaire (1000 CFA)	Valeur totale (1000 CFA)	AN 1	AN 2	AN 3	AN 4	AN 5
	H/J Séjour consult international	50	60	3000			3000		
	Voyage consult Inter AIR	1	1000	1000			1000		
Activité 2.1.2.9 : Faire l'analyse économique de la filière bétail viande du Mali	Semaine/atelier de recherche	10	420	4200			4200		
	H/M consultant National statisticien	2	2400	4800			4800		
	H/M consultant National socio économiste/agroéconomiste	2	2400	4800			4800		
	H/J consultant international	60	300	18000			18000		
	H/J Séjour consult international	50	60	3000			3000		
	Voyage consult Inter AIR	1	1000	1000			1000		
Activité 2.1.2.10 : Faire l'analyse économique et financière de la filière avicole du Mali	Semaine/atelier de recherche	10	420	4200			4200		
	H/M consultant National statisticien	2	2400	4800			4800		
	H/M consultant National socio économiste/agroéconomiste	2	2400	4800			4800		
	H/J consultant international	60	300	18000			18000		
	H/J Séjour consult international	50	60	3000			3000		

Budget et programmation (1000 CFA)									
	Unité	Nombre unités	Valeur unitaire (1000 CFA)	Valeur totale (1000 CFA)	AN 1	AN 2	AN 3	AN 4	AN 5
	Voyage consult Inter AIR	1	1000	1000			1000		
	Activité 2.1.2.11 : Elaboration de modèles macro-économiques	6	420	2520	2520				
	H/J consultant international	30	300	9000	9000				
	H/J Séjour consult international	25	60	1500	1500				
	Voyage consult Inter AIR	1	1000	1000	1000				
	Activité 2.1.2.12 : Faire l'analyse des échantillons des enquêtes et du recensement agricole	4	420	1680	1680				
	H/M consultant National statisticien	1	2400	2400	2400				
	Activité 2.1.2.13 : Faire l'analyse des échantillons des enquêtes socio-économiques	4	420	1680	1680				
	H/M consultant National statisticien	1	2401	2401	2401				
Total OS 2.1				363581	37981	208600	107600	200	200
Objectif stratégique 2 : Assurer le partage efficace de l'information statistique									

Budget et programmation (1000 CFA)									
	Unité	Nombre unités	Valeur unitaire (1000 CFA)	Valeur totale (1000 CFA)	AN 1	AN 2	AN 3	AN 4	AN 5
Objectif opérationnel 2.2 : Programmer la diffusion directionnelle et la réaliser.									
Résultat 2.2.1 : Un plan de diffusion de l'information statistique est réalisé par chaque structure de production	PM	PM	PM	0	0	0	0	0	0
Activité 2.2.1.1 : Elaborer, valider et diffuser le plan de diffusion et ses modalités de mise en œuvre									
Activité 2.2.1.2 : Mettre en place les instruments et faire la mise en œuvre	PM	PM	PM	0	0				
Résultat 2.2.2 : L'information statistique est accessible suivant des vecteurs de diffusion appropriés	Bulletin trimestriel(DNSI+10 CPS)	220	150	33000	6600	6600	6600	6600	6600
Activité 2.2.2.1 : Améliorer la visibilité de l'information statistique par la publication de bulletins de références bibliographiques.									
Activité 2.2.2.2 : Améliorer le fonctionnement des services de documentation dans les structures de production statistique (base de données bibliographiques.)	H/M consultant bibliothécaire	16,5	2400	39600	19800	19800	0	0	0
	H/M agents de traitement	110	100	11000	5500	5500	0	0	0
Activité 2.2.2.3 : Créer une bibliothèque numérique (bibliothèque virtuelle) fonctionnelle au sein de chaque structure de production statistique	H/M consultant bibliothécaire informaticien	8,25	1500	12375	4125	4125	4125	0	0
	H/M documentaliste	16,5	100	1650	550	550	550	0	0
Activité 2.2.2.4 : Créer une base de données relationnelles en réseau pour gérer les données de base	PM (voir bases de données sectorielle)	PM	PM	0	0	0	0	0	0

Budget et programmation (1000 CFA)									
	Unité	Nombre unités	Valeur unitaire (1000 CFA)	Valeur totale (1000 CFA)	AN 1	AN 2	AN 3	AN 4	AN 5
	Activité 2.2.2.5 : Rechercher et appliquer des modes et vecteurs de diffusion appropriés pour les personnes analphabètes (personnes rurales notamment)	7,5	1500	11250	5625	5625	0	0	0
	Total OS 2.2			108 875	42 200	42 200	11 275	6 600	6 600
	Objectif opérationnel 3.1 : Etablir et mettre en application un cadre approprié de gestion des ressources humaines								
	Résultat 3.1.1 : Des filières de carrière sont proposées au personnel de la structure centrale de statistique	3	420	1260					1260
	Activité 3.1.1.1 : Définir, adopter et appliquer des itinéraires de carrière du personnel cadre technique de la statistique	0,5	2400	1200					1200
	Activité 3.1.1.2 : Associer aux itinéraires de carrière des plans de recyclage et de mise à niveau	0,5	2400	1200					1200
	Activité 3.1.1.3 : Ouvrir les filières de statistiques économiques aux diplômés en économie de l'ENA et aux diplômés de niveau master des écoles étrangères.		0	0	0	0	0	0	0
	Activité 3.1.1.4 : Etablir des conventions de stage étudiant avec les instituts de formation en statistique		0	0	0	0	0	0	0
	Résultat 3.1.2 : Un système de motivation économique psychologique et sociale est mis en œuvre		0	0	0	0	0	0	0

Budget et programmation (1000 CFA)									
	Unité	Nombre unités	Valeur unitaire (1000 CFA)	Valeur totale (1000 CFA)	AN 1	AN 2	AN 3	AN 4	AN 5
	Activité 3.1.2.2 : Reconnaître le mérite individuel à travers les publications		0	0	0	0	0	0	0
	Activité 3.1.2.3 : Mettre en place un système interne innovant d'entraide sociale		0	0	0	0	0	0	0
	Total OS 3.1			3660	0	0	0	0	3660
	Résultat 3.2.1 : La formation de nouveau cadres statisticiens est faite								
	Activité 3.2.1.1 : Envoyer en formation annuellement 20 étudiants ingénieurs statisticiens	110	1 800	198 000	39 600	39 600	39 600	39 600	39 600
	Activité 3.2.1.2 Envoyer en formation pour cadres moyens de la statistique, annuellement 30 étudiants (ECICA, écoles étrangères)	105	1 440	151 200	30 240	30 240	30 240	30 240	30 240
	Envoyer en formation annuellement 10 étudiants ingénieurs informaticiens	50	1 800	90 000	18 000	18 000	18 000	18 000	18 000
	Résultat 3.2.2 : Le recyclage /mise à niveau en interne et en externe des cadres est régulièrement fait conformément aux itinéraires de carrière								
	Activité 3.2.2.1 : Elaborer des programmes et des outils de formation interne	3	2 400	7 200	2 400		2 400		2 400
	Activité 3.2.2.2 : Organiser la formation en interne des cadres y compris ceux d'autres structures de statistique	5	2 400	12 000	2 400	2 400	2 400	2 400	2 400
	Activité 3.2.2.3 : Elaborer et appliquer par cadre un programme de recyclage et de mise à niveau conforme à son itinéraire de carrière	5	1 200	6 000	1 200	1 200	1 200	1 200	1 200
	Ttransport voyage d'étude A/R	5	1 000	5 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000

Budget et programmation (1000 CFA)									
	Unité	Nombre unités	Valeur unitaire (1000 CFA)	Valeur totale (1000 CFA)	AN 1	AN 2	AN 3	AN 4	AN 5
	Activité 3.2.2.4 : Signer des conventions de stage avec des structures statistiques étrangères			0	0	0	0	0	0
	Activité 3.2.2.4 : Organiser des stages de formation de courte durée dans les instituts de formation en statistique pour les cadres non statisticiens des structures statistiques	30	600	18 000	3 600	3 600	3 600	3 600	3 600
	Ttransport voyage d'étude A/R	15	350	5 250	1 050	1 050	1 050	1 050	1 050
Total OS 3.2				492 650	99 490	97 090	99 490	97 090	99 490
Objectif opérationnel 3.3 La formation des utilisateurs									
Résultat 3.3.1 : Les décideurs sont sensibilisés et initiés à l'utilisation des statistiques	Activité 3.3.1.1 : Organiser un séminaire gouvernemental de statistique par an sur des thèmes d'actualité	5	1 000	5 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
	Activité 3.3.1.2 : Organiser un séminaire parlementaire statistique par an sur des thèmes d'actualité	5	1 000	5 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
	Activité 3.3.1.3 : Organiser pour les administrateurs et les responsables des collectivités locales un séminaire statistique par an sur des thèmes d'actualité	5	15 000	75 000	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000

Budget et programmation (1000 CFA)										
	Unité	Nombre unités	Valeur unitaire (1000 CFA)	Valeur totale (1000 CFA)	AN 1	AN 2	AN 3	AN 4	AN 5	
Résultat 3.3.2 : Les cadres techniques et administratifs sont sensibilisés et formés à l'utilisation des statistiques	Activité 3.3.2.1 : Faire participer des professeurs d'université non statisticiens, des responsables non statisticiens des services techniques et administratifs ainsi que des étudiants et élèves aux activités de la journée statistique		0	0	0	0	0	0	0	
	Activité 3.3.2.2 : Faire une rencontre débat avec la presse à l'occasion de la journée statistique	5	1 000	5 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	
Résultat 3.3.3 : Les cursus des écoles supérieures et des écoles secondaires professionnels comprennent un module approprié statistique	Activité 3.3.3.1 : Appuyer le ministère en charge de l'éducation dans l'élaboration du programme d'enseignement de la statistique	2,5	2 400	6 000	1 200	1 200	1 200	1 200	1 200	
	Activité 3.3.3.2 : Aider à élaborer des outils didactiques à l'intention des écoles	5	2 400	12 000	2 400	2 400	2 400	2 400	2 400	
	Activité 3.3.3.3 : Donner conseil et assistance au plan des données et de l'analyse statistiques, aux étudiants en stage ou en cours de rédaction de mémoire de fin de cycle	PM	0	0	0	0	0	0	0	
Total OS 3.3				108 000	21 600	21 600	21 600	21 600	21 600	21 600
Résultat 4.1.1 : Les textes réglementaires sont revus pour être en conformité avec le fonctionnement souhaité pour le SSN	Activité 4.1.1.1: Promulguer le texte de création du secrétariat permanent du CCSI	0	0	0	0	0	0	0	0	

Budget et programmation (1000 CFA)									
	Unité	Nombre unités	Valeur unitaire (1000 CFA)	Valeur totale (1000 CFA)	AN 1	AN 2	AN 3	AN 4	AN 5
Activité 4.1.1.2 : Prendre l'Arrêté d'application du décret pour tant création du CCSI	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Activité 4.1.1.2 : promulguer les textes de création des CPS afin de couvrir toute la sphère socio-économique en les dotant de moyens adéquats	0	0	0	0	0	0	0	0
Total OS 4.1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Objectif opérationnel 4.2 : Créer de nouvelles structures pour consolider l'architecture du SSN.									
Résultat 4.2.1 : Des structures sont mises en place (secrétariat CCSI, CPS) pour rendre fonctionnel le CCSI et compléter le champ d'application des structures sectorielles	Lot Equipement	1	20 000	20 000	20 000				
	forfait fonct Secrét CCSI	5	10000	50 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Activité 4.2.1.2 : Mettre en place les CPS	Véhicule TT	9	20000	180000		180000			
	Véhicule L	5	10000	50000		50000			
	motos	66	500	33000		33000			
	Micros ordinateur de table	64	1200	76800		76800			
	Micros ordinateur potable	40	1000	40000		40000			
	Serveur	12	7000	84000		84000			
	Cablage réseau	10	5000	50000		50000			

Budget et programmation (1000 CFA)									
Unité	Nombre unités	Valeur unitaire (1000 CFA)	Valeur totale (1000 CFA)	AN 1	AN 2	AN 3	AN 4	AN 5	
	15	300	4500		4500				
Logiciels									
Scaneurs	7	800	5600		5600				
Lot de matériel de reprographie	10	10000	100000		100000				
Agencement bibliothèque	10	2000	20000		20000				
Agencement salle	10	2000	20000		20000				
Lot Matériel de bureau	10	3000	30000		30000				
Climatiseur	18	500	9000		9000				
Refrigerateur	27	500	13500		13500				
Résultat 4.2.2 : L'INSTITUT de statistique est créé comme structure personnalisée doter d'un patrimoine suffisant et un portefeuille de travaux concessionnaires									
Activité 4.2.2.1 : Transférer la mission d'élaboration de la politique statistique nationale au Secrétariat Général du Ministère en charge de la statistique		0	0	0	0	0	0	0	0
Activité 4.2.2.2 : Promulguer la loi qui crée en tant que service personnalisé, l'Institut de statistique et de l'informatique, et qui abroge l'ordonnance no 04-008/P-RM du 25 Mars 2004 de création de la DNSI ainsi que le décret no 04-227 P-RM du 21 Juin 2004 qui fixe l'organisation et le fonctionnement de celle-ci		0	0		0	0	0	0	0
Activité 4.2.2.3 : Doter l'Institut d'un siège	1	1 500 000	1 500 000				750 000	750 000	
Immeuble 3 niveaux									
Agencement	1	100 000	100 000						100 000

Budget et programmation (1000 CFA)										
	Unité	Nombre unités	Valeur unitaire (1000 CFA)	Valeur totale (1000 CFA)	AN 1	AN 2	AN 3	AN 4	AN 5	
	Lot équipement	1	200 000	200 000					200 000	
	Lot équipement logistique et technique	1	300 000	300 000					300 000	
	Subvention budgétaire	1	520 000	520 000					520 000	
	PM			0	0	0	0	0	0	
Total OS 4.2				3 406 400	30 000	726 400	10 000	760 000	1 880 000	

Budget et programmation (1000 CFA)									
Unité	Nombre unités	Valeur unitaire (1000 CFA)	Valeur totale (1000 CFA)	AN 1	AN 2	AN 3	AN 4	AN 5	
Objectif opérationnel 5.1 : Elaborer et appliquer un plan de financement des opérations statistiques courantes et des statistiques administratives. (Enquête Légère Intégrée auprès de Ménages (ELIM), Enquête Agricole de Conjoncture (EAC), Enquêtes maraîchère, Enquêtes prix, Enquête suivi du troupeau, Statistiques administratives).			0	0	0	0	0	0	0
Objectif opérationnel 5.2 : Elaborer et appliquer un plan de financement des opérations statistiques Spéciales : RGPH2008, RGA2004 (analyse), EMEP2001/02 (analyse), EMEP2010 (réalisation).			0	0	0	0	0	0	0

**PORTANT CREATION DU COMITE DE COORDINATION STATISTIQUE ET
INFORMATIQUE.**

- Extraits -

Article 1 : Il est créé auprès du Ministre chargé de la Statistique, un organe consultatif dénommé Comité de Coordination Statistique et Informatique.

Article 2 : Le Comité de Coordination Statistique et Informatique a pour mission d'assister le Ministère chargé de la Statistique dans la définition, la coordination et la programmation de l'ensemble des enquêtes, études et travaux statistiques des services publics. Il assure la coopération et la concertation entre les services producteurs de statistiques, les structures de traitement informatique, les sociétés privées informatiques et les utilisateurs.

A ce titre, le Comité de Coordination Statistique et Informatique délibère et donne son avis sur :

- les projets de programmes annuel et pluriannuel de statistique et d'informatique ;
- l'utilisation des normes uniformes dans l'établissement des différentes séries statistiques, conformément aux normes régionales et internationales ;
- l'état de la mise en oeuvre et les propositions d'amélioration de la Politique Nationale informatique ;
- tout autre dossier à la demande des services nationaux chargés de la statistique et de l'informatique.

**PORTANT CREATION DE LA DIRECTION NATIONALE DE LA
STATISTIQUE ET DE L'INFORMATIQUE**

- Extraits -

Article 1^{er} : Il est créé un service central dénommé Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique, en abrégé DNSI.

Article 2 : La Direction Nationale de la Statistique et de l'informatique a pour mission d'élaborer les éléments de la Politique Nationale dans les domaines de la Statistique et de l'informatique.

A cet effet, elle est chargée de :

- concevoir une méthodologie scientifique de collecte et de traitement des statistiques résultant des enquêtes et recensements ;
- élaborer les normes statistiques et réaliser les recensements et enquêtes statistiques nationales ;
- collecter et analyser les statistiques courantes issues du fonctionnement des administrations ;
- coordonner le système statistique national et apposer le visa statistique sur toute demande d'enquête officielle ;
- élaborer les comptes nationaux, analyser et assurer le suivi de la conjoncture économique et financière du pays ;
- participer à la formation du personnel chargé de la production et du traitement des statistiques ;
- promouvoir les relations de coopération avec tous les services et organismes nationaux et étrangers de statistiques ;
- assurer la publication périodique des informations statistiques ;
- concevoir et développer des applications informatiques ;
- élaborer et veiller à la mise en oeuvre d'un schéma directeur national informatique ;
- veiller à l'harmonisation des standards technologiques, matériels et logiciels.



Son excellence Amadou Toumani Touré Président de la République du Mali

« Pour nous aujourd'hui, la statistique est un instrument de développement indispensable »

« Pour nous, la statistique constitue un miroir des réalités. Nous partons des réalités pour aller vers les objectifs que nous nous sommes fixés »

« A quel niveau de développement voulons nous aboutir si nous ne disposons pas d'un instrument d'évaluation et de mesure ? Cet instrument de mesure le mieux approprié c'est la statistique ! »

« Les bonnes statistiques sont un atout essentiel d'une bonne gouvernance »

Dr Marimantia Diarra Ministre du Plan et de l'aménagement du Territoire



« La mise œuvre de ce schéma permettra de doter le pays d'un système statistique performant et adapté au besoin de suivi de tous les secteurs de développement de notre pays et des objectifs du millénaire pour le développement (OMD) et de lutte contre la pauvreté. »